

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité-Travail-Progrès



EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DES ODD

EDITION 2024

« LE TCHAD QUE NOUS VOULONS A L'HORIZON 2030 »



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	5
LISTE DES ENCADRES	6
SIGLES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS	7
DECLARATION LIMINAIRE	8
MESSAGE CLES	10
FAITS SAILLANTS	12
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L’AGENDA 2030	2
1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE	2
1.2 SITUATION DEMOGRAPHIQUE	2
1.3 SITUATION SOCIALE.....	3
1.4 SITUATION POLITIQUE.....	3
1.5 SITUATION ECONOMIQUE.....	3
1.6 SITUATION ENVIRONNEMENTALE	4
1.7 SITUATION SECURITAIRE	5
2. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L’ENV	6
2.1 POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR	7
2.2 APPROPRIATION DES ODD/ENV	8
2.3 INTEGRATION DES ODD DANS LES CADRES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT	8
2.4 PRIORISATION DES CIBLES DES ODD	9
2.5 INTEGRATION DES DIMENSIONS ECONOMIQUES, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	9
2.6 INCLUSIVITE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	9
2.7 MECANISMES INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE, DE COORDINATION ET DE SUIVI – EVALUATION DES ODD	10
2.8 QUESTIONS D’ORDRE STRUCTUREL.....	11
3. PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TCHAD	12
3.1 ÉVALUATION DES PROGRES REALISES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD RETENUS AU FPHN	12
ODD1 : ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES PARTOUT DANS LE MONDE.....	15
ODD 2 : ÉRADIQUER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L’AGRICULTURE DURABLE	22
ODD 13 : PRENDRE D’URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS	28
ODD 16 : PROMOUVOIR L’AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET INCLUSIFS AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L’ACCES DE TOUS A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES A TOUS	32
ODD17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	40
3.2 ÉVALUATION DES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES ODD	46
ODD 3 : PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE.....	46
ODD 4 : ASSURER A TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D’APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	55

ODD 5 : PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	59
ODD 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE	64
ODD 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES A UN COUT ABORDABLE	67
ODD 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, UN PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS.....	69
ODD 9 : METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGE L'INNOVATION.....	74
ODD 10 : REDUIRE LES INEGALITES DANS LES PAYS ET D'UN PAYS A L'AUTRE.....	78
ODD 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET DURABLES	82
ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES.....	86
ODD 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE.....	89
4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.....	92
3.1 FINANCEMENT ET PARTENARIAT.....	92
3.2 RECETTES BUDGETAIRES	92
3.3 AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	93
3.4 INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS (IDE).....	94
3.5 LE SECTEUR PRIVE	94
3.6 COOPERATION SUD – SUD	94
3.7 PISTES DE FINANCEMENT DES ODD A EXPLORER AU TCHAD	95
3.8 DONNEES STATISTIQUES ET SUIVI – EVALUATION	95
3.9 RENFORCEMENT DES CAPACITES	96
LECONS APPRISES.....	96
PROCHAINES ETAPES.....	97
CONCLUSION	99
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	100
ANNEXE 1 : INDICATEURS DE SUIVI DES ODD AU TCHAD	102

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Évolution de l'extrême pauvreté (taux et effectifs).....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 2: Nombre des juridictions et magistrats au Tchad</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 3: Proportion des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 4: Nombre de femmes par qualification dans les corps de l'armée tchadienne.....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 5: Évolution des recettes publiques en proportion du PIB par source de 2018-2023.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 6: Proportion du budget national financée par les impôts nationaux.de 2015 à 2023</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 7: Évolution des encours et du service de la dette publique en proportion du PIB sur la période 2018-2023</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 8: Indices de parité filles/garçons de fréquentation en 2019 et 2022</i>	<i>57</i>
<i>Tableau 9: Répartition de la population par toilettes améliorées selon le milieu de résidence (%).....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 10: Répartition de la population en emploi selon la branche d'activités par sexe et milieu de résidence (%)</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 11: Indicateurs de solidité financière (en %).....</i>	<i>79</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1: Évolution de l'indice de la pauvreté selon le milieu de résidence et par sexe.....</i>	<i>16</i>
<i>Graphique 2: Évolution de la proportion des dépenses de transferts et d'investissements affectée aux services essentiels (éducation, santé, femme et petite enfance et protection sociale) par rapport aux dépenses totales....</i>	<i>19</i>
<i>Graphique 3: Évolution des dépenses d'investissement par sources de financement en soutien à l'agriculture au Tchad sur la période 2020-2023(en milliards de FCFA).....</i>	<i>25</i>
<i>Graphique 4: Évolution des dépenses publiques primaires en proportion en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire).....</i>	<i>35</i>
<i>Graphique 5: Évolution de ressources extérieures en pourcentage de budget national</i>	<i>42</i>
<i>Graphique 6: Évolution des abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion.....</i>	<i>43</i>
<i>Graphique 7: Évolution des ressources extérieures (en milliards de Fcfa).....</i>	<i>44</i>
<i>Graphique 8: Évolution dans le temps de la couverture des femmes sous traitement ARV</i>	<i>48</i>
<i>Graphique 9: Tendance de prise en charge des maladies tropicales négligées.....</i>	<i>49</i>
<i>Graphique 10: Évolution du PIB par habitant et du taux de croissance</i>	<i>69</i>
<i>Graphique 11: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi</i>	<i>70</i>
<i>Graphique 12: Évolution de la valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB (en %).....</i>	<i>75</i>
<i>Graphique 13: Taux de croissance du revenu par habitant entre 2010 et 2021</i>	<i>78</i>
<i>Graphique 14: Flux d'APD nette reçue (en % du RNB), 2018-2022</i>	<i>Graphique 15: Flux d'IDE (en % du PIB), 2018-2022.....</i>
<i>80</i>	<i>80</i>
<i>Graphique 16: Niveaux de consommation matérielle globale et par habitant.....</i>	<i>87</i>
<i>Graphique 17: Variation de la surface forestière en proportion de la surface terrestre (%).....</i>	<i>89</i>

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré 1: Les principaux résultats de l'évaluation du PND 2017-2021 en fonction des critères retenus.....</i>	12
<i>Encadré 2: Appui au renforcement des capacités du secteur de l'environnement.....</i>	28

SIGLES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

Sigles/Acronymes	Définitions
ANATS	Agence Nationale des Titres Sécurisés
ANLA	Agence Nationale de Lutte Antiacridienne
CASAGC	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CLAS	Comités Locaux d'Action et de Suivi
CMT	Conseil Militaire de Transition
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au Niveau National
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
ECOSOC	Conseil Économique et Social des Nations Unies
EIE	Étude d'Impact Environnement
ENV	Rapport National d'Examen Volontaire sur la mise en œuvre des ODD
FDE	Fonds de Développement de l'Énergie Électrique
FNDS	Fonds National de Développement de la Statistique
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable
GCF	Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
GEF	Global Environment Facility (Facilité mondiale pour l'environnement)
GES	Gaz à Effet de Serre
GTI	Global Terrorism Index
HAMA	Haute Autorité des Médias Audiovisuels
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
INSEED	Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ITIE	Initiative pour la Transparence des Inductrices Extractives
LDCF	Least Developed Countries Fund (Fonds des pays les moins avancés)
MAAN	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MEPCI	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale
NNI	Numéro National d'Identification
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisations de la Société Civile
PANA	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PARCE	Renforcement des Capacités du Secteur de l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PPP	Partenariat Public Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RIA	Rapid Integrated Assessment
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
RSI	Règlement Sanitaire International
SISAAP	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce
SNCC	Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
SSN	Système Statistique National
SWEDD	Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démocratique
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
VBG	Violence Basée sur le Genre

DECLARATION LIMINAIRE

Faire du Tchad une nation forte et prospère, apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien être de sa population, telle est la vision des autorités tchadiennes à l'horizon 2030. Cette vision prospective, dénommée « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », a pour objectif principal de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030. Elle est déclinée en trois plans nationaux de développement dont le deuxième (PND 2024-2028) est en cours de validation. Ces plans sont en parfaite cohérence avec le programme de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Tout comme le PND précédent, celui en cours constitue pour le pays, une référence et un outil opérationnel pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

Le Tchad, à l'instar des autres pays, a adopté en septembre 2015 le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et depuis lors s'est engagé à opérationnaliser les ODD à travers sa participation aux différents Forums Politiques de Haut Niveau (FPHN) de juillet 2019 à New York et celui de 2021, en virtuel. Ce qui dénote de la volonté du Tchad à atteindre les ODD à l'horizon 2030 à travers des actions concrètes.

Le présent rapport d'Examen National Volontaire (ENV), troisième du genre, met en exergue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD sur la période 2021-2024. Cet examen volontaire offre au pays l'opportunité de partager ses expériences et meilleures pratiques ainsi que les leçons apprises et les défis. C'est également une occasion de réaffirmer notre engagement envers la coopération internationale, la solidarité mondiale et le partenariat inclusif pour le développement durable. Il permet d'identifier les actions menées par notre pays à l'endroit des couches sociales les plus défavorisées et les défis liés à leurs conditions de vie, pour ne laisser personne de côté.

En dépit des efforts consentis pour l'atteinte des ODD, les progrès du Gouvernement tchadien ont été sapés par des chocs, notamment le décès tragique du Maréchal du Tchad, Idriss Deby Itno en avril 2021 (entraînant une transition politique), la conjoncture défavorable sur le marché international des produits pétroliers, les effets négatifs du COVID-19, la persistance de l'insécurité due à l'exaction de groupes Boko Haram, les effets du changement climatique et tout récemment les conflits soudanais en avril 2023. Ces chocs ont contribué à dégrader la situation socioéconomique du pays. A titre illustratif, bien que la croissance économique ait retrouvé de la vigueur depuis 2021, sous l'effet de l'embellie dans le secteur pétrolier, le pays a enregistré une augmentation de la prévalence de la pauvreté dont le taux est passé de 42,3 % en 2019 à 44,8% en 2022.

Malgré les contraintes susmentionnées, le Gouvernement reste résolument déterminé à poursuivre les efforts pour la mise en œuvre des ODD. C'est ainsi que des réformes ont été entreprises, plus particulièrement dans le cadre des finances publiques, pour optimiser les recettes publiques ainsi que celles de l'appareil statistique pour disposer des données de qualité, actualisées et à jour pouvant aider à une meilleure planification et à apporter des réponses plus ciblées. D'autres réformes, visant la transformation structurelle de l'économie, à travers la mise en œuvre des mesures plus adaptées et susceptibles d'accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD ont été entreprises.

L'on note aussi des avancées importantes en matière de protection sociale qui portent sur les filets sociaux et la couverture santé universelle par la création de la Caisse Nationale d'Assurance Santé (CNAS) en 2021. A travers cela, le pays est sur le point de mettre en place un système de protection sociale couvrant les risques, réduisant la vulnérabilité et améliorant l'accès de toute la population aux services sociaux de base, en particulier les personnes démunies.

En termes de progrès, l'on peut noter, entre autres, la construction des infrastructures routières à l'intérieur du pays, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'accès à l'éducation par la construction des écoles et l'accès à l'énergie des populations rurales à travers des investissements significatifs dans la production de l'énergie renouvelable.

L'exercice des ENV offre l'occasion à toutes les parties prenantes nationales, notamment le Parlement, le Conseil Economique, Social et Environnemental, la Cour des Comptes, les ministères sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé, les institutions universitaires et de recherche scientifique, l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des ODD, de discuter des enjeux de développement ainsi que des questions d'évaluation.

C'est ici le lieu d'adresser les sincères reconnaissances du Gouvernement tchadien au Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) qui a bien voulu retenir pour la troisième fois, la candidature du Tchad pour la présentation de sa revue nationale sur les ODD au FPHN de juillet 2024.

Pour terminer, le Gouvernement de la République du Tchad adresse ses sincères remerciements au Système des Nations Unies, à travers le Bureau de la Coordination et toutes les agences basées au Tchad. Par la même occasion, il remercie l'ensemble des parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration du présent rapport d'Examen Nationale Volontaire.

LA MINISTRE DELEGUÉE EN CHARGE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN



Madame FATIMA HARAMACYL

MESSAGE CLES

Le Tchad a adhéré à l’agenda des ODD en 2015 pour booster sa transformation structurelle et améliorer les conditions de vie de sa population. Cette volonté politique des plus hautes autorités du pays à mettre en œuvre efficacement les ODD, s’est concrétisée par leur intégration au nombre des priorités des Plans Nationaux de Développement (PND) et des politiques sectorielles des domaines concernés. Elle se traduit également par l’engagement à élaborer et à présenter périodiquement durant le FPHN, comme en 2019 et 2021, un rapport d’Examen National Volontaire (ENV) de mise en œuvre des ODD.

L’ENV 2024 est élaboré dans un contexte particulier, marqué par la transition politique entamée suite au décès le 20 avril 2021 du Président de la République, le Maréchal Idriss Deby ITNO. Malgré cet énorme choc, le pays a fait d’énormes progrès en matière de cohésion sociale et de consolidation de la paix (ODD 16). En effet, la politique de la main-tendue du Gouvernement de transition a permis (i) la signature de l’Accord historique de Doha (Qatar), entre le Gouvernement de transition et 43 groupes mouvements politico-militaires ; (ii) l’organisation du Dialogue National Inclusif et Souverain ; (iii) l’organisation du référendum constitutionnel et ; iv) la signature des accords de Kinshasa.

En matière de croissance économique, le Tchad a enregistré un taux de croissance du PIB réel de 3,1% en 2022 et 4,4% en 2023.

Malgré ces efforts, face à un environnement économique et social fortement affecté par les impacts multiples de la pandémie à Covid 19, les conflits aux frontières et les effets du changement climatique ; le taux de pauvreté de la population tchadienne (ODD1) en 2022 est de 44,8%, soit 7 762 632 personnes pauvres. Comparé à celui observé en 2018 (42,3%), le taux de pauvreté de la population a augmenté de 2,5 points de pourcentage. La prévalence de la sous-alimentation (ODD2) est également en hausse de 2,4 points de pourcentage entre 2018 (39,6%) et 2021 (42%) d’après les statistiques d’ENSA 2021.

Dans la perspective de redresser cette situation, le Gouvernement du Tchad a élaboré un nouveau Plan National de Développement (PND) pour la période 2024-2028, dont l’objectif est d’accélérer l’émergence et la transformation structurelle du Tchad aligné sur les ODD et permet d’aller plus loin sur les questions environnementales avec la révision de la Contribution Nationale Déterminée (CDN) en 2021. En effet, le pays envisage de pallier les défis conjoncturels, tels que la mise en place des infrastructures publiques de base (énergie, routes, etc.), la relance des dynamiques locales ou territoriales de développement, le renforcement de la résilience économique, sociale et environnementale du pays ainsi que la mise en place d’institutions solides, redevables et accessibles à tous pour assurer le développement durable du pays. Il s’agit de :

- Mettre en place un mécanisme de stabilisation des prix des produits de première nécessité et lutter contre la cherté de la vie (ODD1) ;
- Lutter contre l’insécurité alimentaire consécutive à la dégradation de production et aux aléas climatiques (ODD2, 13) ;
- Diversifier l’économie et promouvoir l’éclosion d’un tissu industriel au niveau national ;
- Organiser les élections libres et transparentes en 2024 (ODD 16) ;
- Planifier le développement du niveau décentralisé vers le niveau central (ODD 16) ;
- Rendre plus opérationnel le dispositif de suivi-évaluation (ODD16) ;

- Renforcer la participation et l'appropriation des parties prenantes (ODD16) ;
- Optimiser la gestion des ressources humaines, matérielles et financières (ODD16) ;
- Renforcer le partenariat et la mobilisation des fonds (ODD17).

Dans cette optique, le Gouvernement entend mener les réformes nécessaires pour renforcer la mobilisation des ressources internes, publiques et privées, et améliorer l'efficacité des actions de développement. Mais, en même temps, un partenariat renforcé, élargi et rénové sera nécessaire pour relever le défi du financement et de la mise en œuvre de l'agenda de développement durable. A cet égard, le présent FPHN constitue une opportunité pour le pays de réitérer son engagement ainsi que son plaidoyer auprès de tous les partenaires, en vue de leur accompagnement dans la mise de son PND 2024-2028 sur le sentier du développement durable.

FAITS SAILLANTS

Impacts de multiples crises sur la mise en œuvre des ODD 1, 2, 13, 16,17

Le contexte de développement national a été fortement affecté par les multiples crises de ces quatre dernières années, notamment : (i) la pandémie Covid-19, survenue en mars 2020 ; (ii) les crises politiques et sécuritaires, dont les attaques rebelles de 2021 qui ont conduit à la mort du Président Idriss Deby et l'ouverture d'une transition politique au Tchad, et la guerre en cours au Soudan, qui a déjà engendré plus de 550 000 réfugiés et retournés accueillis sur le sol tchadien et (iii) les effets du changement climatique, les inondations de fin 2022 et les récurrents conflits agriculteurs-éleveurs en constituent les principales manifestations.

Si les indicateurs macro-économiques et financiers (taux de croissance, soldes budgétaires et de la balance des paiements) se sont sensiblement améliorés depuis 2022, essentiellement du fait de la flambée des cours des produits pétroliers, sous l'effet combiné de ces différentes crises, les conditions de vie de la population se sont sensiblement détériorées. Selon les résultats de la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (ECOSIT 5), le taux de pauvreté à l'échelle nationale (ODD1) était de 44,8% en 2022 (soit 7,76 millions pauvres), contre 42,3% en 2018. L'aggravation de la pauvreté est nettement plus marquée en milieu urbain, avec +7,7 points de pourcentage, contre 1,1 points de pourcentage en milieu rural et 2,5 à l'échelle nationale. D'après la même source de données, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de 0,8 point de pourcentage en 2022 (14,4%) par rapport à l'année 2018 (15,2%).

Quant au taux de prévalence de la sous-alimentation (ODD2), il est passé de 39,6% en 2018 à 42% en 2021, soit une hausse de 2,4 points de pourcentage¹. En outre, les résultats du cadre harmonisé de juillet 2023 estiment que 5,7 millions personnes sont en insécurité alimentaire, dont 2,1 millions dans la phase sévère (phase 3 à 5) à l'échelle nationale. Signe de la poursuite de la dégradation de la situation, le Tchad a décrété le 16 février 2024, pour la deuxième fois dans l'espace de 2 ans (après celui de juin 2022), l'état d'urgence alimentaire et nutritionnelle sur l'ensemble du territoire national. Cette situation s'explique essentiellement par les flux massifs de réfugiés et de retournés liés à la guerre au Soudan, la multiplication des effets de changements climatiques et la persistance de l'insécurité dans certaines zones du pays.

Par ailleurs, si le Tchad compte parmi les pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques (ODD 13), ces effets se sont fortement multipliés et intensifiés au cours de ces dernières années, provoquant d'importantes pertes matérielles et en vies humaines, ainsi que des déplacements périodiques des populations. En particulier, méritent d'être cités : (i) les perturbations pluviométriques en 2021/2022, qui ont entraîné une baisse de 9% de la production céréalière ; (ii) les inondations de 2022, qui ont affecté plus d'un million de personnes réparties dans 18 des 23 provinces du pays, ainsi que 465 030 hectares de terres agricoles ; (iii) les déficits pluviométriques en 2023 dans la plupart des zones du pays². Convient-il d'ajouter que les effets des changements climatiques sont appelés à s'aggraver avec l'arrivée massive des réfugiés des pays voisins du Tchad.

S'agissant de l'ODD 16, le contexte de ces dernières années a été fortement affecté par la persistance de l'insécurité et l'instabilité, tant à l'intérieur du pays que dans l'espace sous-régional, telle qu'illustrée par, entre autres : (i) la rupture de l'ordre constitutionnel consécutive aux attaques

¹Sources : Statistiques mondiales de la FAO (2018) et ENSA 2021

² Source: Famine Early Warning Systems Network

rebelle de 2021 ayant conduit au décès du Président Idriss Deby ; (ii) la persistance des violences intercommunautaires, notamment entre éleveurs et agriculteurs, aggravées par la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources ; (iii) la poursuite des attaques djihadistes dans les zones du bassin du Lac Tchad, qui maintient une partie des communautés locales dans une situation d'insécurité et de précarité. Convient-il de souligner que la fréquence et l'ampleur des attaques djihadistes ont baissé depuis 2023. Par contre, selon le classement de Global Terrorism Index (GTI 2022), la situation du Tchad s'est dégradée entre 2020 et 2022. A cela s'ajoutent les déficiences dans la gouvernance des affaires publiques, telles qu'illustrées par le mauvais classement du Tchad suivant plusieurs indices de bonne gouvernance (47^{ème} sur 54 suivant l'indice de Mo Ibrahim, indice CPIA, etc.) ou mises en relief lors du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) de 2022, notamment sur la problématique de la gouvernance des affaires publiques, la mise en place d'institutions efficaces et accessibles à tous et le défi de la cohésion sociale.

Tous ces facteurs ont contribué à la persistance de la fragilité du Tchad, au plan institutionnel et sécuritaire. Toutefois, des efforts particulièrement louables ont été fournis par le Gouvernement et les différents acteurs en vue de la préservation de la paix et de la sécurité, en dépit d'un contexte sous-régional exceptionnellement défavorable, et du rétablissement de l'ordre constitutionnel à travers un processus inclusif et apaisé. Participent à ces efforts : (i) la négociation et la signature à Doha le 8 Août d'un accord de paix avec 43 groupes armés, (ii) l'organisation d'un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), (iii) la politique d'ouverture mise en œuvre dans le cadre de la conduite de la transition politique, et (iv) la forte mobilisation de l'Etat pour sécuriser les frontières nationales.

Enfin, pour soutenir le développement durable du Tchad, le Gouvernement s'est pleinement investi pour promouvoir un partenariat dynamique, ouvert et diversifié (ODD 17). S'inscrivent dans ce cadre : (i) la mise en œuvre de nombreuses politiques sectorielles et de programmes de réformes, y compris pour renforcer la mobilisation des ressources internes, (ii) la renégociation de la dette du Tchad au titre du Cadre commun du G20, et (iii) la mise en œuvre de nombreuses initiatives visant le renforcement du partenariat avec les pays et institutions amis du Tchad.

Toutefois, les effets des multiples crises de ces dernières années ont fortement affecté la dynamique des partenariats en faveur du développement durable. Une part importante des engagements de la communauté internationale a été orientée vers la réponse aux besoins humanitaires, notamment ceux engendrés par la crise soudanaise. En outre, au plan interne, des investissements conséquents ont été consacrés à la préservation de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la conduite de la transition politique, au détriment du financement du développement.

Trois domaines clés dans lesquels les solutions durables, résilientes et innovantes pour atteindre les ODD sont efficacement mises en œuvre en ce qui concerne le groupe de sujet ex aminé

En matière d'environnement (ODD13), le pays a mené efficacement quelques actions : au niveau stratégique, le Tchad a révisé son document de la Contribution Déterminée au Niveau national (CDN) et le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) pour la période 2022-2025 avec l'appui du PNUD à travers l'initiative « promesse climat ». Ces deux documents constituent des instruments clés pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des actions de résilience, d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Au niveau opérationnel, il convient de noter : (i) la mise en œuvre de la seconde phase du Projet AMCC+ Tchad qui s'intitule « Renforcement de la Gouvernance et de la Résilience Climatiques au Tchad ». Elle vise à atteindre

des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD13 ; (ii) le Projet du Plan National d'Adaptation du Tchad vise à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation à moyen et à long termes des secteurs sensibles au climat conformément aux politiques nationales et mondiales, notamment les ODD 5, 12, 13 et 15 ; (iii) l'adaptation est appuyée par le Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT) et le Projet de Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER). Enfin, dans le cadre de du projet de gestion communautaire des risques climatiques financé par le FEM, les systèmes d'alerte précoce communautaire ont été mis en place pour renforcer les capacités de réponse et d'anticipation aux chocs climatiques et en même temps, expérimenter l'assurance agricole pour gérer les pertes et dommages liés aux catastrophes naturelles.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité (ODD 16), des actions majeures ont été menées dont : (i) les négociations et la signature à Doha, le 8 Août 2022, de l'Accord de paix entre le Gouvernement et 43 groupes politico-militaires, et (ii) l'organisation du Dialogue National Inclusif (DNIS), qui a mobilisé toutes les forces vives de la Nation, du 20 août au 8 octobre 2022. En plus, la politique de la main tendue du Gouvernement ayant abouti à l'ouverture politique a abouti en 2023 à un Gouvernement de réconciliation nationale hissant le Chef de fil de l'opposition démocratique au poste de Premier Ministre. Toutes ces actions conjuguées ont permis d'apaiser la transition politique qui se déroule actuellement au Tchad.

Dans le cadre du partenariat au développement (ODD17), le Tchad a engagé des réformes visant à transformer le cadre de vie des tchadiens à travers les mécanismes nouveaux de financement du développement et aussi bien la promotion de l'entrepreneuriat pour l'éclosion de son secteur privé. Parmi ces réformes on peut citer : (i) la loi n°036/PR/2019 du 26/08/2019 relative à la libéralisation du Secteur de l'Energie Electrique au Tchad ; (ii) le décret n°2012/PR/PM/MCIPS/2019 du 27 novembre 2019 portant création d'un cadre institutionnel de pilotage du Partenariat Public Privé (PPP) en République du Tchad ; (iii) le décret n°1154/PR/MMDICPSP/2019 du 15 Août 2019 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n°006/PR/2017 du 30 Aout 2017 portant Régime Juridique du Partenariat Public-Privé en République du Tchad ; et (iv) le décret n°012/PR/2020 portant création d'une Chambre Nationale d'Entrepreneuriat Féminin, etc.

Trois exemples d'actions politiques et de mesures spécifiques qui sont nécessaires de toute urgence pour fournir efficacement des solutions durables, résilientes et innovantes.

Au regard du contexte du Tchad et des analyses menées dans le cadre de la préparation du Plan National de Développement (PND) pour la période 2024-2028, les actions et politiques ci-dessous s'avèrent d'un enjeu crucial pour répondre aux défis du développement durable et de la résilience :

1. La consolidation de la paix et de la stabilité ainsi que l'amélioration de la gouvernance des affaires publiques ;
2. Le développement des infrastructures de base, notamment celles du transport et de l'énergie, pour favoriser la diversification de l'économie et l'éclosion d'un tissu industriel au niveau national ;
3. Organiser les élections législatives, régionales et locales libres et transparentes en 2025 (ODD 16) ;
4. Renforcer le partenariat et mobilisation des fonds (ODD17) ;

La relance du développement local ou territorial inclusif (développement des infrastructures communautaires de base, renforcement des capacités des différents acteurs y compris pour la résilience climatique, mise en place de la microfinance inclusive et promotion du développement des chaînes de valeur) pour valoriser le potentiel de développement local, accélérer la croissance et la diversification de l'économie ainsi que la réduction de la pauvreté et des inégalités, renforcer la résilience du pays et des communautés locales face aux crises.

Actions et mesures mise en œuvre de suivi entreprise par votre organisme intergouvernemental pour soutenir la mise en œuvre de la déclaration politique du sommet des ODD

Quelques actions ont été entreprises par le Gouvernement pour soutenir la déclaration politique du sommet des ODD. Il s'agit entre autres :

La contextualisation, la priorisation et l'alignement des cadres nationaux sur les ODD : (i) Vision 2030, et PND en 2017-2021 ; (ii) PDP, PDC; et (iii) Divers politiques et programmes sectoriels (santé, éducation, environnement, protection sociale, etc.).

Pour mieux assurer la coordination des ODD et de leur suivi, ont été créés : (i) une Direction Générale de Services de la Coordination et du Suivi de la Politique de Développement et des Agendas Internationaux, (ii) une commission ODD au sein de l'Assemblée Nationale, (iii) une Cellule de suivi des indicateurs des ODD a au sein de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), (iv) une Cellule Interministérielle (CTI) composée des ministères sectoriels, des institutions publique et des partenaires techniques et financiers.

Pour une mise en œuvre réussie de cet agenda, le partenariat s'avère essentiel dans l'atteinte des ODD par la mobilisation des ressources auprès des bailleurs notamment le partenariat public-privé. Avec le nouveau Plan National de Développement 2024-2008, le Gouvernement compte doubler d'effort pour l'atteinte des ODD.

INTRODUCTION

A l'instar des autres pays du monde, le Tchad s'est engagé sur la voie du développement inclusif en adoptant en septembre 2015 le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Cet ambitieux programme, désormais boussole devant orienter les actions de l'humanité, vise à éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et à assurer un avenir durable. Regroupés en cinq (5) piliers que sont : les personnes ; la prospérité, la planète ; la paix ; et les partenariats, les ODD intègrent les aspirations de tous les peuples, en ne laissant personne de côté.

Les mécanismes de suivi-évaluation de l'Agenda 2030 offrent la possibilité à l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies de s'autoévaluer par la production des Examens Nationaux Volontaires (ENV) sur la mise en œuvre des ODD.

L'élaboration du présent Rapport National Volontaire par le Tchad s'inscrit dans le cadre de cette auto-évaluation. Troisième du genre pour le Tchad, après ceux élaborés et présentés au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable (FPHN) en 2019 et 2021, ce rapport est d'un enjeu particulier. Elaboré à mi-chemin de l'échéance cruciale 2030, il permet : i) d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda du développement durable ; ii) d'identifier et analyser les défis à surmonter ainsi que les bonnes expériences et leçons à capitaliser pour l'atteinte des ODD. De même, il permettra d'interpeller, à l'occasion du FPHN de juillet 2024, les différentes parties prenantes, par rapport à leurs engagements dans la perspective du rendez-vous de 2030.

Dans cette optique, la production statistique accrue entre 2018 et 2023, notamment l'enquête à indicateurs multiples (MICS 6, 2019), la cinquième génération de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et la Pauvreté (ECOSIT 5, 2022) et d'autres annuaires statistiques sectoriels (santé, éducation, etc.), offre l'opportunité d'une couverture assez large des cibles et indicateurs des ODD, dont les progrès de mise en œuvre sont analysés dans le présent rapport.

Cependant, il convient de signaler que ce rapport a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile pour le Tchad, marqué notamment par la persistance des crises politiques et sécuritaires dans la sous-région (guerre en cours au Soudan depuis Avril 2023), la multiplication des effets du changement climatique (inondations de 2022, perturbations pluviométriques et baisse des productions céréalières). Pour la deuxième fois dans l'espace de deux ans, le Gouvernement du Tchad a décrété le 16 février 2024 un état d'urgence alimentaire et nutritionnelle au Tchad. Ce contexte fragile est exacerbé par la guerre russo-ukrainienne.

Tel que décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de la préparation du FPHN sur le développement durable de 2024, l'ENV de cette année est placé sous le thème central, « Renforcer le Programme 2030 et éradiquer la pauvreté en temps de crises multiples : la mise en œuvre efficace des solutions durables, résilientes et innovantes » et est consacré à l'examen approfondi des ODD (1, 2, 13, 16 et 17).

Le présent rapport est structuré en cinq parties : la première situe le contexte global dans lequel les ODD ont été mis en œuvre au Tchad ; la deuxième présente l'approche méthodologique et le processus de préparation de l'ENV ; la troisième se focalise sur la politique et l'environnement facilitateur de la mise en œuvre des ODD ; la quatrième présente les progrès réalisés sur les ODD et l'atteinte de leurs cibles ; et la dernière traite des moyens internes et externes pour la mise en œuvre des ODD sur la période d'évaluation. Enfin une conclusion et les prochaines étapes terminent le rapport.

1. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

Le contexte met en exergue la situation géographique, démographique, sociale, politique, économique, environnementale et sécuritaire.

1.1 Situation géographique

Le Tchad est un pays enclavé d'Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 1 284 000 km², faisant de lui le cinquième pays le plus grand d'Afrique. Il partage ses frontières au nord avec la Libye, à l'Est, avec le Soudan, au Sud, avec la République Centrafricaine (RCA) et, à l'Ouest, avec le Cameroun, le Nigeria et le Niger.

La situation géographique du Tchad est associée aussi bien à des opportunités que des contraintes pour le développement socioéconomique. En effet, le Tchad partage avec le Niger, le Nigeria et le Cameroun le Lac qui est le deuxième plus grand Lac d'Afrique et qui abrite environ 120 espèces de poissons et autant d'espèces d'oiseaux. Le pays est également parcouru par les fleuves Chari et Logone, qui prennent respectivement leur source en RCA et au Cameroun et fournissent la plus grande partie de l'eau douce du lac. Il convient de signaler que le changement climatique tend à atténuer ces avantages. Ainsi, la surface du lac est passée de 25 000 km² en 1963 à 1 350 km² en 2020, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et 61% du pays se trouve désormais en zone saharienne caractérisée par une faible pluviométrie. En outre, le sous-sol tchadien regorge une diversité de ressources minières et minéralogiques, notamment d'importantes réserves de pétrole dont l'exploitation a débuté en 2003 et la production estimée à 130 000 barils/jour en 2018³, ainsi que l'or, la bauxite, le fer, le cuivre et l'étain.

Cependant, l'enclavement du Tchad (le port le plus proche se trouve à près de 1 000 km de la capitale), augmentant les coûts des échanges commerciaux entre le pays et ses partenaires, ne permet pas au pays de profiter pleinement des avantages de l'ouverture commerciale. Aussi, la taille du pays (enclavement intérieur) constitue un défi majeur en termes de fourniture de biens et services de base sur l'ensemble du territoire. Enfin, le climat tropical sous l'influence des effets du changement climatique, est un facteur contributif de la faible productivité agricole et de la persistance des maladies d'origine tropicale.

1.2 Situation démographique

Avec un taux de croissance démographique de 3,6% (RGPH2, 2009), la population du Tchad est estimée à 18,03 millions d'habitants en 2023 (projections). Selon l'ECOSIT5, la population est composée de 51,4 % de femmes, de 74,6% des ruraux et de 53,7% de jeunes de moins de 15 ans avec un âge moyen de 19,8 ans et médian de 13 ans.

L'évolution démographique récente du Tchad est en décalage avec les évolutions observées dans les pays émergents où on a relevé une maîtrise de la fécondité. Au Tchad, dans la première phase de la transition démographique, la baisse de la mortalité a commencé, mais à la seconde phase, la maîtrise de la fécondité, n'est pas amorcée. La fécondité a légèrement baissé ces dernières années (de 6,5 en 2014 à 6,4 enfants par femme en 2019) alors qu'on anticipait le contraire. Cette situation explique en partie la détérioration de la qualité de vie des populations, notamment des femmes et

³ *Perspectives Economiques régionales, ASS, Octobre 2023.*

des enfants, en lien avec la forte demande sociale en inadéquation avec l'offre des services sociaux de base. De plus, le maintien de taux de dépendance élevé va rendre plus difficile l'amélioration du capital humain du pays, deuxième condition nécessaire pour bénéficier du dividende démographique. Ainsi, les efforts du Gouvernement pour le développement économique et social sont inhibés dans plusieurs domaines.

Par ailleurs, il convient de signaler que le pays continue de subir les conséquences des tensions dans les pays voisins et accueille un nombre important de réfugiés, en provenance du Soudan, de la RCA et du Nigéria, faisant du Tchad le premier pays d'asile en Afrique par rapport à la densité de sa population et se classe parmi les dix plus grands pays d'accueil des réfugiés au monde. Convient-il de rappeler qu'avec la crise soudanaise, l'UNHCR et la CNARR dénombrent 1 150 158 nouveaux réfugiés et 144 015 personnes retournées, répartis principalement dans les provinces de l'Est du pays que sont le Ouaddaï, le Sila et le Wadi Fira (UNHCR, mars 2024). Cette situation, en mettant la pression sur les ressources naturelles disponibles et les biens et services de base, est source de tensions entre les populations.

1.3 Situation sociale

Le niveau des indicateurs sociaux est peu reluisant au Tchad malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour les améliorer. Le faible développement social est illustré par le score enregistré selon l'Indice de Développement Humain (IDH) qui est de 0.394 en 2023/2024, classant le pays 189^{ème} sur 193 pays et territoires, soit le même niveau qu'en 2021. De même l'incidence de la pauvreté au niveau national a augmenté de 2,5 points de pourcentage, passant de 42,3% en 2018 à 44,8% en 2022. Pourtant, le Tchad a fait du développement social une priorité en allouant des ressources substantielles au financement des secteurs sociaux. En particulier, bénéficiant des ressources pétrolières, le pays a investi dans les secteurs sociaux prioritaires que sont la santé, l'éducation et l'eau. Le contraste observé entre les ressources investies et le niveau de développement social interroge sur l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

1.4 Situation politique

Le processus démocratique, en cours Tchad depuis 1990, a ouvert une opportunité de développement des partis politiques et de la société civile. Aujourd'hui on compte 290 partis politiques et environ 4340 associations de la société civile. Le dialogue social (pacte social) et politique (DNIS, 2022) ont conduit à une situation politique et sociale apaisée. En outre, la politique de la main tendue du Gouvernement a permis une conciliation, tant avec les opposants politico-militaires que les opposants politiques radicaux, ainsi que la finalisation de la Transition politique avec l'organisation de l'élection présidentielle dans un climat apaisé.

1.5 Situation économique

Depuis 2020, le Tchad a été secoué par une série de crises qui ont fortement ébranlé la dynamique de développement économique du pays. Outre l'attaque armée qui a conduit à l'ouverture d'une transition politique en avril 2021, la pandémie de Covid-19, les effets du changement climatique (perturbations climatiques lors de la campagne agricole 2021/2022, inondations de 2022), la crise en Ukraine et la guerre déclenchée au Soudan en avril 2023, avec toutes ses conséquences, ont des impacts sur les activités économiques. Ainsi, le pays a enregistré une croissance annuelle de -0,4%, -0,1%, respectivement en 2020 et 2021.

Par ailleurs, la poursuite de l'embellie dans le secteur pétrolier et la baisse des effets de la pandémie de COVID-19 ont permis au pays d'amortir les effets des différents chocs enregistrés. Selon les données du FMI, le taux de croissance du PIB réel a été de 3,1% en 2022 et 4,4% en 2023⁴. Suivant les projections, elle devrait s'établir à 2,9% en 2024. Aussi faut-il souligner que cette croissance économique tributaire du secteur pétrolier est peu susceptible d'être maintenue en raison de la volatilité du cours du pétrole. Toutefois, elle pourrait induire une amélioration des conditions de vie des populations si la dynamique des politiques de stabilisation est maintenue.

Dans le domaine des finances publiques, le solde budgétaire global, dons y compris, s'est sensiblement amélioré, passant d'un déficit de (-3,7% du PIB) en 2021, à un excédent de 4,5% en 2022 et 0,3% en 2023.

En ce qui concerne la dette, le Tchad enregistre une baisse continue depuis l'année de 2021 : le taux d'endettement est de 43,4% en 2021, 35,7% en 2022 et 36% en 2023. Cette situation favorable est le résultat d'une part de la bonne tenue du secteur pétrolier, la signature d'un accord entre le Gouvernement Tchadien et le FMI dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit en décembre 2021, la restructuration de la dette Glencore qui représentait environ un tiers de la dette extérieure du pays dans le Cadre Commun du G20. Si cette tendance se confirme dans la durée et si la mise en œuvre de la réforme des finances publiques conduit à une mobilisation accrue des ressources intérieures, le pays disposerait de marge pour le financement du développement tant les besoins sociaux (éducation, santé, etc.) sont croissants. S'agissant des relations du Tchad avec l'extérieur, le solde global s'est amélioré sensiblement en 2023, passant de 17,8% du PIB en 2022 à 25,4% du PIB en 2023.

Malgré les multiples efforts, le Tchad est confronté aux nombreux obstacles structurels pour réussir le pari de développement d'une économie diversifiée et compétitive, telle qu'ambitionnée par la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ».

1.6 Situation environnementale

Au Tchad, le rythme des saisons suit le déplacement du front intertropical (FIT). La saison très chaude se situe entre avril et mai où la température peut atteindre 45°C à l'ombre. Par contre la saison des pluies oscille entre avril et septembre selon les zones bioclimatiques.

En fonction des pluies inégalement réparties, on distingue trois zones climatiques : (i) une zone désertique de 780 000 km² au Nord (moins de 200 mm de précipitations annuelles), avec une végétation ponctuée de quelques palmeraies, mais aussi de lacs salés et d'eau douce comme les lacs Ounianga et de Borkou, dans un milieu pourtant hyperaride ; (ii) une zone sahélienne de 374 000 km² au centre (200 à 500 mm de pluies entre juin et septembre), où se développe une savane boisée et herbacée réservée à l'élevage extensif et à la culture des céréales, des tubercules et des oléagineux et (iii) enfin une zone tropicale semi-humide de 130 000 km² au Sud, (où les précipitations vont de 500 mm à 1 200 mm entre avril et octobre) favorable à la culture de coton, des oléagineux et des céréales.

Les questions de la protection et de la sauvegarde de l'environnement au Tchad se résument essentiellement en quatre (04) grands problèmes : (i) la dégradation des ressources naturelles (ressources en eau et en terre et ressources forestières, halieutiques et fauniques) et la perte de la

⁴ FMI, Rapport sur les perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, Avril 2024.

biodiversité ; (ii) le changement climatique avec ses corollaires de réchauffement planétaire (le Tchad est l'un des points les plus chauds de la planète) entraînant souvent des catastrophes naturelles (inondations et sécheresses), et les pollutions aussi bien organiques que chimiques causant divers risques environnementaux ; (iii) les difficultés d'accès aux ressources entraînant une faible amélioration des conditions de vie des populations (beaucoup de personnes éprouvent de difficultés d'accès aux terres productives, aux ressources en eau et aux ressources génétiques induisant une incidence négative des efforts de protection de l'environnement) et (iv) les insuffisances dans la gouvernance et la mobilisation des ressources liées aux cadres juridiques et institutionnels et au développement du Partenariat-Public-Privé (PPP) qui ont une conséquence sur la mobilisation des ressources au profit du secteur de l'environnement, notamment le non accès au fonds vert climat.

1.7 Situation sécuritaire

Au cours de la décennie passée, la situation sécuritaire du Tchad a été marquée par des conflits armés et des violences, la montée du terrorisme dans les pays voisins, les conflits intercommunautaires sporadiques et les incursions de la secte Boko Haram. Mais, de 2019 à nos jours, les efforts du gouvernement, notamment à travers le renforcement du dispositif sécuritaire et l'intensification du dialogue entre les fils du pays a permis une stabilité politique et sécuritaire, n'eût été l'incursion des groupes armés en avril 2021, qui s'est soldée par la disparition tragique du Maréchal du Tchad.

Les conflits aux frontières et dans les pays voisins ont occasionné un afflux massif des réfugiés (1 150 158 réfugiés) et retournés (144 015) en mars 2024, selon les données de l'UNHCR.

Il convient de mentionner que cette situation sécuritaire défavorable occasionne des coûts financiers, y compris, la prise en charge des réfugiés. Cela fait peser de lourdes charges sur le budget de l'État, au détriment des dépenses sociales et de l'investissement public dans les infrastructures et la diversification de l'économie.

2. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'ENV

Après avoir présenté deux Examens Nationaux Volontaires en 2019 et 2021 au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable, le Tchad a demandé en 2023 et obtenu l'accord de présenter pour la troisième fois son auto-évaluation de la mise en œuvre des ODD au prochain forum de 2024, organisé sous le thème « renforcer le programme 2030 et éradiquer la pauvreté en temps de crise multiples : la mise en œuvre efficace des solutions durables, résilientes et innovantes » par le Conseil Economique et Social des Nations Unies.

L'Examen National Volontaire 2024 est élaboré sous le leadership du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, à travers une approche participative et inclusive. Par conséquent, des correspondances ont été envoyées à toutes les parties prenantes pour les informer sur l'engagement que le pays a pris de produire un rapport d'Examen National Volontaire sur les ODD en 2024.

Le processus de sensibilisation et d'information a abouti à la mise en place d'un Comité Technique Interministériel (CTI). En date du 24 janvier 2024, le Ministre en charge du Plan, a signé l'Arrêté N°0008/PR/PM/MEPCI/SE/SG/DGSAD/DCSAI/2024 Portant création d'un Comité Interministériel chargé de l'Elaboration du Rapport d'Examen National Volontaire sur les ODD, édition 2024. En Outre, des correspondances ont été adressées à toutes les institutions et organisations nationales leur demandant de désigner un point focal pour participer à tout le processus d'élaboration dudit rapport. Ce comité multi acteurs prend en compte toute la cartographie des parties prenantes en intégrant les ministères sectoriels, l'Assemblée nationale, la Cour des Comptes, le Conseil Economique et Social, le Secteur privé, les différentes Organisations de la Société Civile, l'Institut National de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques, les institutions universitaires et de recherche scientifique et les Partenaires Techniques et Financiers, les organisations des minorités autochtones et personnes vulnérables.

La phase d'élaboration de l'ENV 2024 est marquée par l'organisation des activités suivantes :

- ✓ Atelier de collectes et de validation des données avec la participation de tous les points focaux et les Partenaires Techniques et Financiers, en février 2024 ;
- ✓ Atelier d'élaboration du draft 1 de l'ENV 2024 en mars 2024 par les membres du CTI ;
- ✓ Ateliers de lecture du draft 1 par une équipe restreinte ;
- ✓ Atelier de validation technique par toutes les parties prenantes ;
- ✓ Atelier de validation politique (Conseillers en charge de l'Economie aux Cabinets du Président de la République et du Premier Ministre, Secrétaires Généraux des ministères sectoriels ; Partenaires Techniques et Financiers, leaders d'opinion, etc.).

Le mandat du CTI a pris fin avec la préparation de la présentation l'ENV 2024 au FPHN et l'élaboration d'une feuille de route de suivi des recommandations.

Dans le domaine de renforcement de capacité, le processus a été appuyé au niveau national par les Partenaires Techniques et Financiers, notamment le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, le Bureau de la Coordination Nationale du Système des Nations Unies, la FAO qui ont mis à disposition leur staff technique et le financement requis. En outre, le Point focal pays a reçu l'appui en termes de renforcement de capacité, en participant à des rencontres au niveau international sur la préparation

de l'ENV 2024. Il s'agit de : i) Réunion préparatoire des ENV 2024 du 04 au 05 Décembre 2023 à Addis-Abeba (Ethiopie) ; ii) 10^{ème} session du Forum Régional Africain sur le Développement Durable, du 22 au 25 Avril 2024 à Addis-Abeba (Ethiopie).

2.1 Politique et environnement facilitateur

Sur le plan politique, le Tchad est entré dans une phase de transition depuis le 21 avril 2021, suite au décès tragique de son Président, le Maréchal IDRIS DEBY ITNO.

En matière de cohésion nationale et de paix, la politique de la main-tendue du Gouvernement de transition a porté ses fruits à différents niveaux à travers ; (i) la signature de l'Accord historique de Doha (Qatar) entre le Gouvernement de transition et 43 groupes/ mouvements politico-militaires, en date du 08 août 2022 ayant permis le retour des ex rebelles au pays ; (ii) l'organisation du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) du 20 août au 08 octobre dont l'une des résolutions a acté la prolongation de la transition politique de 18 mois, ouvrant la voie vers la seconde phase de la transition ; (iii) l'organisation du référendum constitutionnel en décembre 2023 et ; iv) la signature des accords de Kinshasa du 31 octobre 2023 et du 07 février 2024, ayant permis le retour au pays du président du parti « Les transformateurs » et bien d'autres opposants politiques en exil.

Aussi, il convient de noter que la dernière étape du retour à l'ordre constitutionnel est l'organisation des élections présidentielles démocratiques et libres le 06 mai 2024.

Cette transition a offert l'opportunité aux tchadiens de se parler et de mettre le pays sur la voie du développement, de la paix et de la stabilité durables. Elle a été aussi marquée par l'implication de toutes les couches de la société (partis politiques, société civile, corporation, etc.) à la gestion de la vie publique. Cela s'est notamment traduit par les nominations successives de trois premiers ministres issus de l'opposition pendant les deux phases de la transition, traduisant un certain équilibre dans la sphère politique.

Le Gouvernement a inscrit les ODD au nombre des priorités de la prospective « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » et du PND 2017-2021. Dans la même dynamique, il a entrepris l'élaboration d'un nouveau PND 2024-2028. Ce dernier sera le principal document d'orientation des politiques de développement socioéconomique et culturel du Tchad.

Le PND 2024-2028 fera l'objet d'une Table ronde de mobilisation de financement au courant de l'année 2024. A cet égard, le contexte politique et socioéconomique du PND 2024-2028 est plus favorable à la mobilisation des ressources budgétaires, comparativement à celui du PND 2017-2021, qui a été marqué par, entre autres, la baisse du prix du cours du pétrole, la pandémie de COVID 19 et l'aggravation de la situation sécuritaire.

En effet, la reprise des activités économiques à la fin du COVID 19 s'est traduite par une embellie du taux de croissance de 3,1% en 2022 et 4,4% en 2023. Cette performance constituerait un atout à la mobilisation des ressources internes et par conséquent, à une amélioration de la capacité de financement de l'Etat. De même, le respect des engagements du Gouvernement vis-à-vis de ses créanciers a nettement contribué à l'amélioration du ratio de la dette du pays ; ce qui lui permet d'élargir sa capacité à mobiliser davantage de financements extérieurs.

Sur la base du scénario d'un « Tchad fort et prospère » du cadrage macroéconomique et budgétaire du PND 2024-2028, il ressort des indicateurs de la viabilité de la dette que la dette publique du Tchad est soutenable. En effet, le ratio du service de la dette publique sur les recettes budgétaires

est de 17,7% en 2023. Sa moyenne sur la période 2024-2028 est estimée à 9,4%, largement inférieure au seuil critique de 18%. En ce qui concerne le ratio de l'encours de la dette sur le PIB, il est de 34,9% du PIB en 2023, inférieur au seuil communautaire de 70%. Il devrait considérablement s'améliorer au cours de la période 2024-2028 pour se situer à 7,5%.

2.2 Appropriation des ODD/ENV

Le processus de sensibilisation et de plaidoyer sur les ODD a commencé au Tchad depuis 2016. Le Gouvernement a initié plusieurs activités de sensibilisation, de consultation et de mobilisation des parties prenantes. Ces rencontres ont permis aux différents acteurs de s'approprier et de s'impliquer dans toutes les étapes de la mise en œuvre des ODD.

Ainsi, dans le cadre de suivi de la mise en œuvre des ODD, il a été créé au sein du Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux, une Direction Générale de Suivi des Agendas pour le Développement, qui travaille en étroite collaboration avec tous les ministères sectoriels, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), la Commission parlementaire ODD, le Conseil Economique et Social, les Organisation de la société civile, le Secteur privé, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers du Tchad.

Le secteur privé, à travers la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat (CCIAMA) et le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT), membres de la Plateforme du Suivi des ODD, se sont engagés dans le processus d'appropriation nationale des ODD par un partenariat avec l'Etat pour promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès de ses membres.

De même, les OSC jouent un rôle non négligeable dans le processus de mise en œuvre et de suivi des ODD. Elles sont également représentées au sein de la Plateforme du Suivi des ODD, par la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), le Centre d'Information et de Liaison des Organisations Non Gouvernementales (CILONG), l'Union des Journalistes Tchadiens (UJT) et la Coordination des Associations des Jeunes, qui participent activement à tout le processus de réflexion.

Cette appropriation se fait également à travers l'implication de toutes ces parties prenantes dans l'élaboration des rapports de suivi annuels du PND et des Examens Nationaux Volontaires.

2.3 Intégration des ODD dans les cadres nationaux de développement

Principaux outils de mise en œuvre des ODD, les PND 1 et 2 intègrent largement les objectifs de développement durable que l'ensemble de la Communauté internationale s'est fixée à l'horizon 2030. Selon le rapport de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD au Tchad élaboré en 2018, 70% des ODD et leurs cibles sont intégrés dans les politiques publiques : 81% pour les ODD 1 à 5 (Capital humain) ; 75% pour les ODD 7 à 11 (Prosperité) ; 42% pour les ODD 6, 12, 13 et 15 (Planète) ; et 90% pour l'ODD 16.

Afin de renforcer l'intégration du Pilier Planète dans le PND 2, le Gouvernement a élaboré une étude diagnostique sur l'environnement et révisé sa contribution nationale déterminée (CDN) en 2021. En effet, le pays a subi cette dernière décennie des effets néfastes de la variabilité des facteurs climatiques (température, pluviométrie, etc.)

2.4 Priorisation des cibles des ODD

La priorisation des cibles des ODD, faite avec l'appui du PNUD, a permis au Tchad de retenir trente-quatre (34) cibles jugées prioritaires par l'ensemble des parties prenantes sur les 100 proposées, soit un taux de priorisation de 34 %, contre une moyenne de 40 % au niveau de l'Afrique. Ces cibles se répartissent comme suit, selon les différentes dimensions de classification des ODD :

- ✓ Capital humain (ODD 1 à 5): 12 cibles sur 32 priorisées (38%);
- ✓ Prospérité (ODD 7 à 11): 11 cibles sur 32 priorisées (34%);
- ✓ Planète (ODD 6, 12, 13 et 15): 7 cibles sur 26 priorisées (27%);
- ✓ Paix (ODD 16): 4 cibles sur 10 priorisées (40%).

De même que pour le PND 2017-2021, cet effort de priorisation des cibles des ODD a été maintenu dans la formulation du PND 2024-2028.

Avec l'appui de l'INSEED, le pays a réalisé une cartographie des indicateurs dont les métadonnées sont disponibles. Ainsi, 104 indicateurs sur les 232 fournis par l'ONU peuvent être suivis au niveau national.

2.5 Intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales

L'objectif global du PND 2 demeure le même que celui du PND passé qui est de jeter les bases d'un Tchad émergent. De manière spécifique, il s'agit de : i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau, à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et iii) bâtir un Tchad dynamique, économiquement fort et respectueux de l'environnement.

Tout comme dans le PND 2017-2021, les axes stratégiques du PND 2 sont ceux définis dans la Vision 2030, à savoir : i) le renforcement de l'unité nationale ; ii) le renforcement de la bonne gouvernance et l'Etat de droit ; iii) la diversification et la compétitivité de l'économie ; et iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population. Comme tels, les axes 3 et 4 du nouveau PND intègrent bien les dimensions économique, sociales et environnementales, à travers leurs différents sous-axes, et notamment le sous-axe 1 de l'axe 4, à savoir : « un environnement sain avec des ressources naturelles préservées », prend en compte les questions environnementales.

2.6 Inclusivité des objectifs de développement durable

Depuis l'adoption des ODD en 2015, le Gouvernement du Tchad et ses partenaires au développement fournissent de plus en plus d'efforts pour améliorer les conditions de vie des couches les plus vulnérables et marginalisées de la population.

Dans la mise en œuvre de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », le Gouvernement a élaboré une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2020), révisée pour la période 2024-2028 qui prend en compte le principe de « ne laisser personne de côté ». Cette stratégie permet de capter les populations pauvres et marginalisées, à travers la mise en place du registre social unifié (RSU) et d'adresser les défis identifiés avec un paquet de services adaptés (filets sociaux adaptatifs, couverture santé universelle, employabilité des jeunes et assurance sociale).

Pour l'opérationnalisation de cette stratégie, un certain nombre de programmes et projets sont mis en œuvre au profit des populations les plus vulnérables, avec l'appui des partenaires au développement. On peut citer entre autres :

- ✓ Le Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil (PARCA), en cours d'exécution, permet d'améliorer l'accès des réfugiés et communautés hôtes aux services sociaux de base, aux moyens de subsistance ;
- ✓ Le Projet « Autonomisation des Femmes et Dividende Démocratique au Sahel (SWEDD phase 3) vise globalement à accélérer la transition démographique et à réaliser ainsi les objectifs plus larges qui consistent à déclencher le dividende démographique et la réduction des inégalités entre les sexes au Tchad ;
- ✓ La Couverture Sanitaire Universelle (CSU) qui permettra l'accès de toutes les populations à un paquet de soins de base etc. ;
- ✓ La mise en place d'un registre social unifié (RSU) ;
- ✓ La création et mise en place en 2023 d'une agence en faveur des personnes vivant avec un handicap ;
- ✓ La création de la Banque de famille prenant en compte les personnes âgées ;
- ✓ Le projet de construction de 4 maisons de personnes âgées dans 4 grandes villes ;
- ✓ La création d'un fonds de solidarité pour les personnes vulnérables, y compris les personnes âgées.

2.7 Mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de coordination et de suivi – évaluation des ODD

Après l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, le Gouvernement tchadien a mis en place un cadre institutionnel approprié pour le suivi des ODD qui a évolué au cours des années. Ainsi, en mars 2018, une Coordination Nationale pour le Suivi des ODD au Tchad (CNSODD), comprenant notamment les représentants des ministères sectoriels, de l'Assemblée nationale, de la société civile, du secteur privé, des Instituts universitaires et de recherche scientifique, de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Démographiques et des agences du Système des Nations Unies, a été créée au sein du Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale.

En juin 2019, cette coordination a été érigée en Direction Générale de Services de la Coordination et du Suivi de la Politique de Développement et des Agendas Internationaux, comprenant une Direction de Suivi-Evaluation des Politiques et Stratégies de Développement et une Direction de la Coordination et du suivi des Agendas internationaux 2030 et 2063.

Au niveau déconcentré, le cadre de suivi des ODD s'appuie sur le dispositif de suivi du PND 2017 - 2021, à savoir : (i) les Comités Provinciaux d'Action et du Suivi (CPAS) ; (ii) les Comités Départementaux d'Action et du Suivi (CDAS) ; et (iii) les Comités Locaux d'Action et de Suivi (CLAS).

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a créé en son sein une Commission Spéciale de suivi de la mise en œuvre des ODD en 2016 qui est par la suite érigée en 2020 en Commission Permanente. Cette commission constitue un exemple d'appropriation nationale des ODD reconnu par l'Union Inter Parlementaire (UIP).

Aussi, une Cellule de suivi des indicateurs des ODD a été créée au sein de l'INSEED en Juillet 2018, en vue, entre autres, d'élaborer la cartographie des indicateurs et de gérer des métadonnées.

Cependant, ce dispositif est confronté à une faible capacité de production du Système statistique national (SSN) liée, notamment à : (i) l'insuffisance de financement des opérations statistiques qui

dépendent fortement du financement extérieur, (ii) l'insuffisance et la qualité des ressources humaines, ainsi que (iii) la faiblesse du cadre institutionnel et (iv) la non-opérationnalité du dispositif de suivi au niveau déconcentré.

2.8 Questions d'ordre structurel

La promotion d'un développement socioéconomique inclusif et durable se heurte à des défis structurels. La persistance de ces défis est susceptible non seulement d'annihiler les efforts déployés par le pays, mais également de compromettre l'atteinte des ODD. Il convient de relever que ces défis structurels sont aussi bien endogènes qu'exogènes.

Au titre des obstacles structurels endogènes, l'évolution et la structure par âge de la population tchadienne ne sont pas de nature à favoriser l'atteinte des ODD. En effet, la troisième phase de la transition démographique qui devrait se traduire par une baisse de la fécondité peine à se réaliser. Ce qui ne permet pas au pays de tirer profit du dividende démographique. Ainsi, le pays doit non seulement investir pour la réalisation de la transition démographique, mais aussi consacrer des ressources conséquentes pour le financement des secteurs sociaux à l'effet de produire un capital humain efficace.

Par ailleurs, il convient de signaler que des réformes sont nécessaires pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

En outre, la faible diversification du tissu économique, caractérisée par la prédominance des matières premières dans la structure productive, rend le pays structurellement vulnérable aux perturbations macroéconomiques au niveau mondial.

Pour surmonter cet obstacle, le pays a déployé des efforts pour la promotion du secteur privé et le développement des filières porteuses. Toutefois, le faible accès à l'énergie et l'enclavement intérieur tendent à annihiler les effets de ces efforts.

Le Tchad occupe le 148^{ème} rang sur 156 pays avec un score de 0,593 sur 1 selon l'indice mondial de parités entre les sexes en 2021. Autrement dit, l'autonomisation de la femme en termes de participation et opportunités économiques, d'éducation, de santé et survie et de participation politique constitue un obstacle de taille pour le pays. Prenant en compte la dimension transversale de l'autonomisation de la femme et son effet accélérateur sur plusieurs ODD, il urge de mettre effectivement en œuvre les différentes réformes législatives et réglementaires en faveur de la participation effective des femmes à la vie économique, politique et sociale surtout que le pays a enregistré une baisse de la valeur de cet indice entre 2020 et 2021.

Enfin, le renforcement des capacités des administrations publiques dans les domaines de la planification stratégique, du suivi-évaluation des politiques publiques, de la mobilisation de ressources traditionnelles et innovantes est nécessaire pour accélérer la mise en œuvre des ODD.

Le principal obstacle structurel exogène est lié au double enclavement (interne et externe) du Tchad. En effet, le port le plus proche du pays se trouve à près de 1 000 km de la capitale, ce qui augmente les coûts des échanges commerciaux entre le pays et ses partenaires et réduit sa compétitivité dans de nombreux secteurs. Les projets régionaux communautaires dans le domaine des infrastructures de communication sont nécessaires pour surmonter cet obstacle.

3. PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TCHAD

Cette partie met en évidence les progrès et réalisations effectués par le Tchad ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable suivant les cibles définies et contextualisées au niveau national. Elle est articulée autour de deux sections : la première concerne les ODD retenus pour le FPHN 2024 et la seconde traite des autres ODD.

3.1 Évaluation des progrès réalisés pour la mise en œuvre des ODD retenus au FPHN

Ce chapitre présente pour chaque ODD, les cibles priorisées au niveau national, la situation et les tendances des indicateurs, les politiques, stratégies et programmes pouvant permettre l'atteinte de l'objectif, les défis futurs, les opportunités et les actions pour accélérer leur mise en œuvre.

➤ Plan National de Développement (2017-2021)

Le progrès sur les ODD est tributaire de la mise en œuvre des PND cadres de référence du développement au Tchad. L'élaboration de l'ENV 2024 coïncide avec la fin du PND 2017-2021 et l'élaboration du PND 2024-2028. Cela est une opportunité pour le pays de repartir sur de nouvelles bases avec des orientations claires pour l'accélération de la mise en œuvre des cibles en retard. L'encadré ci-dessous donne les éléments clés de l'évaluation du PND 2017-2024.

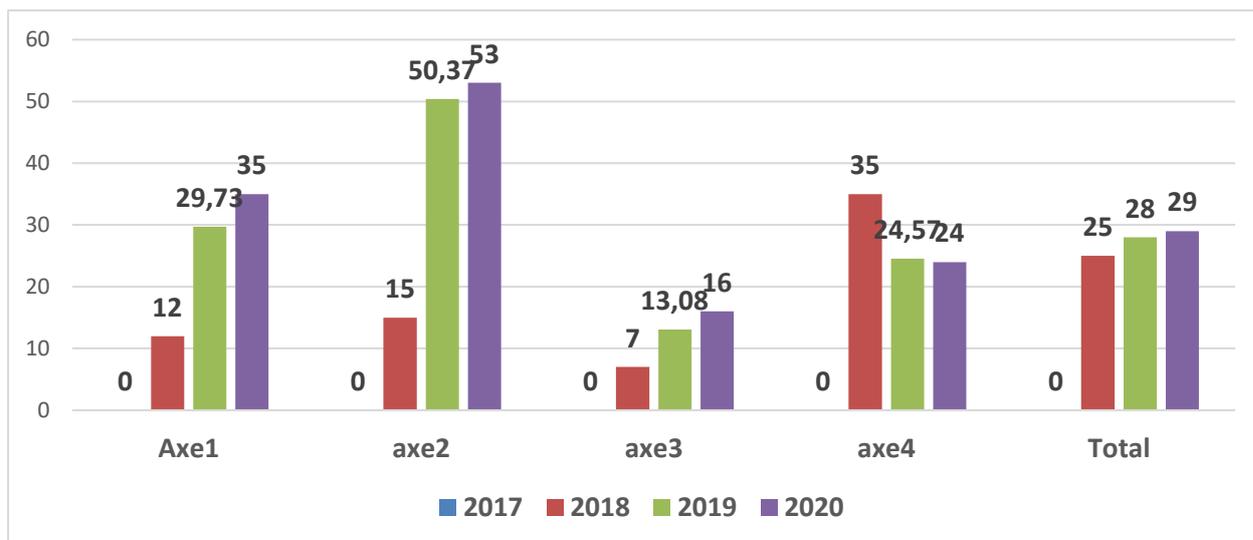
Encadré 1: Les principaux résultats de l'évaluation du PND 2017-2021 en fonction des critères retenus

En 2021, le Ministère en charge du Plan a réalisé avec la participation des consultants indépendants une évaluation participative du PND 2017-2021. Cet encadré fait la synthèse du rapport d'évaluation en fonction des principaux critères retenus.

La cohérence : l'Axe 3 présente des insuffisances. L'examen de la chaîne des résultats montre qu'aucune activité n'est assortie d'extrants. Les résultats qui y sont désignés sous le vocable d'« extrants » sont des effets parce que formulés qualitativement et prévus pour être, chacun, la résultante de plusieurs activités. Le cadre programmatique n'est donc pas précis. L'adéquation du cadre programmatique n'est pas non plus évidente. Premièrement, parce que n'ayant aucune assise théorique et donc dépourvue de toute scientificité. Les phénomènes clés ne sont pas clairement définis, les liens de causalité et les canaux de transmission ne sont pas identifiés. Rien ne permet de dire que le Tchad serait une économie diversifiée, compétitive et émergente d'ici 2030.

Efficacité/ Efficience : Le PND 2017-2021, a fait montre d'une efficacité opérationnelle très faible. Les activités prévues n'ont été exécutées en moyenne qu'à hauteur 26% (Taux moyen de réalisation des activités). Le taux d'exécution budgétaire, pour sa part, est de 80% (base LFI-LFR) et 19% (base PAP). Le taux de respect des échéances c'est-à-dire la part des activités qui ont été menées à terme à fin 2021 se chiffre à 8%. Ce qui traduit par un niveau d'efficience par des activités menées à terme à fin 2021 et au coût prévu ou à un coût moindre faible. D'autant plus que 80% des LFI et LFR exécutés n'ont servi qu'à réaliser en moyenne 26% chaque activité prévisionnelle. Ce qui dénote des soupçons de gaspillage.

Evolution du taux de réalisation des actions du PND 2017 à 2021



Impact : sur la période on a observé une amélioration ou une détérioration de quelques indicateurs d'effet et d'impact du PND 2017-2021 :

Axe1: Renforcement de l'unité nationale

- Baisse de 84% du nombre de décès liés aux conflits pour 100 000 habitants par âge (275 en 2015 à 45 en 2020)

Axe2 : Renforcement de la bonne gouvernance et un Etat de droit

- la proportion des détenus en instance de jugement a nettement diminué, passant de 72,5% en 2017 à 49,9% en 2020 ;
- le Classement de transparency international est passé de 165/180 en 2017 à 160/179 en 2020, soit une régression de 4 points;
- l'Indice de perception de la corruption est de 20 en 2017 à 21 en 2020, soit une augmentation du taux de corruption de 5%;

Axe3 : Le développement d'une économie forte et compétitive

- les procédures de création d'entreprise qui étaient de 9jrs en 2016 à 4jrs en 2017 ;
- la réduction du capital minimum de SARL qui était de 1 000 000 en 2016 à 100 000 f CFA en 2017;
- le taux de croissance du PIB réel est passé de -2, 6% (2016) à 3,2%(2018).

Axe4 : L'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne

- le taux d'accès à l'eau potable est passé de 42.9% en 2015 à 61,8% en 2018;
- le taux d'accès à l'électricité est passé de 7,7% en 2015 à 8,4% en 2021 ;
- le taux de déclaration des naissances est passé de 12 % en 2014/2015 à 25,7 % en 2019;
- la proportion des femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans est en baisse, passant de 29,7 % en 2015;
- la proportion des femmes dans les effectifs de personnel de l'État a connu une régression de 2,2 points, passant de 10,3 % en 2014 à 8,1 % en 2019;
- 17,4 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont vécu des violences physiques ou sexuelles en 2019 contre 17,5 % en 2014.

Principaux enseignements et recommandations

Le PND 2017-2021 est pleinement aligné à la Vision 2030 "Le Tchad que nous voulons" et aux agendas internationaux (2030 des nations- unies et 2063 de l'Union Africaine). Il n'a été opérationnalisé qu'en septembre 2017, ce qui a impacté la mise en œuvre efficace et efficiente de des activités prévues. Le dispositif de suivi-évaluation n'est pas suffisamment outillé pour assurer convenablement sa mission. Le suivi a été réduit à la seule exécution (réalisation des activités et exécution budgétaire) alors même que l'inadéquation du budget du PAP s'est traduite par sa réduction de 77% par les LFI ou LFR. Il y a des activités non prévues dans le PAP et qui ont été couverts financièrement et d'autres qui ont été prévues mais qui n'ont pas été budgétisées.

A cela s'ajoutent des goulots d'étranglement à l'atteinte des objectifs du PND 2017-2021 dont la faible appropriation et participation, les faibles capacités, le manqué de visibilité et la faible communication et de gestion des ressources (humaines, matérielles et financières), la non-effectivité de la décentralisation, le faible dynamisme du secteur privé et des OSC, le faible partenariat et la faible mobilisation des fonds.

En considération de ce qui précède, le présent rapport recommande principalement de :

- Déterminer avec rigueur toutes les valeurs prévisionnelles ;
- Planifier le développement du niveau décentralisé vers le niveau central ;
- Rendre plus opérant le dispositif de suivi-évaluation ;
- Renforcer la participation et l'appropriation ;
- Optimiser la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Renforcer le partenariat et la mobilisation des fonds.



ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde



L'éradication de la pauvreté reste l'un des plus grands défis pour le monde en général et le Tchad en particulier, d'où la focalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur cet objectif. A cet égard, l'atteinte des cibles de cet ODD est une priorité du Gouvernement tchadien, traduite dans la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » déclinée en Plans Nationaux de Développement dont le PND 2017-2021 étendu à 2023, suivi du PND 2024-2028 en cours de validation.

Situation et Tendances

Cible 1.1 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

Tendance de la pauvreté entre 2018 et 2022

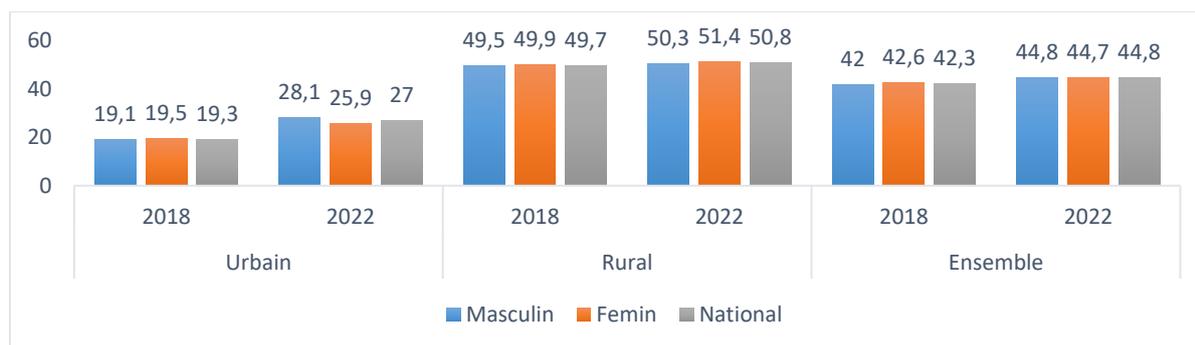
Entre 2018 et 2022, le niveau de vie de la population s'est détérioré avec une incidence de la pauvreté qui passe de 42,3% à 44,8%, soit une augmentation de 2,5 points de pourcentage. En valeur absolue, le nombre de pauvre passe de 6 557 846 en 2018 à 7 762 632 personnes en 2022⁵.

⁵ ECOSIT 4&5/INSSEED

En 2022, tout comme en 2018, le taux de pauvreté est plus élevé en milieu rural (50,8%) qu'en milieu urbain (27,0%). Il convient de souligner que l'augmentation de la pauvreté entre 2018 et 2022 est plus importante en milieu urbain (+7,7 points de pourcentage) qu'en milieu rural (+1,1 points de pourcentage).

L'analyse de l'incidence de la pauvreté selon certaines caractéristiques révèle de disparité. Selon le sexe, la dégradation de la pauvreté entre 2018 et 2022 est plus importante pour les ménages dirigés par les hommes (+2,8 points de pourcentage) que pour ceux dirigés par les femmes (+2,1 points de pourcentage).

Graphique 1: Évolution de l'indice de la pauvreté selon le milieu de résidence et par sexe



Source : ECOSIT4 &5/INSEED

En se référant au groupe d'âge, on s'aperçoit que la pauvreté sévit plus parmi les personnes potentiellement actives. En effet, l'incidence de la pauvreté est plus importante chez les individus âgés de 25-43 ans (43,5% en 2018 contre 44,9% en 2022) et de 44-64 ans (43,4% en 2018 contre 46,9% en 2022). Ces résultats dénotent de la précarité des emplois exercés dans le secteur informel.

Cette détérioration du niveau de vie de la population s'explique par la persistance des effets de la pandémie de Covid-19, les inondations récurrentes, la sécheresse et l'afflux massif des réfugiés⁶. Intervenues en 2021 et 2022.

En effet, plusieurs entreprises ont fermé leurs portes suite aux mesures de préventions prises par le Gouvernement, entraînant de pertes d'emplois. Les ménages vivant en milieu urbain souvent caractérisés par la pratique d'emplois informels (taches journalières, petits commerces, etc.) sont principalement concernés. Ainsi, il se pose un défi lié à la qualité des emplois et à la promotion du travail décent dans la mesure où les travailleurs vulnérables et en nombre important dans l'économie informelle n'ont pas accès à la protection sociale et ne bénéficie pas de mesures d'accompagnement du Gouvernement.

Par ailleurs, suite aux inondations successives intervenues au cours de cinq dernières années, des milliers d'exploitants ruraux ont vu leurs parcelles de cultures dévastées et de têtes de bétail décimées, occasionnant une baisse de leurs revenus et par conséquent une réduction de leur pouvoir d'achat. Il convient de souligner que les inondations intervenues en 2021/2022 ont entraîné une baisse de 9% de la production céréalière et celle de 2022/2023 ont affecté plus d'un million de personnes réparties dans 18 des 23 provinces du pays, ainsi que 465 030 hectares de terres agricoles. Ainsi le changement climatique constitue un défi de taille pour le développement du monde rural.

⁶ UNHCR TCHAD Avril 2024

De plus, l’afflux des réfugiés (1,237 millions) et des retournés (266 042) sur le territoire tchadien venant des pays voisins (Soudan, RCA, Nigeria) et des déplacés internes (215 928) a exercé la pression sur les ressources existantes déjà limitées et a occasionné une flambée de prix des produits de première nécessité. Ce qui s’est traduit par une baisse du niveau de vie de la population.

La lutte contre l’extrême pauvreté

Une personne est extrêmement pauvre si elle n’arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires, c’est-à-dire que ses dépenses totales restent toujours inférieures au montant qu’il faut pour couvrir ses besoins nutritionnels (2 300 Kcal par jour).

En dépit des efforts faits par le Gouvernement par le déploiement de programme de protection sociale, le niveau de l’extrême pauvreté reste élevé, passant de 15,2% en 2018 à 14,4% en 2022.

Selon le milieu de résidence, en 2022, la proportion de la population rurale vivant dans l’extrême pauvreté est un peu plus de deux fois supérieure (17,0%), comparativement à celle vivant en milieu urbain (7,1%). Cependant, entre 2018 et 2022, la proportion de la population dans l’extrême pauvreté a légèrement baissé en milieu rural (-1,4 points de pourcentage), qu’en milieu urbain où la tendance est en hausse (+1,9 points de pourcentage).

Tableau 1: Évolution de l’extrême pauvreté (taux et effectifs)

Milieu de résidence	Incidence de l’extrême pauvreté			Effectif des personnes vivant en extrême pauvreté		
	2018	2022	Variation	2018	2022	Variation
Urbain	5,2	7,1	1,9	196 633	312 968	116 335
Rural	18,4	17,0	-1,4	2 156 807	2 202 496	45 689
National	15,2	14,4	-0,8	2 353 440	2 515 464	162 024

Source : INSEED (2022), ECOSIT 5

Pour le prochain quinquennat de développement, le Tchad a pris un certain nombre d’engagement en matière de protection sociale. Entre autres, il s’agira de : (i) adopter la Stratégie Nationale de protection sociale (SNPS 2024-2028) ; (ii) renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les groupes cibles (enfants et mères, réfugiés) ; (iii) promouvoir l’accès des enfants et des couches vulnérables aux services sociaux de base ; (iv) mettre en œuvre les appuis financiers (transferts monétaires) pour la formation technique et professionnelle des jeunes et leur insertion sociale et professionnelle

Cible 1.2. D’ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d’hommes, de femmes et d’enfants de tous les âges souffrant d’une forme ou l’autre de pauvreté telle que défini par chaque pays.

Par rapport à cette cible, le Gouvernement, avec l’appui de ses partenaires, a mis en place un système de protection sociale comme une stratégie de lutte contre l’extrême pauvreté. Dans cette perspective, plusieurs programmes de protection sociale ont été mis en œuvre à travers notamment le Projet Pilote de Filets Sociaux ; le Projet d’Appui aux Réfugiés et Communautés d’Accueil (PARCA) et le Programme de Développement Inclusif des Zones d’Accueil (DIZA). Ces programmes offrent des transferts monétaires réguliers et des mesures d’accompagnement pour le développement des activités génératrices des revenus et le développement du capital humain. Par exemple, le PARCA a financé un programme des transferts monétaires inconditionnels pour environ 70 000 ménages (réfugiés et communautés d’accueil) les plus pauvres des zones ciblées, soit environ

350 000 personnes. Près de 30% des bénéficiaires sont des réfugiés et 70% sont des ménages vivant dans les villages situés dans un rayon de 25 km autour des camps de réfugiés ciblés. Il fournit également des transferts monétaires en réponse aux chocs climatiques à savoir les sécheresses et les inondations à environ 14 000 ménages pendant la durée du projet.

En matière d'éducation et de formation, plusieurs programmes ayant des relations étroites avec la protection sociale ont été mis en place au Tchad, notamment : (i) le programme d'alimentation et de nutrition scolaire ; (ii) la gratuité de l'inscription des enfants handicapés ou issus des parents handicapés dans les écoles publiques. Le Gouvernement a aussi mis en place un Programme « Éducation, Formation, Emploi » (EFE). Toutefois ces programmes, élaborés pour promouvoir les emplois décentes et la protection sociale, sont souvent faiblement mises en œuvre et font rarement l'objet d'évaluation.

Dans le secteur de la santé, une stratégie nationale de la couverture sanitaire universelle (SN-CSU) a été adoptée en novembre 2016. Par la suite, une loi a été votée le 03 juin 2019 par le Parlement et promulguée le 05 août 2019 par le Président de la République, instituant la couverture sanitaire universelle au Tchad. Elle comprend trois régimes :

- Un régime contributif dit Assurance Santé des Salariés (ASS) qui couvre les travailleurs salariés des secteurs publics, parapublic et privé.
- Un régime contributif dit Assurance Santé des Indépendants (ASI) qui vise l'ensemble des travailleurs indépendants des professions commerciales, libérales, artisanales et celles relevant de l'agriculture ;
- Un régime dit Assistance Médicale ou AMED, visant les personnes à faible pouvoir d'achat.

Cependant, à date, ce dispositif de couverture de santé universelle demeure encore peu opérationnel.

Indicateur : 1.2.2. Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

Au Tchad, une personne est identifiée comme multi dimensionnellement pauvre si elle subit des privations dans au moins deux dimensions et demie, et comme sévèrement pauvre si elle subit des privations dans trois dimensions ou plus.

Les données de l'ECOSIT4 indiquent qu'au niveau national, 10,8 millions de tchadiens, soit sept personnes sur dix ou encore 70% de la population tchadienne, vivent dans une situation de pauvreté multidimensionnelle et 6,3 millions, soit quatre personnes sur dix ou encore 40,5% de la population, sont sévèrement pauvres.

Selon le milieu de résidence, parmi 11,7 millions de personnes, vivant en milieu rural, 9,6 millions sont multi dimensionnellement pauvres, ce qui équivaut à environ huit personnes sur dix (82,2%) et 5,8 millions sont sévèrement pauvres, soit cinq personnes sur dix (49,5%). Cette situation contraste fortement avec les zones urbaines où environ trois personnes sur dix (32,3%), soit 1,2 millions de personnes sont multi dimensionnellement pauvres et une personne sur dix (12,7%), soit 500 mille personnes sont sévèrement pauvres.

Cible 1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

Indicateur 1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Au cours des trente dernières années, le pays a subi plus de 44 catastrophes naturelles, essentiellement des inondations et des sécheresses, qui ont affecté plus de 5 millions de personnes.

Conformément aux recommandations de la Conférence de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes, le Tchad a élaboré le Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. Par ailleurs, dans ses efforts dans la réduction des risques et catastrophes au niveau national, le Tchad fait partie des pays focus de l'initiative « Political Champion Group for Disaster Résilience », créée en 2012 et composé de représentants de haut rang des grandes institutions nationales et internationales (UN, BM, UE, DFID, USAID, etc.) A cet effet, une stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) a été validée au niveau technique en décembre 2020. Le projet de la stratégie nationale a été élaboré en février 2021 suite au Plan National de Contingence Multirisque (PNCM) en 2017. En 2023, la contribution du Plan National d'Adaptation (PNA 2023) et du Projet Albia permet de faire face aux catastrophes.

En outre, le Tchad poursuit la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique pour faire face aux risques de catastrophes dans divers départements ministériels, notamment le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC), l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA), ainsi que le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP).

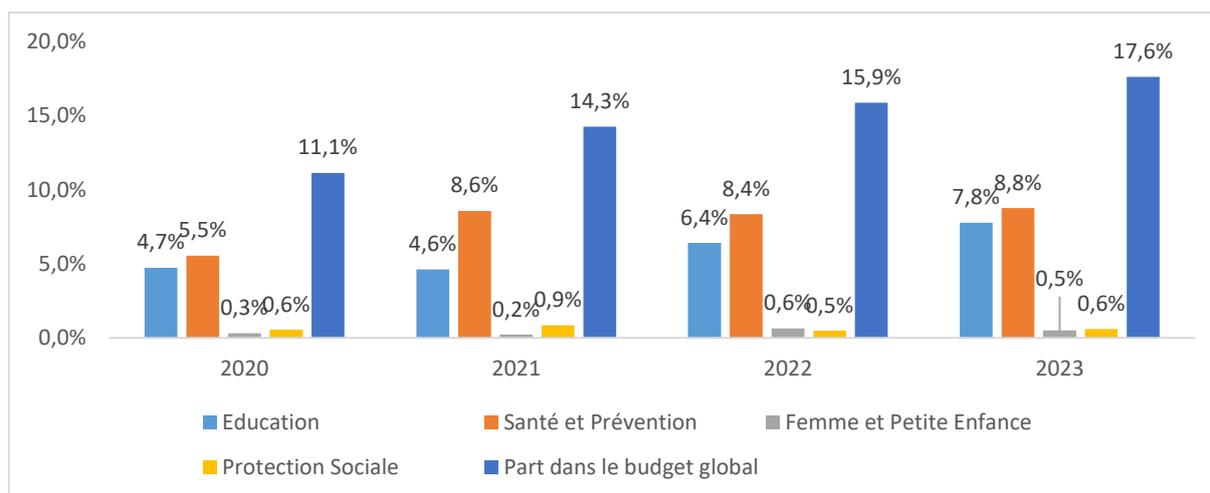
En perspective, le Gouvernement, appuyé par le PNUD, a mis en place un projet régional de réduction de risque de catastrophes naturelles impliquant plusieurs acteurs (Universités, INSEED, Direction de la Protection Civile). L'objectif est de collecter les données probantes sur les RRC et de faire du plaidoyer pour l'intégration de RRC dans la planification des politiques publiques.

Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Indicateur 1. a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Sur la période 2020-2023, la proportion des dépenses publiques totales affectées aux services sociaux de base est restée croissante. Globalement, elle est passée de 11,1% en 2020 à 17,6% en 2023 et reste dominée par les dépenses du secteur de la santé et de l'éducation. Cependant, les dépenses au profit de la femme et de la petite enfance et celle de la protection sociale restent encore à la traîne en dépit des efforts consentis.

Graphique 2: Évolution de la proportion des dépenses de transferts et d'investissements affectée aux services essentiels (éducation, santé, femme et petite enfance et protection sociale) par rapport aux dépenses totales



Source : DESB/ MFB 2020-2023

Défis

- ✓ Le renforcement de l'autonomisation des femmes ;
- ✓ La réduction des disparités provinciales de la pauvreté ;
- ✓ Le ciblage des pauvres et vulnérables à travers le RSU ;
- ✓ La couverture de la protection des groupes vulnérables ;
- ✓ La disponibilité des données désagrégées pour orienter la prise des décisions ;
- ✓ La réinsertion socioéconomique des réfugiés, des personnes déplacées internes et de demandeurs d'asile ;
- ✓ L'accès aux soins de santé universelle ;
- ✓ Le niveau de résilience des communautés vulnérables.

Opportunités

- ✓ L'existence d'un potentiel agricole et halieutique ;
- ✓ L'existence d'un Plan National de Contingence Multirisque ;
- ✓ La mise à l'échelle de l'approche cash+ dans le cadre de la protection sociale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ La mise en place d'un registre social unifié pour améliorer le ciblage des familles pauvres ;
- ✓ L'existence de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ;
- ✓ L'existence de la stratégie de la couverture santé universelle (SN-CSU) ;
- ✓ La mise en place des programmes et projets de résilience ;
- ✓ Les évaluations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (cadre Harmonisé, cluster sécurité alimentaire et nutritionnel, Humanitarian Need Overview) ;
- ✓ La prise en compte de l'approche basée sur les droits de l'Homme (HRBA) dans les analyses et les projets ;
- ✓ L'existence de la loi relative à l'asile.

Actions d'accélération

- ✓ Renforcer les moyens d'existence des ménages vulnérables afin d'accroître leur autonomisation à travers des activités génératrices de revenus ;
- ✓ Renforcer les programmes et projets nationaux de filets sociaux ;

- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre efficace et efficiente des plans de développement provinciaux ;
- ✓ Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et de la Couverture Santé Universelle (SN-CSU).



ODD 2 : Éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Le Tchad fait partie des pays les plus affectés au monde par les effets du changement climatique dont l'une des manifestations est la baisse continue des rendements agricoles, affectant la situation alimentaire et nutritionnelle des populations. Pour parvenir à l'objectif "faim zéro", le Tchad doit investir davantage dans l'amélioration de son système alimentaire et nutritionnel, en mettant un accent particulier sur le développement du secteur rural.

Situation et tendances

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation

Selon l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (ENSA, 2023), la prévalence de la sous-alimentation est passée de 42,0% en 2021 à 39,8% en 2023, soit une baisse de 2,2 points de pourcentage. Cette baisse s'explique entre autres par l'augmentation de l'appui technique et financier des partenaires dans la sécurité alimentaire à travers la promotion des cultures de contre-saison (Production maraîchère) et le renforcement de la quantité des semences améliorées.

Les résultats issus de l'analyse du Cadre Harmonisé d'Octobre – Décembre 2023 ont révélé qu'aucun département et aucune personne n'étaient identifiés en « phase Famine ». Cependant, 310 497 personnes étaient en phase d'urgence et 2 091 476 personnes se retrouvaient en phase de crise. Ces personnes vulnérables, notamment les plus pauvres et pauvres, nécessitent une assistance humanitaire y compris une aide alimentaire gratuite et autres activités de relèvement et de renforcement de la nutrition, de la santé, des moyens d'existence et des capacités de résilience.

Par ailleurs, 4 166 876 personnes étaient en « phase sous pression ». En effet, la production céréalière de la campagne agricole 2023/2024 a été évaluée à 2 643 417 tonnes, qui est en baisse de 5,5% par rapport à la campagne 2022/2023 et de 7,2% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette baisse s'explique par la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace engendrant des séquences sèches de longues durées, les infestations des cultures. Cette situation a impacté sévèrement le maïs et le riz qui dépendent fortement des engrais. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées dans les provinces du sahel Ouest (Kanem, Lac, Hadjer Lamis, Bahr El Gazal), du Batha, du Ouaddaï et de Wadi Fira, qui ont été les plus affectées par les séquences sèches.

En comparant le bilan céréalière de 2022/2023 à celui de 2023/2024, on assiste à une augmentation du déficit qui passe de 445 543 tonnes à 404 980 tonnes, avec une disponibilité apparente de 143,9 kg/pers/an en 2022/2023 contre 137 kg/pers/an en 2023/2024. En revanche, ce déficit qui est estimé à près de 14 % par rapport à la norme de consommation officielle qui est de 159 kg/pers/an en 2023/2024 pourrait influencer négativement la nutrition du fait que la production agricole est fortement corrélée à la nutrition.

Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire

Selon l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (ENSA, 2023), la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée est de 48,7% en 2023, comparée à celle de 2021 qui est de 39,7%, soit une augmentation de 9 points de pourcentage. Cependant, elle reste supérieure aux années 2019 et 2020. Ce chiffre paraît élevé et traduit une situation alimentaire inquiétante (près de 5 ménages sur 10 sont en insécurité alimentaire). Cette hausse s'explique entre autres par les inondations récurrentes, la sécheresse et l'afflux massif des réfugiés⁷, intervenues en 2021 et 2024

Le niveau d'insécurité alimentaire est très élevé dans les zones sahélienne (55,4%) et saharienne (60,7%). L'insécurité alimentaire s'explique, en partie, par une forte vulnérabilité économique qui ne permet pas aux ménages pauvres de s'assurer une consommation alimentaire adéquate (fréquente et diversifiée). En effet, la grande majorité des ménages consacrent l'essentiel de leurs dépenses à l'alimentation, ce qui accroît leur vulnérabilité. Cette situation est particulièrement marquée dans les provinces : Borkou (97,5%), Lac (98,8%), Batha (97,3%), Bahr El Gazal (92,8%), Ennedi Est (91,3%), Hadjer-Lamis (93,1%), Kanem (87,2%), Ennedi Ouest (79,2%) et Wadi Fira (70,0%).

Cible 2.2 - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

⁷ UNHCR TCHAD Avril 2024

Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

La situation nutritionnelle demeure préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne du pays. Les résultats de l'enquête SMART, novembre 2022, révèlent une prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 8,6%. Par contre en 2023, la prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) est passée à 11% (au-dessus du seuil d'alerte de 10% fixé par l'OMS) dont 2,1% sous la forme sévère. Cependant, les provinces de Wadi Fira (17,7%), Borkou (16,2%) et Ennedi Est (15,7%) ont des prévalences supérieures au seuil d'urgence de 15% fixé par l'OMS. Douze autres provinces situées dans les zones sahélienne et saharienne ont des prévalences supérieures au seuil d'alerte de 10%.

Cible 2.2 - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

L'insuffisance pondérale, due à la maigreur et au retard de croissance, est estimée à 28,0% en 2022 au niveau national dont 10,2% de la forme sévère. Cela met le pays dans une situation dite moyenne (précaire) en matière de santé publique, selon l'OMS. Elle a légèrement diminué de 2,5 points par rapport à celle enregistrée en 2021 (30,5%).

Il faut noter que l'Allaitement Maternel Exclusif (AME) contribue aussi à la bonne croissance de l'enfant. Ainsi, l'AME des enfants de 0 à 5 mois est estimé à 7,3% en 2022 contre 11,4% en 2021. Les résultats ont montré aussi que la proportion des enfants de 0 à 5 mois allaités et qui prennent seulement de l'eau est de 53,6% en 2022. Cette proportion atteindrait 60,9% au niveau national si l'on n'introduisait pas de l'eau dans leur alimentation. Elle est plus importante au Kanem (83,6%) et plus faible au Borkou (20,9%).

Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

Indicateur 2.5.2 : Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu

Selon le Système d'Information sur la Diversité des Animaux Domestiques de la FAO, DAD-IS 2020, 100% des espèces locales sont classées comme exposées à un risque d'extinction de niveau non connu entre 2015 et 2019 au Tchad. Sur la base de l'analyse de l'état de conservation des espèces animales et végétales domestiqués au Tchad du centre d'échange d'information, les espèces animales suivantes sont considérées comme domestiquées (Autruche Tchadienne ; Canard de barbarie de Karal et Massakory (*Anas boschas domestica*) ; Dinde locale de Mandélie (*Meleagris gallopavo*) ; Oie locale de Massakory / Karal et Mandélie (*Anser domestica*) ; Perdrix locale de

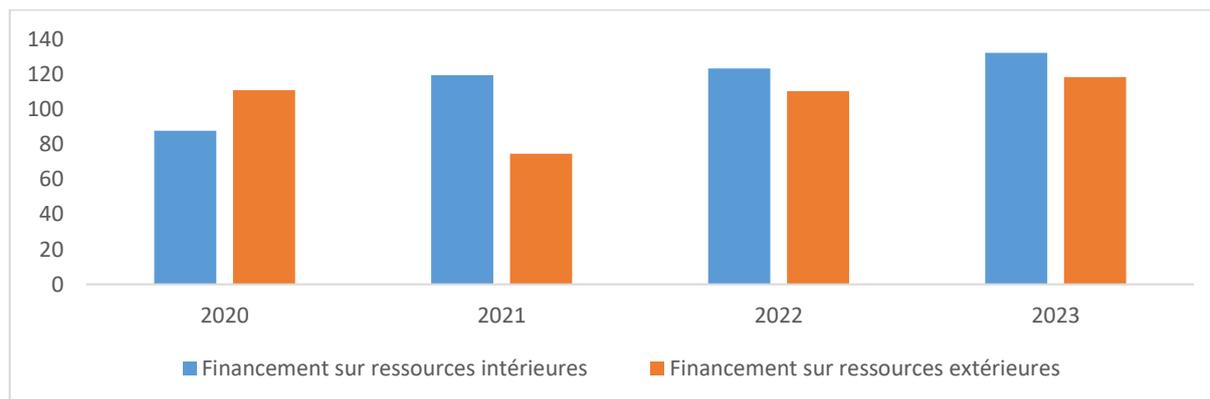
Grédaya et Massakory ; Pigeons domestiques locaux (*Colomba livia domestica*) ; Pintades domestiques locales). Parmi ces espèces certaines sont en situation critique (Autruche Tchadienne ; Dinde locale de Mandéla ; Perdrix locale de grédaya/Massakory). D'autres sont en danger d'extinction (Canard de barbarie de Karal et Massakory ; pintades Amssala, pintade de Moulkou/Bongor et pintade de Pontbélilé/N'Djaména ; Tous les pigeons domestiques locaux).

Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

Indicateur 2.a.2 : Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

Au Tchad, le secteur agricole demeure très vulnérable aux aléas climatiques. Le changement climatique accentue cette vulnérabilité en dépit d'importants efforts consentis en matière de financement du secteur. A cet effet, les financements sur ressources intérieures sont passés de 87,6 milliards de FCFA en 2020 à 132,1 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 50,8 points de pourcentage. Concernant les financements sur ressources extérieures, ils sont évalués à 118,2 milliards de FCFA en 2023 contre 110,8 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 6,7 points de pourcentage. Bien que les cibles du PNISR, en termes de productions céréalière, de légumineuses, de tubercules et de viande aient été atteintes par moment sur la période 2016-2020, la situation alimentaire demeure préoccupante au Tchad. En effet, le taux moyen de réalisation des prévisions céréalières du PNISR (96,69%) contraste avec la situation alimentaire et nutritionnelle du pays dont la prévalence moyenne de la malnutrition chronique est estimée à 30,86% sur la période 2016-2023. En 2021, le nombre de tchadiens en situation de crise alimentaire (phase 3) était estimé à 940 455. Il est projeté à 1 593 833 personnes courant 2024.

Graphique 3: Évolution des dépenses d'investissement par sources de financement en soutien à l'agriculture au Tchad sur la période 2020-2023(en milliards de FCFA)



Source : DESB/DGMRE, MFB et MEP, 2023

Cible 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

Indicateur 2.c.1 : Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires

En dépit des mesures prises pour protéger le pouvoir d'achat des ménages, notamment à travers l'exonération des droits et taxes à l'importation sur les produits alimentaires et médicaux depuis avril 2020 (Arrêté N°076/PR/MFB/DGSDDI/2020 du 24 avril 2020), le Tchad a enregistré des fortes poussées inflationnistes qui ont contribué à la détérioration des conditions de vie de la population. Ainsi, en 2022, l'inflation en glissement annuel a atteint 5,8% avant de tomber à 4,3% en 2023. Ces niveaux d'inflation s'expliquent principalement par l'augmentation du niveau des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+12,2%), des articles d'habillements et chaussures (+4,4%) et des transport (+4,1%), en partie liée à la crise en Ukraine. Sous l'effet combiné de la baisse de la production céréalière et de la flambée des prix sur les produits alimentaires, une urgence alimentaire et nutritionnelle a été instituée en juin 2022 par décret N° 1520/PCMT/PMT/2022 et en février 2024 par le décret N°0098/PT/PM/MEPCI /2024.

Le taux d'inflation sur les denrées alimentaires a connu une hausse de 4,5 points de pourcentage entre 2022 et 2023, passant de 114,49% à 118,98%. Ainsi, comparé à la moyenne des cinq dernières années, le mil est en hausse de 30% à Mao, 28% à Ati, 25% à Biltine. Le prix du sorgho est en hausse de 42% à Sarh, 40% à Goz-Beida, 37% à Mongo et 27% à Moundou. Quant au maïs, il a enregistré une hausse de plus de 50% à Pala et Bol (CH, Mars 2022). Il est à noter que ce sont les céréales, impactées par cette hausse de prix, qui constituent les aliments de base de la population.

Défis et opportunités

Défis

- ✓ L'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique aux changements climatiques ;
- ✓ Le désenclavement du pays pour faciliter l'importation des produits alimentaires et manufacturés ;
- ✓ La conservation et la protection des ressources naturelles productives ;
- ✓ L'accroissement des investissements productifs agricoles ;
- ✓ Le désenclavement des grandes zones de production agricole ;
- ✓ La cohabitation pacifique entre les acteurs des productions Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique (respect des zones de transhumance, de pêche, de cueillette etc.) ;
- ✓ La disponibilité des intrants dans les structures de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère ;
- ✓ La maîtrise de l'eau.

Opportunités

- ✓ L'existence du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (2016-2022) ;
- ✓ L'existence d'un cadre d'assistance technique dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FIRST) ;
- ✓ L'existence de la Loi 019/PR/2018 portant Ratification de l'Ordonnance N°043/PR/2018 du 31 août 2018 portant Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique pour favoriser la cohabitation pacifique entre les producteurs ruraux ;
- ✓ L'existence de la Loi n°16/PR/2016 relative aux semences et aux plants ;
- ✓ Le partenariat public-privé dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ La loi 14/PR/95 du 03 juillet 1995 relative à la protection des végétaux ;
- ✓ L'existence d'une stratégie nationale sur le pastoralisme ;
- ✓ La décennie des Nations Unies sur l'Agriculture familiale 2019-2028 ;

- ✓ L'exonération fiscale des denrées alimentaires et produits médicaux de première nécessité ;
- ✓ L'existence de feuille de route nationale sur les systèmes alimentaires 2030 adoptée en mars 2022 ;
- ✓ L'existence de la politique nationale de nutrition et d'alimentation 2014 – 2025.

Actions d'accélération

- ✓ Opérationnaliser et actualiser le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (2016-2022) ;
- ✓ Assurer la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ Développer les infrastructures et le renforcement des équipements du secteur rural ;
- ✓ Renforcer les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- ✓ Renforcer la résilience des ménages ruraux ;
- ✓ Mettre en valeur des aménagements hydro-agricoles ;
- ✓ Assurer la recherche/diffusion des technologies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action de la décennie des Nations Unies sur l'Agriculture familiale ;
- ✓ Mettre en œuvre la feuille de route nationale sur les systèmes alimentaires.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Conformément aux orientations de la politique du Gouvernement en matière de développement, le Tchad, qui aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2030, entend renforcer la protection de l'environnement, l'adapter aux effets des changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre.

Encadré 2: Appui au renforcement des capacités du secteur de l'environnement

En dépit des initiatives mises en œuvre et qui sont menées avec la collaboration des partenaires techniques et financiers du Tchad, l'insuffisance de capacités matérielles, juridiques, institutionnelles et humaines représente la contrainte principale pour la bonne gestion de l'environnement et du changement climatique. Cet état de fait se traduit au niveau des structures nationales, provinciales et des collectivités locales, ainsi qu'à celui des organisations non gouvernementales (ONG) et de la population.

Le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur de l'Environnement (PARCE) financé par le PNUD en Février 2019, a permis de renforcer la capacité institutionnelle du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) et d'autres ministères techniques pour leur permettre de planifier et mettre efficacement en œuvre une gestion durable des ressources naturelles. Pour ce faire une analyse sectorielle a été réalisée en vue d'appréhender le cadre juridique et institutionnel ainsi que les politiques et stratégies nationales de planification en matière de gestion de l'environnement. Les principales contraintes à la préservation de l'environnement mondial avaient été également relevées.

Le tout premier résultat atteint est le lancement de processus de révision de la loi 14/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement. De même, plusieurs formations sur les techniques d'inventaire des espèces forestières, d'adaptions et d'atténuations aux changements climatiques ont été organisées au profit de personnel ainsi que le renforcement de capacités matérielles des institutions multisectorielles dans le cadre du projet PNA (Plan National d'Adaptation) et celui de la gestion communautaire des risques climatiques.

Situation et tendances

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Indicateur 13.1.2 : Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

En 2015, le Tchad a élaboré son Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020, au lendemain de la Conférence Mondiale de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes. En 2016, le premier Plan de Contingence Inondation pour la ville de N'Djamena ainsi que le Plan de contingence multirisques et l'adoption de la politique Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique consécutivement à l'enclenchement de l'élaboration de la Politique

Nationale de l'Environnement (PNE 2020) ont été réalisés. Ce plan de contingence a été mis à jour en 2022.

Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Indicateur 13. 2.1 : Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en œuvre la politique/stratégie/un plan visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)

Les engagements nationaux en matière de changements climatiques sont inscrits dans les documents de politique et de stratégie relatifs aux changements climatiques, qui définissent les axes devant guider l'action du gouvernement dans ce domaine. Il s'agit entre autres de :

La Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique (SNCC) adoptée en 2018, qui a pour vision « d'asseoir à l'horizon 2030, une économie plus résiliente aux changements climatiques et s'inscrivant dans une trajectoire de développement moins émettrice de gaz à effet de serre ». Cette stratégie est en cours de mise à jour.

Le Plan National d'Adaptation (PNA-2021) présente les priorités d'adaptation qui viennent renforcer les perspectives à long terme et les liens entre les priorités d'adaptation, les besoins de développement durable ainsi que le Plan National de Développement. Ce plan stratégique fait ressortir huit (08) domaines d'intervention : (i) Agriculture et Elevage ; (ii) Environnement et Forêts ; (iii) Eau, Hygiène et Assainissement ; (iv) Energies renouvelables ; (v) Centre et Action sociale ; (vi) Education et Communication ; (vii) Gestion des risques et de phénomènes extrêmes, Infrastructures et Aménagement du territoire, Développement de l'habitat et de l'urbanisme ; (viii) Ressources halieutiques et Aquaculture.

Ce plan contient des mesures et options d'adaptation prioritaires très claires pour chaque domaine d'interventions mais les moyens de mise en œuvre des actions font défaut.

Il faut souligner que le PNA a également intégré les options d'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement provinciaux (PDP).

A cela on peut ajouter la stratégie nationale de conservation de la faune sauvage élaborée en 2023 qui permettra également de conserver le milieu dans les Aires Protégées et zones tampons.

La mise en œuvre des actions d'adaptation inventoriées permettra d'atténuer également les effets négatifs des changements climatiques.

Ce cadre organisationnel traduit, à juste titre, la volonté du Tchad de contribuer efficacement à l'effort mondial de lutte contre le réchauffement global de la planète auquel le pays est très vulnérable eu égard à la fragilité de ses écosystèmes, de son économie fortement dépendante de secteurs sensibles aux variabilités climatiques

Il importe de relever que la Politique Nationale de l'Environnement validée en 2020 est un document essentiel pour booster les actions en matière de changement climatique. Elle se fixe pour objectif de combattre essentiellement quatre grands problèmes :(i) la dégradation des ressources naturelles et la perte de la biodiversité ;(ii) les changements climatiques et les risques

environnementaux ; (iii) les difficultés d'accès aux ressources et (iv) les insuffisances de gouvernance et de mobilisation de ressources.

Enfin, dans le cadre de la résilience des communautés dans la zone d'intervention de l'Agence Nationale de Grande Muraille Verte :

- ✓ 19 fermes agricoles intégrées (FACI) ont été réalisées au profit des groupements communautaires des jeunes et femmes. Il s'agit de :
- ✓ 33 forages équipés d'un système d'exhaure d'eau par les pompes solaires connectées aux réseaux d'irrigation ;
- ✓ 45 forages équipés d'une pompe à motricité humaine pour contribuer à la satisfaction des besoins de consommation de la population ;
- ✓ 2 000 000 de plants ont été produits à travers 12 grandes pépinières ;
- ✓ Plus de 35 000 ha de terres dégradées (reboisement, fixation de dunes, FACI) restaurées ;
- ✓ 18 fermes communautaires intégrées mises sur pied ;
- ✓ Réalisation de la régénération naturelle assistée.

Défis et opportunités

Défis

- ✓ La mise en œuvre effective des politiques de changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles ;
- ✓ La mobilisation de ressources extérieures pour le financement des activités de lutte contre les changements climatiques ;
- ✓ La résilience des communautés face aux changements climatiques ;
- ✓ L'éducation environnementale de la population, en particulier les femmes et les jeunes ;
- ✓ Le respect de mesure pour la gestion durable des ressources halieutiques ;
- ✓ La gestion intégrée des ressources en eau ;
- ✓ La gestion des aires protégées, des zones cynégétiques et humides et des ressources génétiques par la conservation et la valorisation de la biodiversité ;
- ✓ La promotion d'un environnement sain (réduction de la pollution).
- ✓ La gestion des déchets.

Opportunités

- ✓ La révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Tchad en 2021 ;
- ✓ La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 2020 ;
- ✓ Le Projet Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC+ 2020) ;
- ✓ Le Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA 2020) ;
- ✓ Le projet d'Appui au Développement Local et d'Adaptation aux Changements Climatiques (Albia) ;
- ✓ Le Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad (PARSAT) ;
- ✓ Le pays abrite 22,4 millions d'hectares d'aires protégées, 3 518 espèces des plantes supérieures, 131 espèces de mammifères (UICN), 532 espèces d'oiseaux et 7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques en année de pluviométrie normale, avec une très grande variété d'espèces de poisson ;
- ✓ Le pays regorge près de 20 milliards de mètres cubes d'eau souterraine renouvelable par an et des aquifères exploitables estimées entre 260 et 550 milliards de mètres cubes.

Actions d'accélération

- ✓ Améliorer le cadre de gouvernance du changement climatique ;
- ✓ Créer un environnement favorable pour les investissements dans les changements climatiques, en faveur du secteur privé ;
- ✓ Développer et mettre en œuvre un plan de communication sur le changement climatique ;
- ✓ Promulguer la loi sur l'environnement révisée ;
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs de suivi des phénomènes climatiques ;
- ✓ Mobiliser les ressources du Fonds Vert Climat et d'autres sources de financement novatrices ;
- ✓ Renforcer l'éducation environnementale afin de réduire la charge de morbidité liée aux risques environnementaux ;
- ✓ Renforcer la mise en défens communautaire des forêts et des eaux.



ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusifs aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous a la justice et mettre en place, a tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



La consolidation de la paix, de la justice et de la sécurité constitue des enjeux majeurs pour le Tchad confronté à la persistance du terrorisme, des conflits intercommunautaires et à l'instabilité des pays voisins.

Situation et tendances

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Indicateur 16.1.1 : Nombre de victimes d’homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

L’homicide volontaire est apprécié par rapport au taux de mortalité dû au meurtre d’une personne par une autre dans l’intention de causer la mort ou des blessures graves. Selon le rapport de l’OMS/Statistiques mondiales de la Santé 2019, il y a eu 9 victimes d’homicide volontaire pour 100 000 habitants alors qu’il était de 9,1 en 2018. On observe de la même source que de 2015 à 2019, le taux d’homicide volontaire a diminué de 0,1 chaque année.

En 2023 selon le classement de Global Terrorism Index (GTI 2023), le Tchad est classé 21^{ème} contre 19^{ème} sur 163 pays affectés en 2022 par le terrorisme avec un score respectif de 4,987 et 6,168 sur 10 alors qu’il était 34^e sur 134 pays en 2020. Le pays a reculé de deux points (4.829 sur 10 en 2020), due à la dégradation de la situation sécuritaire dans les pays du Sahel et du décès brusque du Président, le Marechal Idriss Deby Itno entraînant un dysfonctionnement du dispositif sécuritaire en place. Les attaques contre les forces de sécurité et les populations civiles se sont poursuivies en 2022 comme en illustre le combat entre les soldats tchadiens et les éléments de Boko Haram le 22 novembre 2022 dans l’île de Bouka-Toullorom entre Ngouba et Kaïga dans le Lac, faisant plus d’une dizaine de morts. En 2023, la fréquence et l’ampleur des attaques de la secte Boko Haram ont drastiquement baissé. En plus des actions menées par la secte BOKO Haram, il faut relever le phénomène récurrent d’enlèvement des personnes contre rançon.

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l’exploitation, à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Indicateur 16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligées par une personne s’occupant d’eux au cours du mois précédent

Malgré l’existence des cadres juridiques (Loi 012/PR/2018 du 20 juin 2018 portant ratification de l’ordonnance n° 006/PR/2018 du 30 mars 2018, relative à la traite des personnes), on constate une nette détérioration du traitement des enfants. En effet, selon EDS-MICS 2019, la proportion des enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligées par une personne s’occupant d’eux est de 76,1% dont 30,2% ont subi de violences physiques sévères contre 71% en 2015 avec 15% de châtiments physiques sévères).

Cible 16.3 : Promouvoir l’État de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d’égalité.

Indicateur 16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Selon les statistiques du ministère de la Justice, la proportion des détenus en instance de jugement a augmenté, passant de 49,9% en 2020⁸ à 50,9% en 2023. Cette légère hausse est en partie imputable notamment aux grèves des Magistrats et abandons de postes. On note aussi une légère

amélioration du nombre des justices de paix, et légère baisse du nombre des établissements pénitentiaires et des magistrats.

Tableau 2: Nombre des juridictions et magistrats au Tchad

Désignation	Situation en 2021	Situation en 2023	Variation
Cour d'appel	5	5	0%
Tribunal de grande instance	39	39	0%
Justice de paix	42	44	5%
Établissement pénitentiaire	44	42	-5%
Magistrat	686	673	-2%

Source : Ministère de la Justice

Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement, les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

Indicateur 16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants en dollars

Le Tchad fait face à des activités illicites telles que la contrebande, les trafics d'armes, de drogues, d'êtres humains, de ressources minières, le braconnage, le vol de bétail, les enlèvements contre rançons pour renforcer leurs moyens logistiques, opérationnels et financiers. En 2021, Global Rankings Corporate Tax Haven Index estime qu'environ 2 milliards de dollars quittent le Tchad sous forme de fuites illicites de capitaux, ce qui équivaut à 19% de son PIB soit presque autant que les recettes annuelles de la même année.

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots de vins sous toutes leurs formes.

Indicateur 16.5.1 Proportion des personnes ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents

Au Tchad, il a été créé une autorité indépendante de lutte contre la corruption par l'Ordonnance 007/PT/2023 du 1^{er} août 2023, après la dissolution de l'Inspection Générale d'État. Il n'existe pas des données récentes pour apprécier la mise en œuvre dudit indicateur.

Indicateur 16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

La lutte contre la corruption est cruciale pour assurer le développement économique durable d'un pays comme le Tchad. Elle mine la confiance entre les citoyens et l'État tout en entravant l'établissement d'une économie saine basée sur l'équité et l'intérêt général. Les conséquences néfastes sont multiples : désinvestissement étranger, détournement de fonds publics destinés aux infrastructures essentielles ou encore création d'une culture où seuls ceux qui ont accès aux pots-de-vin peuvent prospérer.

En prenant fermement position contre cette tentative présumée de corruption au sein même de ses ministères, le gouvernement tchadien envoie un message fort à tous ceux qui seraient tentés par ces pratiques illégales. Il est essentiel pour garantir une bonne gouvernance publique que chaque acte suspect fasse l'objet d'une enquête approfondie afin que justice soit rendue.

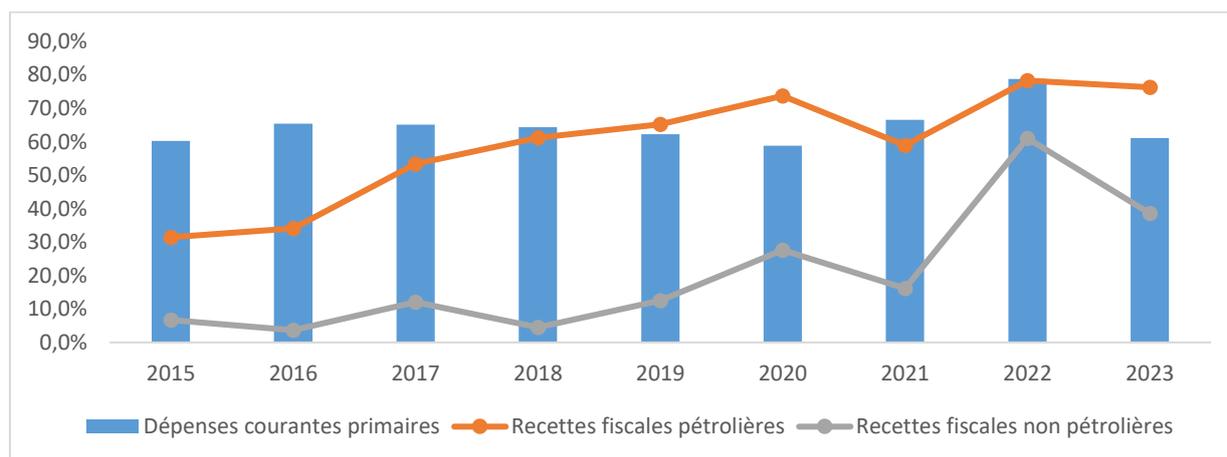
Selon le rapport de 2023 de Transparency International, le Tchad occupe le 162^{ème} rang sur 180 pays concernés par la perception de la corruption. On observe une légère amélioration par rapport à 2022 où le score était 19% (167^{ème} sur 180 pays) contre 20% en 2023, soit une baisse de 1 point de pourcentage. Cette situation s'expliquerait en partie par la digitalisation des recettes publiques.

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

Les dépenses publiques primaires en proportion du budget initial ont enregistré une évolution en dent de scie. En effet, la proportion de cette dernière est de 64,7% en moyenne sur la période 2015-2023 avec comme niveau le plus élevé (78,7%) en 2022 et celui le plus bas (58,8%) en 2020. Globalement, l'évolution des dépenses publiques primaires s'explique par l'amélioration des recettes pétrolières, fortement dépendantes des fluctuations des cours du pétrole en dépit des efforts dans l'amélioration du recouvrement des ressources intérieures en lien avec les réformes dans les régies engagées depuis quelques années.

Graphique 4: Évolution des dépenses publiques primaires en proportion en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)



Source : DEP/DESB, 2023

Cible 16.7 faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Indicateur 16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

Au niveau national, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population totale, soit 50,6%. Dans le cadre de la promotion de l'égalité de genre, le Tchad a adopté l'ordonnance 12/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad dont le décret d'application n°0433 a été signé le 5 mars 2021.

Malgré cette disposition, les femmes sont sous-représentées dans les instances de prise de décisions. Il faut noter que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) est composée de 11 commissaires dont 5 femmes (soit un taux de représentation féminine de 45,5%) et un

représentant des organisations des personnes handicapées en 2023. En outre, elles représentent 33% au Conseil Constitutionnel et 29% dans le Gouvernement d'Union Nationale.

Tableau 3: Proportion des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques

Institutions	Postes	2019	2021	2023
Présidence de la République	Président	0	0	0,0%
	Conseillers	18,75%	26,08%	25,0%
Assemblée Nationale/ Conseil National de Transition	Président	0,0%	0,0%	0,0%
	Vice-président	0,0%	0,0%	20,0%
	Députés	15%	15%	26%
Gouvernement	Ministres et secrétaires d'État	25,8%	22,5%	29,3%
Unités administratives	Gouverneurs	4,3%	8,6%	8,6%
	Préfets		8%	5,2%
	Sous-préfets		1,3%	0,0%
Collectivités autonomes	Maires de communes	11,9%	7,1%	27,8%
Collectivités autonomes Décentralisées	Conseillers communaux	12,4%	12,4%	12,4
Cour Suprême/ Conseil Constitutionnel	Conseillers	19,44%	19,44%	19,44%
Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel	Conseillers	11,1%	11,1%	11,1%
Commission Électorale Nationale Indépendante/ ANGE	Membres		6,5%	26,6%
Conseil Économique, Social, Culturel et environnemental	Conseillers	20%	12%	12%
Cadre National de concertation des acteurs des partis Politiques	Membres	10%	10%	15%
Commission Nationale des Droits de l'Homme	Commissaires	45,5%	45,5%	27,2%

Source : Textes de nominations des membres, Assemblée Nationale et Ministère de l'Administration

Tableau 4: Nombre de femmes par qualification dans les corps de l'armée tchadienne

Catégories	A. Terre	A. Air	Gendarmerie	DGSSIE	GNNT	PN
Généraux	1	0	0	0	0	2
Officiers supérieurs	8	1	2	4	5	35
Officiers	NC	NC	07	NC	NC	NC
Officiers subalternes	82	7	05	1	6	214
Sous-officiers	323	19	171	16	37	174
Femmes de troupes	112	NC	121	NC	NC	722

Source : Ministère des Armées et des Anciens Combattants ; Ministère de la Sécurité Publique 2024

Cible 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

Indicateur 16.8.1 Proportion des pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

Le Tchad est membre de plusieurs organisations internationales et sous régionales, notamment L'ONU, l'UA, OMD, OIF, la CEEAC, la CEMAC, le G5 Sahel, la CENSAD, la CILSS, la CBLT, l'OCI, G77 +Chine, OIPC-INTERPOL, Pays Non Alignés, ASECNA, OACI, UIT et UAT. Rappelons que le Tchad est sous représenté dans certaines de ces organisations.

Bien que le pays fasse partie de plusieurs organisations internationales, régionales et sous régionales, il reste ouvert à d'autres organisations.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Indicateur 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

Le taux de déclaration des naissances reste faible au Tchad, avec seulement 25,7% chez les enfants âgés de 0 à 5 ans en 2019 (MICS 6) même si on relève une nette amélioration par rapport à 2015 (12%, EDS-MICS 2014-2015). Aussi, 23% de ces enfants possèdent un acte de naissance, contre 9% en 2014.

En fonction du sexe, il n'y a qu'une légère différence : 25,5% de filles et 25,9% de garçons sont enregistrés à l'état civil. Les taux d'enregistrement des naissances sont plus élevés en zones urbaines (50%) et davantage très faibles dans les zones rurales (21%). Il est de 59,2% à N'Djaména, contre 8,3% dans la province du Lac et 13,3% dans la province de l'Ennedi Est.

En effet, depuis quelques années, le pays procède à la réforme de sa législation en matière d'enregistrement des naissances. En effet, en 2020, le Gouvernement a procédé à une profonde réforme du système d'état civil à travers la loi n° 006/PR/2020 portant ratification de l'Ordonnance 002/PR/2020 du 14 février 2020. Cette loi rentre dans le cadre des missions de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) pour mettre en place un registre des populations à travers un système de gestion de l'état civil couplé à un système de production des titres sécurisés. La loi prévoit la création des centres d'accueil des usagers comme un lieu d'enrôlement des individus, de déclaration des éléments d'état civil et des titres sécurisés. Suivant l'article 10 de la loi, il est institué un Numéro National d'Identification (NNI) unique, inintelligible et non séquentiel. Le NNI permet de lier les données biographiques aux données biométriques de la personne.

La mise en place de mécanisme d'interopérabilité entre le système d'état civil et le ministère de santé a permis de délivrer de l'acte de naissance à 28% des enfants de moins d'un an en 2023.

Cible 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Indicateur 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme

La proportion de la population ayant fait l'objet de discrimination ou harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme est de 12,8% chez les hommes et 17,4% chez les femmes selon MICS 2019. On constate que les femmes sont plus discriminées que les hommes. Dans le milieu rural, la proportion pour les hommes est de 12,5% et de 16,4% pour les femmes tandis qu'en milieu urbain, elle est de 13,9% pour les hommes et 21,2% pour les femmes. Le phénomène est plus accentué en milieu urbain que rural.

En matière de santé de reproduction, la loi n°006 portant santé de la reproduction adoptée en 2002 a vu son décret d'application signé le 14 octobre 2020. En outre, la résolution 1325 des Nations Unies a vu son plan d'action validé en 2023.

En matière de droits humains, sur le plan international, le Tchad a ratifié les conventions et les pactes les plus importants ci-après (i) Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, à son Protocole de 1967 ; (ii) Convention de l’OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 ; (iii) loi pour la protection des réfugiés et des demandeurs d’asile au Tchad adopté le 23 décembre 2020 ; (iv) Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et (v) le Tchad a par la suite aboli la peine de mort en 2020.

Le pays a créé un ministère en charge des affaires humanitaires auquel est désormais rattaché la Commission Nationale d’Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et Apatrides (CNARR) qui se charge d’examiner et de statuer sur les demandes d’asile.

En dépit de nombreuses recommandations faites, entre autres, par les États membres des Nations Unies dans le contexte des successives revues à l’Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l’Homme, le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le protocole additionnel à la charte africaine sur les droits de l’Homme et des peuples relatif aux droits des femmes africaines n’ont pas encore été ratifiés.

Défis et opportunités

Défis

- ✓ L’enregistrement des naissances, limitant la jouissance des droits et l’accès aux services ;
- ✓ L’effectivité du système d’état civil ;
- ✓ La traite des personnes et le trafic illicite des migrants ;
- ✓ Le terrorisme ;
- ✓ La porosité des Frontières ;
- ✓ Le respect des engagements internationaux en matière des droits de l’Homme, y compris dans le domaine de la lutte contre l’impunité des crimes internationaux ;
- ✓ Le désarmement des civils ;
- ✓ L’opérationnalisation du Centre de recueil et d’enregistrement des données policières (CREDOP).

Opportunités

- ✓ Mise en œuvre du Plan d’action de la résolution 1325 des Nations Unies ;
- ✓ Interaction du Tchad avec les mécanismes universels de protection et de promotion des droits de l’homme en ce compris l’Examen Périodique Universel (cas du 4^{ème} Examen Périodique Universel (EPU) en janvier 2024) Présentation du 4ème Examen Périodique Universel (EPU) en 2024 ;
- ✓ Existence d’une Commission Nationale des Droits de l’Homme opérationnelle et fonctionnant conformément aux Principes de Paris (Loi N°28/PR/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l’Homme, du 22 novembre 2021) ;

- ✓ Existence des organisations de la société civile actives dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, en ce compris des groupes vulnérables dont les personnes vivant avec handicap ;
- ✓ Existence des initiatives prônées pour lutte contre l'impunité découlant de l'Accord de DOHA et du Dialogue national inclusif et souverain: des mécanismes de justice transitionnelle dont la Commission Vérité, Pardon, et Réconciliation sont prévues dans les textes sanctionnant les assises précitées ;
- ✓ Création par les autorités des institutions ayant pour mission de promouvoir la justice transitionnelle et la réconciliation (Médiateur de la République et de la CONAPAR) ;
- ✓ Adoption de la Loi N°003/PR/2021 du 9 mars 2021 portant création ; organisation, et fonctionnement d'un pool judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme et des infractions connexes ;
- ✓ Décret N°1120/PT/PM/MJDH/2022 du 19 mai 2023, portant désignation des membres du pool judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme et des infractions connexes ;
- ✓ Existence d'un plan d'amélioration de l'état civil ;
- ✓ Création de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) ;
- ✓ Politique Sectorielle de la Justice 2018-2027 (PSJ 2018-2027) ;
Ratification de la Convention Anti-corruption et la mise en place d'une autorité indépendante de lutte contre la corruption ;
- ✓ Ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- ✓ Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du Bassin du Lac-Tchad ;
- ✓ Existence des Médias publics et privés;
- ✓ Existence de la Cour des Comptes ;
- ✓ Existence de l'Agence Judiciaire de l'Etat ;
- ✓ Création du Centre de recueil et d'enregistrement des données policières (CREDOP).

Actions d'accélération

- ✓ Renforcer la synergie d'actions et la complémentarité entre les parties prenantes dans la lutte contre la corruption (institutions, services, organisations de la société civile, etc.) ;
- ✓ Moderniser et numériser tous les systèmes de la chaîne pénale ;
- ✓ Généraliser l'enregistrement d'état civil via l'ANATS
- ✓ Accélérer la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle et de réconciliation prévus par l'accord de DOHA ainsi que les résolutions du DNIS ;
- ✓ Accélérer l'opérationnalisation de la justice militaire au Tchad ;
- ✓ Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme.



ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

L'ODD 17 étant transversal pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ses 17 cibles n'ont pas fait l'objet de priorisation spécifique mais s'imposent au pays. Ainsi, le Tchad a développé des stratégies pour l'accroissement des ressources en vue de faire face aux défis de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Situation et tendances

Cible 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

Indicateur 17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB par source

Traditionnellement le Tchad a recours à deux types de financement, ressources intérieures et extérieures pour la mise en œuvre de ses politiques de développement. L'évolution des recettes publiques sur la période 2018-2023 a connu une tendance en dents de scie. En effet, les recettes publiques en proportion du PIB sont passées de 10,4% en 2015 à 17,7% en 2023, soit une hausse de 7,3%, en liaison avec l'amélioration des recettes publiques hors dons et des recettes en capital. Cette évolution s'explique entre autres, par l'amélioration des recettes fiscales qui représentent en moyenne 54,2% des recettes de l'État sur ladite période grâce notamment à la mise en place d'une réforme organisationnelle et à l'initiation d'un processus d'informatisation des administrations en charge de la mobilisation des ressources.

Tableau 5: Évolution des recettes publiques en proportion du PIB par source de 2018-2023

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes publiques totales y compris dons (en % du PIB)	10,4%	10,9%	13,4%	10,8%	12,4%	17,9%	12,0%	15,9%	17,7%
Recettes publiques totales hors dons (en % du PIB)	7,4%	8,6%	10,0%	8,9%	10,5%	14,7%	11,3%	15,0%	16,5%
Recettes en capital (en % du PIB)	10,0%	7,2%	10,4%	7,3%	6,7%	10,3%	2,5%	4,3%	5,3%

Source : DEP /DESB, MFB, 2024

Indicateur 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

Au Tchad, le Gouvernement avec l'appui des Partenaires au Développement, a entrepris depuis 2014 en application des directives de la CEMAC, la réforme de son système de Gestion des Finances Publiques. En rappel, l'objectif global de cette dernière est d'améliorer significativement les recettes fiscales et douanières, la maîtrise des exonérations et une meilleure qualité de service rendu aux usagers-clients.

L'évolution des ressources intérieures sur la période 2015-2023 a connu une tendance globalement haussière. En effet, elles représentent 16,5% du PIB en 2023 contre 7,4% en 2018, soit un accroissement de 9,1%. Cette performance s'explique en grande partie par la hausse des ressources

pétrolières en lien avec l'augmentation de la production et des cours du pétrole et de la part non négligeable des ressources non pétrolières, conformément à la réforme relative à la digitalisation des procédures fiscales dans les régions. Toutefois, ce ratio a enregistré un ralentissement en 2021 en raison des effets néfastes de la COVID-19 avant de renouer avec sa dynamique.

Au niveau du taux de pression fiscale, il est resté en deçà de la norme communautaire sur la période 2015-2023, avec comme niveau le plus bas en 2015(5,3%) et celui le plus haut en 2020(9,1%). La part des ressources intérieures sur les recettes fiscales quant à elle se situe en moyenne à 79,2% sur la période 2015-2023.

En nominal, les recettes intérieures sont passées de 829,4 milliards de FCFA en 2021 à 1 369,7 milliards de FCFA en 2022 et 1 453,0 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 75,2 points de pourcentage par rapport à 2021. Cette progression est expliquée par l'accélération des réformes engagées au niveau des régions financières. En effet, les recettes fiscales sur la période 2021-2023 ont augmenté de 77,5 points de pourcentage par rapport à 2021, passant de 709,5 milliards de FCFA en 2021 à 1255,6 milliards de FCFA en 2023 et les recettes non fiscales de 64,7 points de pourcentage par rapport à 2021, soit 197,4 milliards de FCFA en 2023 contre 119,9 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 6: Proportion du budget national financée par les impôts nationaux de 2015 à 2023

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes intérieures (en % du PIB)	7,4%	8,6%	10,0%	8,9%	10,5%	14,7%	11,3%	15,0%	16,5%
Recettes intérieures (en % des recettes fiscales)	76,9%	56,3%	74,1%	74,2%	81,2%	88,9%	85,5%	89,3%	86,4%
Taux de pression fiscale	5,3%	4,7%	6,7%	7,5%	8,7%	9,1%	8,7%	7,9%	8,6%

Source : DEP /DESB, MFB, 2024

Cible 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Indicateur 17.3.1 Investissements étrangers directs, aides publiques au développement et coopération sud-sud en proportion du budget national total

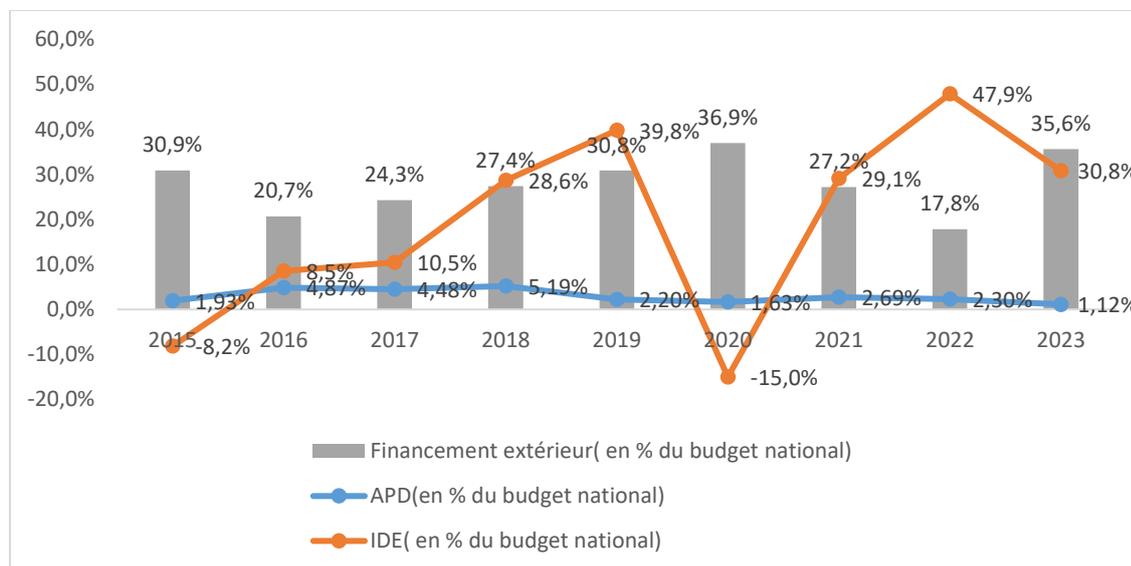
A l'instar des autres pays en développement, le Tchad bénéficie des aides bilatérales et multilatérales de divers pays et institutions internationales.

S'agissant des IDE, la proportion dans le budget national a augmenté sur la période 2015-2023. Elle est passée de 8,2% en 2015 à 30,8% en 2023, soit une augmentation de 22,7 points de pourcentage.

En ce qui concerne l'aide publique au développement en proportion du budget national, elle est passée de 1,9% en 2015 à 1,1% en 2023, soit une baisse de 0,8%.

Globalement, le niveau de financement extérieur en proportion du budget national est en moyenne de 27,6% sur la période de 2016-2023. Cependant, le niveau de financement global est de 17,8% du budget global en 2022 et de 35,6% en 2023 (DMRE/MEPCI, 2024).

Graphique 5: Évolution de ressources extérieures en pourcentage de budget national



Source : BEAC, 2023

Cible 17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

Le Tchad s’est engagé dans un ensemble de chantiers permettant d’utiliser de manière efficace et efficiente les ressources existantes et de mobiliser davantage les ressources financières internes et externes tout en mettant un accent particulier sur une gestion prudente de la dette publique.

Ainsi, l’encours de la dette publique est passé de 31,7% en 2018 à 34,9% du PIB en 2023, soit une augmentation de 5,0% sur la période 2018-2023. Malgré cette hausse, le pays reste en dessous du seuil de soutenabilité de 70% du PIB fixé par la CEMAC. Même si la soutenabilité de la dette tchadienne s’est améliorée, celle-ci reste fragilisée par la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment la faiblesse des recettes non-pétrolières, la forte volatilité des recettes pétrolières nonobstant les tensions sécuritaires et la crise alimentaire engendrée par les perturbations climatiques et l’accueil des réfugiés.

Concernant, le service de la dette publique, en proportion des exportations de biens et services, il est en baisse sur la période 2018-2023. En effet, il représente 1,8% du PIB en 2023 alors qu’il était à 4,0% en 2018, soit une régression de 2,2%, expliquée en grande partie par la baisse simultanée de la production et des cours du pétrole ainsi que par la détérioration des activités agricoles, fortement dépendante de la pluviométrie.

Tableau 7: Évolution des encours et du service de la dette publique en proportion du PIB sur la période 2018-2023 (%)

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette publique totale (% PIB)	31,7	29,9	32,7	30,7	21,0	34,9
Service de la dette publique totale (% des exportations)	4,0	3,4	3,3	4,3	1,8	1,8

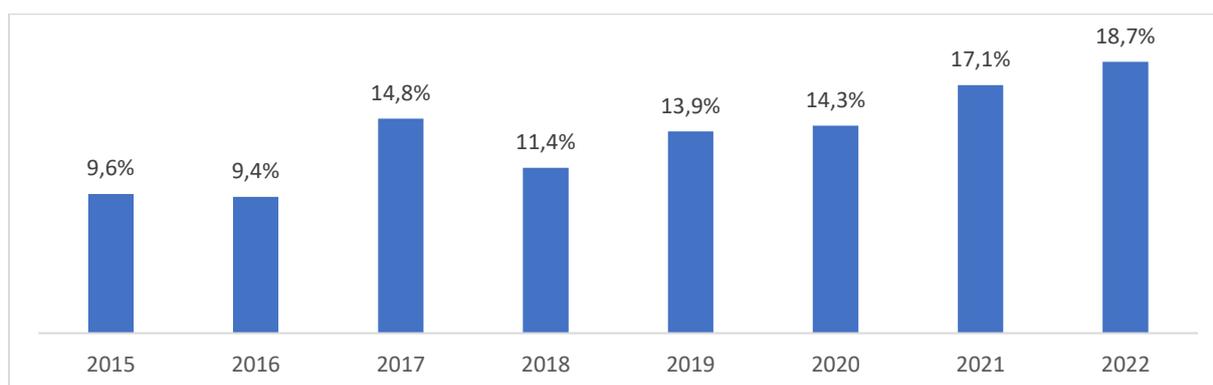
Source : DEP /Direction de la dette, MFB, 2024

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

Indicateur 17.6.2 : Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion

La connexion à internet est croissante depuis 2019. En 2022, au Tchad, en moyenne 18.7% ont eu accès à l'internet à haut débit fixe contre 17.1% en 2021.

Graphique 6: Évolution des abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion



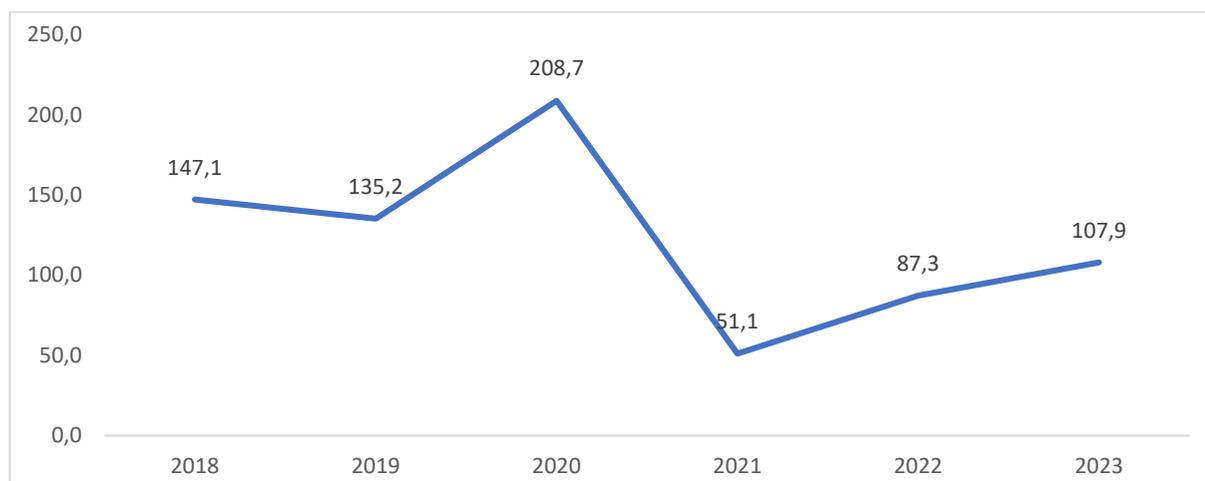
Source : ADETIC, 2023

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Indicateur 17.9.1 : Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

Au cours de la période 2018-2023, le Tchad a mobilisé d'importantes ressources pour financer son développement économique et mener des actions contribuant à l'amélioration des ODD. Au cours de la période considérée, les ressources extérieures mobilisées sont passées de 147,1 milliards de FCFA en 2018 à 208,7 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 61,6 milliards de FCFA. Cependant, de 2020 à 2023, on observe une forte baisse de 51,1 milliards de FCFA en 2021, puis 107,9 milliards de FCFA en 2023.

Graphique 7: Évolution des ressources extérieures (en milliards de Fcfa)



Source : DGSBI/MFB, 2023

Défis et opportunités

Défis

Les défis liés à la mise en œuvre de l’ODD 17 concernent notamment :

- ✓ L’amélioration plus significative sur le long terme des capacités de recouvrement des ressources intérieures
- ✓ L’incivisme fiscal des opérateurs économiques ;
- ✓ La prédominance du secteur informel dans l’économie tchadienne ;
- ✓ L’amélioration de la couverture et qualité de haut débit internet ;
- ✓ La disponibilité de données statistiques pour mesurer les progrès du développement durable ;
- ✓ L’amélioration du niveau de mobilisation des ressources externes.

Opportunités

- ✓ Décret N° 2012/PR/MCIPSP/2019 du 27 novembre 2019, portant Création d’un cadre institutionnel de pilotage du partenariat public/privé (PPP) au Tchad ;
- ✓ Loi N° 012/PR/2020 du 28 juillet 2020, portant création d’une Chambre nationale de l’entrepreneuriat féminin ;
- ✓ Loi N° 036/PR/2019 du 26 août 2019, relative au secteur de l’énergie au Tchad ;
- ✓ Adhésion du Tchad au Mécanisme Africain d’Evaluation par les Pairs (MAEP) ;
- ✓ Ordonnance n° 004/PR/2018 du 21 février 2018, portant Code Minier du Tchad ;
- ✓ L’exploitation des sources novatrices de mobilisation de ressources telles que les fonds de la Diaspora et les ressources des fonds spéciaux et des Fondations ;
- ✓ La Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- ✓ La disponibilité de l’instrument de programmation budgétaire (CBMT-CDMT) ;
- ✓ La rationalisation et la maîtrise de la gestion des dépenses publiques ;
- ✓ La Commission nationale de gestion des investissements publics (CONAGIP).
- ✓ Le Plan Directeur de l’Industrialisation et de Diversification de l’Économie (PDIDE 2020) ;
- ✓ Le conseil présidentiel pour l’amélioration du climat des affaires au Tchad ;

- ✓ La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé 2018-2021;
- ✓ L'Observatoire Tchadien des Finances Publiques (OTFiP) ;
- ✓ Le renforcement de la transparence des dépenses publiques et du contrôle a posteriori.

Actions d'accélération

- ✓ Renforcer la prise en compte de l'agenda 2030 dans les stratégies et programmes publics de développement ;
- ✓ Dynamiser le Conseil présidentiel pour l'amélioration du climat des affaires au Tchad ;
- ✓ Appuyer la mise en place de la plateforme de la société civile pour la réalisation des ODD ;
- ✓ Accélérer l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- ✓ Accélérer l'opérationnalisation du budget-programme ;
- ✓ Appuyer la mise en place des réseaux locaux de Global Compact pour inciter les entreprises à réaliser les ODD ;
- ✓ Redynamiser le cadre de concertation multi-acteurs et de coordination des actions de suivi évaluation des ODD;
- ✓ Renforcer la contribution de la diaspora au financement de l'économie tchadienne.

3.2 ÉVALUATION DES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES ODD

Il s'agit dans cette section d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD qui ne font pas l'objet d'une attention particulière au FPHN, mais dont les performances permettraient de prendre des mesures nécessaires et adéquates pour leurs atteintes.



ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Au niveau national, les actions du Gouvernement pour l'atteinte de cet ODD sont traduites dans le cadre global du PND 2017-2021, étendu à 2023, et plus spécifiquement dans les documents de politiques sectorielles. Des progrès ont été enregistrés ces dernières années, grâce entre autres, à la mise en place des Paquets Minimum d'Activités dans les centres de santé revitalisés et à

l'amélioration des services dans les réseaux de formations sanitaires Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU).

Situation et tendances

Cible 3.1 - D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternel qui était l'un des plus élevés au monde a connu une baisse, passant de 1099 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2004 à 860 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. 860 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDST-MICS 2014/2015) contre 534 décès pour 100.000 naissances vivantes (la moyenne africaine en Afrique au Sud Sahara). Aussi, une estimation Inter-Agences des Nations Unies en 2020 montre plutôt une augmentation qui se situe à 1063 pour 100 000 naissances vivantes.

L'effort du Gouvernement avec l'appui des PTF à travers les actions liées aux soins maternels notamment la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la feuille de route nationale issue du dialogue national sur la problématique de la mortalité maternelle néonatale, infantile, adolescents est une opportunité à saisir pour améliorer les indicateurs de la mère et de l'enfant. Par ailleurs, le déploiement des sage-femmes, l'assistance à l'accouchement par un personnel qualifié et l'utilisation des méthodes modernes de PF, la création des centres de santé revitalisés pourraient contribuer à la réduction de ce taux de mortalité maternel.

Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

D'après les Annuaire Statistiques Sanitaires (2022 et 2023), la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 29,45% en 2020 à 31,19% en 2021, soit une augmentation 1,74 points de pourcentage.

Cible 3.2 - D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

En ce qui concerne le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, le Tchad a connu une amélioration de 11 points de pourcentage, car il passe de 133‰ en 2015 à 122‰ en 2019. Le RGPH 3 et l'EDST4 en cours de réalisation pourraient aider à actualiser les données sur le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et la mortalité néonatale.

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

Le taux de mortalité néonatale n'a presque pas bougé entre 2015 et 2019 où il était respectivement de 34‰ et 33‰. Ce taux a baissé à 32 ‰ en 2022 (DHIS2). Cette situation est probablement due à l'insuffisance de la prise en charge adéquate des femmes durant la grossesse, à l'accouchement et au post partum. A cela, on peut ajouter la prévalence de l'accouchement à domicile, 72,4% (MICS 2019). Cependant, l'introduction de la stratégie des réseaux de formations sanitaires SONU qui a pour objectif de réduire la mortalité maternelle aura les mêmes effets sur la réduction de la mortalité néonatale.

Cible 3.3 – D’ici à 2030, mettre fin à l’épidémie du SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l’hépatite, les maladies transmises par l’eau et autres maladies transmissibles

Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

Le nombre des nouvelles infections au VIH connaît une baisse progressive depuis 2016. Ce nombre est passé de 4829 en 2016 à 3534 en 2021, soit une diminution de la transmission de 26,81% pour la même période (Annuaire Statistique de la santé 2023). Le nombre des décès est passé de 3775 décès en 2015 à 2595 en 2021, soit une baisse d’une proportion de près de 32%.

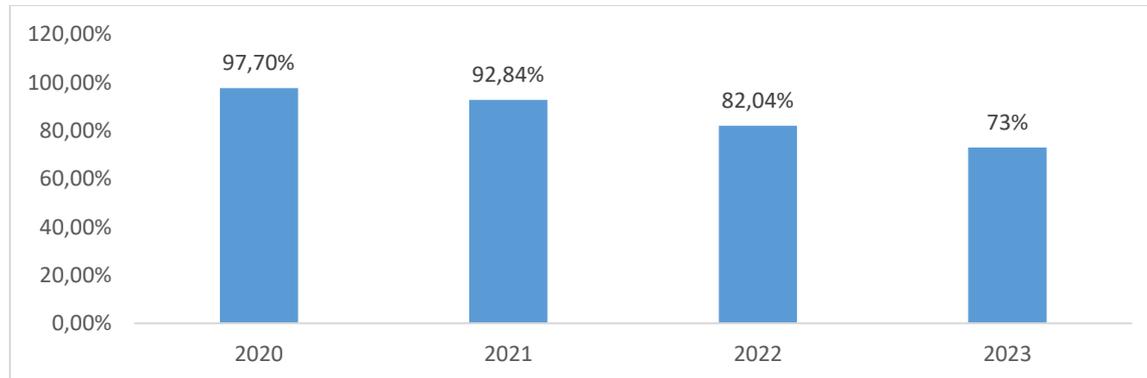
Principaux Indicateurs Suivis de Cascade 95 95 95 en 2023 (PSLSH) :

- 76,65% (91 990/120 000) connaissent leur statut sérologique ;
- 69,40% (63845/91990) sous traitement ;
- 82,9% (52928/63845) ont la charge virale supprimée.

Indicateur de la Prévention de la transmission Mère et enfant (PTME)

On constate qu’entre 2020 à 2023, une baisse progressive de la couverture des femmes sous traitement ARV. Il est passé de 97,8% en 2020 à 73% en 2023. Cette baisse est due à une sur déclaration des femmes enceintes séropositives sous traitement ARV avant 2023 selon l’audit réalisé par l’ONUSIDA.

Graphique 8: Évolution dans le temps de la couverture des femmes sous traitement ARV



Source : Annuaire Statistique de la Santé, 2023

Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

L’incidence de la tuberculose est en légère baisse, passant de 141 cas en 2020 à 140 cas en 2022 pour 100 000 habitants (OMS, rapport sur la tuberculose dans le monde).

Indicateur 3.3.3 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

Le paludisme est le principal problème de santé publique au Tchad. Selon les résultats de l’ECOSIT5, parmi les personnes ayant déclaré avoir un problème de santé, 45,7% souffrent du paludisme. La même tendance s’observe, que l’on soit en milieu urbain ou rural, homme ou femme.

Malgré les efforts du Gouvernement dans la lutte contre le paludisme, le pays continue à enregistrer de nouveaux cas (NC). En 2022, les formations sanitaires ont enregistré 1 714 496 NC de

paludisme, contre 1 237 221 NC en 2021 et 1 028 800 en 2020. Cette augmentation s'explique en partie par des inondations que le pays a connues en 2022.

Indicateur 3.3.4 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

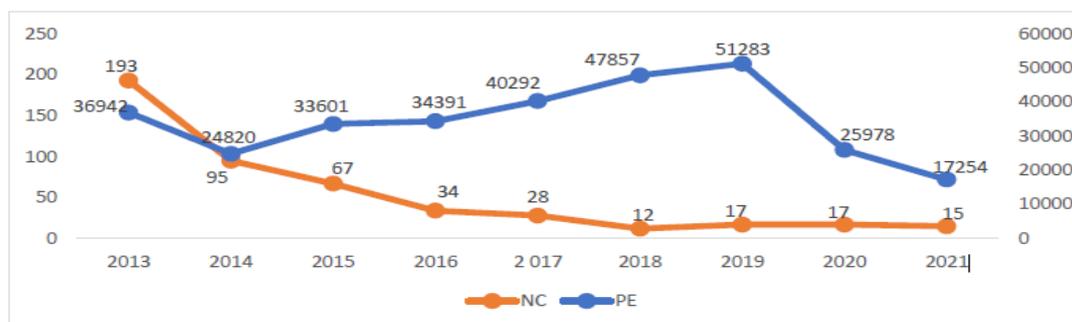
En 2021, les formations sanitaires ont notifié 1 106 cas d'hépatite toutes catégories confondues, contre 1 378 cas en 2020, soit une diminution de 19,7%.

Indicateur 3.3.5 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

Selon l'annuaire Statistique de Santé 2022, pour lutter contre cette maladie, les interventions réalisées en 2021 avec l'appui multiforme des partenaires (OMS, FIND, groupe IRD/CIRDES/LSTM etc.) ont permis d'examiner 17 254 personnes dont 1 552 par voie passive et 14 836 en actif, et 15 malades ont été diagnostiqués positifs et traités. Le graphique ci-dessus montre l'évolution des maladies tropicales négligées entre 2013 et 2021.

Graphique 9: Tendence de prise en charge des maladies tropicales négligées

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la maladie de l'année 2013 à 2021.



Source : PNTHA, 2021

Figure 20 : Tendence de la maladie de 2013 à 2021

Cible 3.4 - D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Indicateur 3.4.2 : Taux de mortalité par suicide

Selon l'annuaire statistique sanitaire de 2023, le nombre de décès par suicide est passé de 4 en 2020 à 6 en 2021 et 9 en 2022, soit une augmentation de 5 cas par rapport à 2021.

Cible 3.5 - Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

Indicateur 3.5.2 : Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âge de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

Au Tchad, la consommation d'alcool chez les jeunes, âgés de 15 ans ou plus est 0,46 litres/an/habitant en 2021 alors qu'elle était de 1,4 litres/an/habitant en 2018, soit une baisse de 0,94 litres/an/habitant (Rapport Ministère de la Santé Publique).

Toutefois, on remarque que la consommation d'alcool frelaté prend de plus en plus de l'ampleur dans le milieu jeune. Conscient de ce phénomène, le Gouvernement a pris en septembre 2022, le

décret N° 2835/PCMT/PMT/MSPSN/2022, portant interdiction de l'importation, de la fabrication, de la détention, de la circulation, de la vente, de l'offre et de la consommation de toutes les boissons alcoolisées frelatées au Tchad.

Cible 3.6 - D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

Indicateur 3.6.1 : Taux de mortalité lié aux accidents de la route

Le taux de mortalité lié aux accidents de la route a connu une augmentation de 3,5 points de pourcentage passant de 24,2 décès pour 100 000 habitants en 2013 à 27,6 décès pour 100 000 habitants en 2018. De 2021 à 2022, on a observé une baisse significative de 190, 91 cas de décès liés aux accidents de la route pour 100 000 habitants à 68,25 (Annuaire statistique de santé 2021, 2022). Cette baisse est liée entre autres à la mise en place par le Gouvernement de l'Office National de la Sécurité routière (ONASER), chargée de la promotion de la sécurité routière et la contribution de l'amélioration du réseau routier.

Cible 3.7 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

Selon les rapports EDS-MICS 2014-2015 et MICS 2019, on note un progrès en matière de l'utilisation des moyens de contraception modernes par les femmes en âge de procréer. Particulièrement pour les femmes en union, la proportion de celles utilisant les méthodes modernes de contraception est passée de 5% en 2015 à 6,7% en 2019, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage. En milieu urbain, la proportion des femmes utilisant les méthodes contraceptives modernes a augmenté de 2,8 points de pourcentage entre 2015 et 2019. En milieu rural, 5,4% de femmes utilisent les méthodes de contraception modernes en 2019 contre 3,8% en 2015. Cette tendance s'est accrue entre 2021 et 2022, passant respectivement de 7,96 % à 11,0% (Annuaire statistique de santé 2021 et 2022). Mais elle reste toujours marginale en dépit des nombreux efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires au développement.

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

Le taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) au Tchad a substantiellement baissé, passant de 179,4 en 2015 à 138 en 2019 pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge (EDS 2015 et MICS 2019). Cette tendance est due aux efforts du Gouvernement et ses partenaires en faveur de la santé maternelle, à savoir la gratuité des soins, la formation du personnel soignant, la construction des infrastructures sanitaires, la pratique de planification familiale.

Cible 3.8 - Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

⁹ Rapport de la situation mondiale sur la sécurité routière, 2018

Indicateur 3.8.1 : Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)

Les indicateurs d'utilisation des services de santé essentiels sont presque tous à des niveaux très faibles malgré des améliorations par rapport aux années précédentes. Selon le rapport de suivi de l'OMS, l'indice de couverture universelle de santé au Tchad est de 27% en 2015 et de 28% en 2019.

Selon l'annuaire statistique de santé 2023, il y'a 2105 zones de responsabilité dont 1835 fonctionnelles et 270 non fonctionnelles ; ce qui représente un taux de couverture sanitaire de 87,09% en 2021.

Indicateur 3.8.2 : Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

Au niveau national, la proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé a évolué en hausse passant de 9,2% en 2019 à 11,6% en 2022. Selon le milieu de résidence, cette proportion est respectivement de 9,9% en milieu rural et 9,7% en milieu urbain en 2019 contre 11,5% en milieu rural et 12,0% milieu urbain en 2022 (ECOSIT 5).

S'agissant de la part des dépenses consacrées aux services de soins de santé, on observe une amélioration entre 2018 et 2022. La dépense globale moyenne nationale de santé est passée, respectivement de 64 828 FCFA à 81 096 FCFA. Cette dernière tendance est beaucoup plus faible chez les ménages les plus pauvres (33 106 FCFA). Elle est plus élevée chez les plus riches (142 458 FCFA).

En considérant le sexe du chef de ménage et le lieu de résidence, on constate que ces dépenses sont plus élevées dans les ménages dirigés par des hommes que ceux dirigés par des femmes (88 128 F CFA contre 60 643 F CFA) en 2022.

Pour améliorer l'utilisation des services de santé, le Gouvernement a institué la Couverture Santé Universelle (CSU), avec l'adoption de la Loi n°035 du 5 août 2019 enclenchant son processus de mise en place, notamment par l'installation des dispositifs de coordination et de gestion des services de santé. Le Gouvernement envisage de démarrer la CSU dans un nombre limité de districts sanitaires et l'étendre progressivement au reste du pays.

Enfin, les données de l'ECOSIT 5 révèlent que la proportion de la population satisfaite de la qualité des services de la santé a connu une hausse de 9,1 points de pourcentage, passant de 58,7% en 2018 à 67,8 en 2022.

Cible 3.9 - D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

Indicateur 3.9.1 : Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant

Le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant pour 100 000 habitants est en hausse. En 2015, ce taux est estimé à 121 décès pour 100

000 habitants alors qu'en 2019, il est de 227,4 décès au niveau national dont 206 femmes et 251 hommes pour 100 000 habitants selon le rapport de l'OMS, 2022.

Indicateur 3.9.2 : Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès aux services WASH inadéquats)

Selon l'observatoire de la santé mondiale de 2023, le taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène est de 99,2 décès en 2019 contre 101 décès pour 100 000 habitants en 2016.

Indicateur 3.9.3 : Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

Selon l'observatoire de la santé mondiale de l'OMS de 2021, le taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel est de 3,5 en 2019 contre 3,8 pour 100 000 en 2016, soit une baisse de 0,3 point de pourcentage.

Cible 3.a : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

Indicateur 3.a.1 : Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

Selon le rapport MICS 2019, on observe que 1,4% des femmes et 11,2% des hommes de plus de 15 ans consomment du tabac.

La proportion de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus est de 7% en 2022 dont 2% pour les femmes et 10% pour les hommes (rapport de l'OMS de 2022). Malgré les mesures préventives de lutte contre la consommation de tabac pris par le Gouvernement, notamment le Décret N°1759/PCMT/PMT/MSPSN/2022 du 16 juin 2022, portant interdiction de la promotion, du parrainage, de la publicité et de la vente des produits du tabac et ses dérivés aux mineurs et par les mineurs, le tabac tue près de 2500 tchadiens avec 71% de ces décès parmi la population âgée de moins de 70ans, plus de 800 décès sont causés par une exposition à la fumée secondaire dont 384 concernent les enfants de moins de 15 ans.

Cible 3.b : Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

Indicateur 3.b.1 : Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national

L'objectif national de la couverture vaccinale de 90% n'est pas atteint pour tous les antigènes. On note cependant que, seulement 4 antigènes (BCG, Polio 1, PENTA 1 et PENTA 3) sur 9 ont une couverture au-dessus de 90%.

La proportion de femmes enceintes ayant reçu le vaccin Td2+ a connu une baisse drastique entre 2021 et 2022, passant de 82,72 % à 21, 05%. Par contre, la proportion des enfants de moins de 5 ans ayant reçu le vaccin Td2+ a connu une légère hausse, passant de 83% en 2021 à 84% en 2022.

Indicateur 3.b.2 : Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

Le montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base est passé de 21,6 millions de dollars américain en 2018 à 49,4 millions de dollars américain en 2019 et à 21,3 millions de dollars en 2021. Ce qui montre que l'aide au développement a diminué de plus de la moitié entre 2019 et 2021 (**Annuaire statistiques de santé 2022**).

Cible 3.c : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Indicateur 3.c.1 : Densité et répartition du personnel de santé

En ce qui concerne la densité et la répartition du personnel médical par habitant, il y a une grande disparité entre la capitale, les grandes villes et le milieu rural. La plupart des spécialistes sont concentrés à la capitale. La situation semble identique pour les sage-femmes qui se concentrent dans la capitale à cause du regroupement familial. Le ratio médecin population s'est amélioré entre 2021 et 2022. Il est passé de 22 533 habitants pour 1 médecin à 17 589. Cette tendance reste marginale car la norme OMS est de 1 médecin pour 10 000 habitants. En ce qui concerne les infirmiers qualifiés, la situation s'est dégradée. On enregistre 13 554 habitants pour 1 infirmier qualifié en 2022 contre 5918 habitants en 2021, éloignant ainsi ce ratio de la norme OMS qui est fixée à 3461 habitants par infirmier.

Cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Indicateur 3.d.1 : Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires

L'application du Règlement Sanitaire International (RSI) et la préparation aux urgences sanitaires au Tchad est estimée à 40,5% en 2015 contre 30,3% en 2019, soit une baisse de 10 points de pourcentage.

Défis et opportunités

Défis :

- ✓ La faible gouvernance du secteur de la santé ;
- ✓ La difficulté d'accès et de l'offre de services de santé de qualité ;
- ✓ La faible fréquentation des établissements sanitaires ;
- ✓ Le sous-financement du secteur de la santé ;
- ✓ La pesanteur socio-culturelle ;
- ✓ La proximité et la promiscuité des médicaments de la rue ;

- ✓ La persistance d'une forte stigmatisation et discrimination au niveau communautaire et dans les formations sanitaires.

Opportunités :

- ✓ L'existence des facultés de médecine, des écoles publiques et privées de formation sanitaire ;
- ✓ L'existence du décret d'application N° 2021/PR/2020 du 14 octobre 2020 et de la Loi 006/PR/2002 sur la Santé de la Reproduction ;
- ✓ L'engagement du Tchad à l'initiative Family Planning 2030 ;
- ✓ L'existence d'une Unité de Gestion des Projets centralisée au sein du Ministère ;
- ✓ L'existence du Plan National de Développement de la Santé (PNDS 4 2022-2030),
- ✓ La Politique Nationale de la Santé (PNS 2016-2030),
- ✓ La Stratégie de Communication en Appui aux Actions de Promotion de la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile au Tchad 2015-2030 ;
- ✓ L'intégration de la planification familiale dans les programmes de santé sexuelle et reproductive ;
- ✓ L'existence d'un comité interministériel et parlementaire de suivi des engagements du Tchad au sommet de Nairobi sur la CIPD+25 sur la santé en 2019.

Actions d'accélération

- ✓ Finaliser la mise en place du réseau des 109 maternités de référence Soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) ;
- ✓ Utiliser la carte sanitaire 2019-2025 pour la planification des interventions ;
- ✓ Améliorer la gouvernance et de la redevabilité ;
- ✓ Accélérer le processus de mise en place de la CSU ;
- ✓ Elaborer la Stratégie Nationale de Financement de la Santé ;
- ✓ Elaborer le Plan stratégique et la politique Nationale de la recherche opérationnelle en santé ;
- ✓ Valider les plans provinciaux de Développement Sanitaire.



ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

La mise en œuvre de l'ODD 4 s'inscrit dans le cadre de la politique de l'éducation du Gouvernement tchadien dont la genèse remonte à la loi fondamentale ainsi qu'aux lois et programmes de développement relatifs au secteur de l'éducation, notamment le Plan Intérimaire pour l'Education au Tchad (PIET2 2022-2024). Cet engagement envers l'éducation a également été réitéré par le pays lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation à New York en septembre 2022 à travers la définition de leviers et de stratégies visant à améliorer l'accès, la rétention, la qualité de l'éducation et à renforcer les mécanismes de suivi des résultats et de la redevabilité. A cet effet, plusieurs projets et programmes sont en cours d'exécution avec l'appui des partenaires au développement.

Situation et tendances

Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un même pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Indicateur : 4.1.1a) Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours préparatoire ou élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin du premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en i) lecture et ii) mathématique, par sexe

La proportion d'enfants et des jeunes en cours élémentaires ayant les normes d'aptitude en lecture est passée de 18% à 34% entre 2015 et 2019¹⁰, soit une amélioration de 16 points de pourcentage. La proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire maîtrisant les normes d'aptitude en mathématique est passée de 48% à 64,5% entre 2015 et 2019, soit une progression de 16, 5 points de pourcentage.

La proportion d'enfants et de jeunes en fin du cycle primaire ayant les normes d'aptitude en lecture est passée de 15,7% à 22,1% entre 2015 et 2019, soit une amélioration de 6,4 points de pourcentage.

La proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire ayant les normes d'aptitude en mathématique est passée de 19,1% à 11,5%, entre 2015 et 2019, soit une diminution de 7,6 points de pourcentage. Cette baisse est due en grande partie aux grèves répétitives et à l'utilisation des maîtres communautaires.

Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Indicateur 4.2.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

La proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien être psychosocial, pour l'ensemble, est passée de 32,6% à 44,9%

¹⁰ Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC), 2014 et 2019

entre 2015 et 2019, soit une progression de 12,3 points de pourcentage. Par sexe, elle est de 42,7% en 2019 contre 30,4% en 2015 pour les hommes et de 47,1% en 2019 contre 34,9% en 2015 pour les femmes (MICS 2019).

Cible 4.3. D’ici 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d’égalité à un enseignement technique professionnelle ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d’un coût abordable

Indicateur 4.3.1 : Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d’éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

Le nombre des apprenants inscrits dans les centres de formation technique et professionnelle est de 1614 au cours de l’année scolaire 2018-2019 contre 1872 en 2022-2023, soit une augmentation de 15,9%. Selon le sexe, il y a respectivement 712 garçons soit 86% et 118 filles soit 14% contre 1528 garçons soit 81,6% et 344 filles soit 18,3% pour les mêmes périodes.

Par ailleurs en 2021, grâce aux fruits de la coopération bilatérale entre la République populaire de Chine et la République du Tchad, le Ministère de la Formation Professionnelle, des Métiers et de la Microfinance a construit une école des métiers d’un coût de 4,5 milliards de franc CFA avec une capacité d’accueil de 800 apprenants par an. La Banque mondiale a financé également la construction d’un centre de formation technique et professionnelle de référence pour une implantation de 21 filières porteuses de croissance avec un flux de 1200 apprenants par an.

En outre, dans le cadre de l’amélioration de l’insertion socioéconomique des jeunes, la situation de vulnérabilité et l’amélioration de leurs compétences par la structuration du dispositif d’insertion et de formation formelle, le gouvernement, avec l’appui de l’Agence Française de Développement (AFD), a développé la formation par apprentissage de type dual, en lien avec les besoins des entreprises sur le territoire national. Ainsi, sur la période 2018-2023, au total 2561 jeunes (filles et garçons) ont été formés sur différents métiers dans les lycées d’enseignement technique industriel.

Cible 4.5. D’ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l’éducation et assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle.

Indicateur 4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d’autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l’éducation de cette liste pouvant être ventilés

Pour l’année 2022, l’IP dans le primaire s’est amélioré par rapport à 2019 ; tandis que pour le premier cycle secondaire et le second cycle la parité a régressé.

Tableau 8: Indices de parité filles/garçons de fréquentation en 2019 et 2022

Niveaux d'enseignement		2015	2019	2022
Primaire	Ensemble	0,82	0,9	0,95
	Urbain	Nd	0,9	Nd
	Rural	Nd	0,9	Nd
Secondaire 1 ^{er} cycle	Ensemble	0,42	0,7	0,53
	Urbain	Nd	0,8	Nd
	Rural	Nd	0,5	Nd
Secondaire 2 nd cycle	Ensemble	0,42	0,5	0,47
	Urbain	Nd	0,7	Nd
	Rural	Nd	0,2	Nd

Source : MICS 2019, ISU 2022

Cible 4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Indicateur 4.6.1 : Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnel, par sexe

Selon ECOSIT 2022, le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans a connu une progression remarquable, passant de 41,5% en 2019 à 48,3% en 2022, compte tenu des campagnes d'alphabétisation intenses menées au cours des dernières années. La population alphabétisée masculine est relativement près de deux fois plus nombreuse (64%) que celle de sexe féminin (35%). Par milieu de résidence, il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural avec 74,2% contre 38,5%.

Les disparités au détriment des filles et des femmes sont également prononcées pour les niveaux d'alphabétisation des jeunes et des adultes en 2022. En effet, les IPS pour les taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes sont respectivement de 0,74 et 0,53. Les filles et les femmes constituent la majorité des analphabètes au Tchad, représentant respectivement 55% et 56%. En outre, le Tchad affiche des disparités des niveaux d'alphabétisme plus prononcées que celles de l'Afrique Centrale et de l'Afrique Subsaharienne¹¹.

La Ville de N'Djaména enregistre la plus forte proportion (83%), suivie de la province du Wadi-Fira (69%). Les provinces du Mayo-Kebbi Ouest (59,2%), du Moyen-Chari (56,8%) et du Mandoul (56,7%) bouclent la liste des cinq provinces les plus alphabétisées du Tchad. Cependant, les provinces du Kanem et du Lac tiennent les derniers rangs avec 12,3% et 19,3% de la population alphabétisée respectivement. Cette disparité pourrait s'expliquer par le nombre pléthorique des établissements et l'accès facile aux médias à N'Djaména.

Défis et opportunités

Défis

- ✓ La scolarisation primaire universelle de qualité ;
- ✓ Les fortes disparités de genre qui s'accroissent au cours des scolarités ;
- ✓ La qualité et la pertinence des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif ;

¹¹ ISU 2022

- ✓ La gouvernance du secteur de l'éducation et du dispositif national de l'EFTP ;
- ✓ Le partenariat public-privé pour le développement de l'EFTP ;
- ✓ L'alphabétisation et l'éducation non formelle ;
- ✓ La gestion des maîtres communautaires ;
- ✓ La disparité des infrastructures scolaires selon les zones.

Opportunités :

- ✓ La disponibilité d'un vivier d'enseignants qualifiés ;
- ✓ L'existence d'un Groupe Local des Partenaires en Education (GLPE) fonctionnelle ;
- ✓ L'existence du document de référence nationale de la politique éducative (PIET2) ;
- ✓ L'existence de la Politique nationale de l'emploi, de la formation, de la Stratégie Intérimaire pour l'EFTP et de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- ✓ L'adhésion du pays à la plateforme du Cadre de Concertation des Ministres en Charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ;
- ✓ L'existence des projets dans le renforcement de l'éducation, de la formation technique et professionnelle et de l'alphabétisation ;
- ✓ Le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN3)
- ✓ Le Pacte de partenariat du GPE ;
- ✓ L'existence de la politique publique de l'ETFP ;
- ✓ L'existence d'une loi spécifique pour le développement de l'ETFP ;
- ✓ La convention pour le développement du partenariat public privé (PPP) ;
- ✓ L'existence du cadre national de certification et de qualification ;
- ✓ L'existence du document de valorisation des acquis des expériences (VAE).

Actions d'accélération

- ✓ Elaborer le Plan de Développement Décennal pour l'Education et de l'Alphabétisation (PDDEA) 2025-2034 ;
- ✓ Promouvoir la Qualité de l'Education de Base ;
- ✓ Réformer le Secteur de l'Education ;
- ✓ Renforcer les mesures visant le maintien des filles dans le système éducatif ;
- ✓ Accélérer la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Appui à la Résilience de l'Education en Situation d'Urgence ;
- ✓ Intégrer les enseignants formés ;
- ✓ Renouveler le pacte social triennal.



ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

En dépit des progrès réalisés dans l'élaboration et l'adoption d'un grand nombre de textes visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe dont le dernier est la Constitution qui reconnaît la promotion du genre et de la jeunesse comme facteur de réalisation de l'égalité entre homme et femme et l'impératif de sa prise en compte pour le développement humain durable dans ses articles 13 et 14, l'atteinte des cibles 5.1 et 5.2 pourrait être difficile si la tendance actuelle persiste.

Situation et tendances

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

Après 2021, le Gouvernement a élaboré et adopté un certain nombre de textes visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. Il s'agit de :

- ✓ La loi n°013/2023 portant création d'une Agence de protection et promotion des personnes vivant avec un handicap et son décret d'application n°016/2023 ;
- ✓ Le Décret n°1885/2023 portant règlementation des structures de protection des enfants ;
- ✓ L'adoption du plan d'action national de la résolution 1325 du Conseil de sécurité femmes paix et sécurité en 2023 ;
- ✓ La loi n°011/2022 du 19 mai 2022 portant création d'un Centre National de Réinsertion et de Rééducation des Enfants Vulnérables (CNAREV) ;
- ✓ Le décret 2210/2022 du 19 juillet 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire pour la Promotion de l'Équité de Genre (OPEG) en 2022 ;
- ✓ L'arrêté du Premier Ministre portant création d'une banque de famille ;
- ✓ La mise en œuvre du plan d'actions stratégique 2018-2022 pour l'amélioration du système d'enregistrement des faits et d'états civils ;
- ✓ La création d'un cadre de coordination interministérielle de protection de l'enfant ;
- ✓ L'Arrêté N°7124/2023 du 11 juillet 2023 du Premier Ministre portant création, attribution et composition du comité chargé de la relecture du projet du Code des personnes et de la famille ;
- ✓ Le Décret N°2417/2023 du 07 septembre 2023 mettant en place l'initiative d'éradication de la mendicité infantile au Tchad ;
- ✓ La Feuille de route de lutte contre le mariage d'enfant et la mutilation génitale féminine (2024-2026) ;
- ✓ Le Programme national d'autonomisation économique et sociale de la femme (2023-2028).
- ✓ En outre, la Constitution de la 5e République, en ses articles 14 et 15, prend en compte les aspects de l'égalité des sexes.

Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

Indicateur 5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

Il n'y a pas eu d'enquête pour déterminer la Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge. Néanmoins, des actions suivantes prises par le Gouvernement et les Partenaires pourront contribuer à l'atteinte de cet indicateur à savoir :

- ✓ La mise en place des Centres intégrés de services multisectoriels pour la prise en charge des survivants des VBG dont quatre à N'Djamena et cinq autres dans les provinces ;
- ✓ La création de la ligne verte (116) gratuite pour dénoncer toutes les violences.

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Indicateur 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

La proportion des femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et l'âge de 18 ans en 2019 est respectivement 24,2% et 60,6%. Il faut remarquer qu'au regard des données le mariage d'enfants persiste dans les communautés malgré les actions coercitives prises par le Gouvernement, notamment :

- ✓ La révision de la Feuille de route 2024-2026 pour l'élimination du mariage d'enfants et de la mutilation génitale féminine ;
- ✓ L'interdiction de toutes les formes de violence à l'égard de tout être humain par la Constitution de la 5^e République dans son chapitre 1 et en son article 20.

Indicateur 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

La proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une ablation ou une mutilation génitale a connu une légère régression de 4,3 points de pourcentage, passant de 38,4% en 2015 à 34,1% en 2019.

Cibles 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

La proportion des femmes députées à l'Assemblée nationale à la deuxième législature était de 5,8% (2002-2006/2011). Cette situation s'est améliorée à la troisième législature (2011- 2015/2021) où elle était de 14,9%. A ce jour, 53/203 (26,1%) des sièges du Conseil National de Transition (office de parlement) sont occupés par des femmes ; ce qui constitue tout de même une relative avancée à la dernière législature qui en comptait à peine 5%.

En ce qui concerne l'administration locale, entre 2012 et 2019, sur un total de 947 conseillers municipaux, on dénombre 144 femmes, soit 14% de femmes (Réseau de Femmes élues d'Afrique réseau du Tchad : REFELA).

La répartition par institution se présente de la manière suivante :

- Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental : 3 femmes sur 25, soit 12%, y siègent depuis la création de cette Institution ;
- Cour Suprême : 7 femmes sur 21 membres, soit un peu moins de 33,33% en 2023 ;
- Conseil Constitutionnel : 3 femmes sur 9, soit 33,33% en 2024 ;
- Administration du territoire (Gouverneurs et Préfets) : 8 femmes sur 138, soit 5,8% en 2024.

Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

Au niveau de l'administration publique, la proportion des femmes a connu une augmentation substantielle. Aussi, la représentativité des femmes dans la sphère politique s'est améliorée. Au niveau du Gouvernement de la 5^{ème} République on note une amélioration substantielle à savoir 12 femmes sur 41 soit 29,3% en 2024.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

Indicateur 5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

Le RGPH 3 et l'EDST4 en cours de réalisation pourrait aider à actualiser les données sur la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative.

Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

Indicateur 5. a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

Selon les données de l'ECOSIT (4 et 5), la proportion totale de la population disposant de droits de propriétés ou de droits garantis sur des terrains a baissé entre 2018 et 2022, passant de 88,1% à 85,4%. Il ressort de cette tendance une disparité en défaveur de la junte féminine. En 2018, cette proportion était de 90,5% d'hommes contre 83,3% de femmes. Il en est de même en 2022 où on observe une proportion de 86,7% pour les hommes contre 82,7% pour les femmes.

Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

Indicateur 5.b.1 : Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

D'après l'ECOSIT 5, le taux d'accès au téléphone mobile est de l'ordre de 79,7% en 2022 alors qu'il était de 64,8% en 2019.

Suivant le milieu de résidence, respectivement 35,8% et 18,7% de la population du milieu urbain et rural utilisent le téléphone portable. Cette disparité selon le milieu de résidence s'observe également selon le niveau de vie et le quintile de bien être des ménages, soit 15,4% pour les ménages pauvres ; 29,1% pour ceux non pauvres et 38,9% pour les ménages les plus riches.

De manière générale, le taux d'accès à l'internet reste faible, soit 13,2%. En milieu urbain, ce sont 18,7% des ménages qui y ont accès à l'internet et seulement 2,2% de ceux du milieu rural qui ont également accès à cet outil de télécommunication.

Défis et opportunités

Défis :

- ✓ L'applicabilité des textes législatifs et réglementaires ;
- ✓ L'appropriation des textes législatifs et réglementaires par les femmes ;
- ✓ Les impacts des pesanteurs socioculturelles ;
- ✓ Le financement des Politiques et Stratégies dans le domaine de l'égalité des sexes ;
- ✓ La non-adoption du code des personnes et de la famille.

Opportunités :

- ✓ L'existence de la PNG et de son plan d'action 2019-2023 ;
- ✓ L'existence de la Feuille de route pour l'élimination du mariage d'enfants et de la mutilation génitale féminine 2024-2026 ;
- ✓ Le Décret N°0433 du 5 mars 2021 portant application de l'ordonnance 012 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives ;
- ✓ Le Décret d'application de la Loi N°006/PR/2002 portant promotion de la santé de la reproduction ;
- ✓ La radio « La voix de la femme » pour la sensibilisation et la conscientisation sur les questions du genre ;
- ✓ L'existence des organisations de la société civile qui œuvrent pour la promotion du genre ;
- ✓ La mise en œuvre du Programme National d'autonomisation économique de la femme et de la fille de 2022-2028 ;
- ✓ L'engagement du gouvernement avec les organes des traités relatifs aux droits de l'homme dont le comité sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) ;
- ✓ La mise en œuvre de la phase trois du Projet SWEDD en 2024 ;
- ✓ L'opérationnalité de l'Observatoire de la Promotion de l'Egalité et de l'Equité du Genre ;
- ✓ L'existence de la Stratégie Nationale de protection sociale de 2024-2028 ;
- ✓ L'existence d'un cadre de concertation des femmes vivant en milieu rural ;
- ✓ L'existence des maisons de la femme à N'Djamena et dans les Provinces du Lac et du Mayo Kebbi-Est ;
- ✓ L'existence des centres d'écoute;
- ✓ L'existence des centres intégrés de services multi-sectoriels (CISM).

Actions d'accélération

- ✓ Améliorer les mécanismes d'intégration et d'insertion dans le milieu professionnel des femmes et des jeunes filles ;
- ✓ Renforcer les capacités des femmes rurales et des organisations et associations féminines pour faciliter leur accès à la propriété foncière ;
- ✓ Renforcer les capacités des institutions et des structures de prévention et de prise en charge psychosociale, juridique, médicale et économique des VBG ;
- ✓ Continuer à promouvoir l'accès de la jeune fille à la scolarisation et son maintien dans le système ;
- ✓ Promouvoir les actions destinées à relever les défis institutionnels, économiques et culturels en matière d'égalité des chances, de l'équité et du genre ;
- ✓ Renforcer les cadres politiques, juridiques et de responsabilisation ;
- ✓ Lutter contre les normes sexospécifiques et socioculturelles préjudiciables ou discriminatoires ;
- ✓ Augmenter l'accès à des services de qualité et sensibles au genre, centrés sur les survivantes dans le cadre du développement et de l'action humanitaire ;
- ✓ Adopter du code des personnes et de la famille ;
- ✓ Consolider la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la situation des droits de l'homme au Tchad par les organes des traités et de la charte des Nations Unies en lien avec les droits des femmes et le genre ;
- ✓ Elaborer les plans de carrière pour tous les travailleurs.



ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Le Gouvernement du Tchad accorde une importance à l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à la gestion intégrée des ressources en eau et à la restauration des écosystèmes, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. On note une amélioration substantielle de la proportion des populations qui consomment l'eau provenant des sources améliorées ainsi que celles ayant accès à des toilettes améliorées.

Situation et tendances

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

La proportion de la population qui consomme de l'eau provenant d'une source améliorée est en augmentation, passant de 61,8% en 2019 à 64,4% en 2022 (MICS 2019 et ECOSIT 2022). Toutefois, on note de disparités importantes selon le milieu de résidence quelle que soit l'année considérée.

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

La proportion de la population qui a accès à des toilettes améliorées connaît une progression au niveau national de 16,1% en 2019 à 22% en 2022. Ce progrès s'explique en grande partie par la mise en œuvre de la feuille de route « Tchad sans défécation à l'air libre d'ici 2030 ». Ce progrès est aussi constaté selon le milieu de résidence et reste plus prononcé en milieu urbain (28%) qu'en milieu rural (11%).

Tableau 9: Répartition de la population par toilettes améliorées selon le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	2019	2022	Variation(en %)
Ensemble	16,1	22	5,9
Urbain	55	83	28
Rural	7	18	11

Source: MICS 2019/INSEED (2022)

En ce qui concerne les dispositifs de lavage de mains, on note également une amélioration de la situation. En effet, 37,7 % de la population utilise des équipements avec de l'eau et du savon ou tout autre produit en 2019.

Cible 6.5 : D'ici 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Indicateur 6.5.2 : Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel

La proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel est resté constante à 44,4 % entre 2020 et 2023 (MEA/Direction des Ressources en Eau).

Cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

Indicateur 6.6.1 : Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau (en % de la superficie totale)

Le Tchad déploie depuis plus de vingt ans une politique de rigueur en matière de conservation et de gestion durable de ses ressources naturelles. Il importe de relever que les fortes pluies de 2022 ont amélioré quantitativement et qualitativement les zones humides du Tchad entraînant une régénération naturelle, et une réapparition de certaines espèces considérées disparues.

Les écosystèmes liés à l'eau sur le plan mondial sont confrontés aux nombreuses menaces notamment la pollution, les changements climatiques et la surexploitation. Ces écosystèmes liés à l'eau ont subi une perte alarmante (85%) à cause du drainage et de la conservation des terres.

Défis et opportunités

Défis

- ✓ La gestion intégrée et participative et le suivi régulier des ouvrages de desserte d'eau potable et d'assainissement ;
- ✓ La protection des ressources en eau disponible ;
- ✓ L'application des textes législatifs et réglementaires en matière de l'eau et de l'assainissement (Code de l'eau, SDEA, PIR, etc.) ;
- ✓ La résilience de la population dans la lutte contre les effets néfastes dus aux changements climatiques ;
- ✓ L'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ✓ L'insuffisance des ressources financières ;
- ✓ L'inventaire de toutes les espèces de mammifères, des oiseaux, des ressources halieutiques, des invertébrés et de la flore ;
- ✓ La gestion des ressources en eau pour une exploitation optimale de cette denrée vitale.

Opportunités

- ✓ L'existence de la politique et stratégie nationale de l'assainissement adoptée en 2017 ;
- ✓ L'existence du code de l'eau ;
- ✓ La disponibilité des études de faisabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- ✓ L'existence du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) ;
- ✓ L'existence de la loi définissant les principes généraux de protection de l'environnement ;
- ✓ L'existence du Plan National d'Investissement en Eau et Assainissement 2016-2030 ;
- ✓ L'existence de la feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici à 2030 ;

- ✓ L'existence de la loi agro sylvo pastorale et halieutique ;
- ✓ L'existence de la stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (SNLCC) ;
- ✓ L'existence de la disponibilité des eaux de surface (21.8 milliards de m³/an) et des eaux souterraines (540 milliards de m³) ;
- ✓ L'existence de la disponibilité des études des adductions d'eau potable des centres secondaires.

Actions d'accélération

- ✓ Réhabiliter et étendre les réseaux d'adduction d'eau potable et les infrastructures d'assainissement ;
- ✓ Optimiser les adductions d'eau potable des grands centres ;
- ✓ Accélérer les actions pour la sauvegarde du Lac Tchad ;
- ✓ Réactualiser le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) ;
- ✓ Vulgariser les textes en matière de qualité des eaux ;
- ✓ Améliorer l'assainissement en milieu rural ;
- ✓ Renforcer les services déconcentrés ;
- ✓ Mettre en œuvre le projet de mise en valeur de la nappe du grès de Nubie pour approvisionner la population du Nord et Nord Est ;
- ✓ Mettre en œuvre les projets financés par la BDEAC pour les 2 Ennedi ;
- ✓ Opérationnaliser les services statistiques ;
- ✓ Renforcer les services déconcentrés.



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Malgré un potentiel en énergies renouvelables avéré, la production de l'énergie électrique est principalement dominée par des centrales thermiques limitant l'accès à l'électricité au Tchad. En dépit des efforts d'investissements consentis par le Gouvernement dans ce secteur, la proportion des ménages utilisant cette source d'éclairage n'a pas beaucoup évolué. En effet, la pénurie énergétique avec son corollaire de délestages intempestifs de la fourniture de services observés depuis plusieurs années demeure toujours l'une des préoccupations majeures des hautes autorités du pays.

Situation et tendances

Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

Depuis plusieurs années, l'accès à l'électricité reste limité au Tchad. Malgré les efforts d'investissements consentis par le Gouvernement dans ce secteur, la proportion des ménages utilisant cette source d'éclairage n'a pas beaucoup évolué passant de 8,4% en 2019 (MICS 2019) à 11% en 2022 (ECOSIT5), soit une augmentation de 2,6 points de pourcentage. De surcroît, ceux qui ont l'accès à l'énergie ne l'ont pas souvent en continu à cause de la persistance des délestages. On note que le taux d'accès à l'électricité selon le milieu de résidence en 2022 s'est amélioré par rapport à la situation de 2019. Il est de 3% en milieu rural et de 36% en milieu urbain en 2022 nettement en augmentation par rapport à 2019 (respectivement 1,1% et 30,4%).

Cette amélioration s'expliquerait par la disponibilité des kits solaires dont les importations sont exonérées de taxes rendant ainsi les coûts plus abordables pour les ménages. Toutefois, le faible niveau d'accès à l'électricité tel qu'observé est dû d'une part imputable à la faiblesse de la gouvernance du secteur et d'autre part par les difficultés de mise en œuvre effective du plan d'électrification au niveau national.

Indicateur 7.1.2 : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres au niveau national est passée de 5,7% en 2018 à 9,3% en 2022 (ECOSIT 4 et 5), soit une amélioration de 3,6 points de pourcentage. En 2022, la population urbaine utilisant des carburants et technologies propres représente 34,1% contre 0,8% en milieu rural.

Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Indicateur 7.2.1 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale est restée constante sur la période 2018 et 2022 à 0,9% selon les résultats de l'ECOSIT. L'utilisation des plaques solaires par les ménages comme source d'électricité est passée de 1,2% en 2018 à 3,9% en 2022, soit une augmentation de 2,7 %¹².

Cette amélioration serait imputée à la disponibilité à moindre coût des plaques solaires compte tenu de l'exonération des taxes à l'importation inscrite dans la Loi de finances depuis 2020.

Défis et opportunités

Défis :

- ✓ L'appropriation de technologies propres par les ménages ;
- ✓ L'accessibilité du gaz butane sur l'ensemble du territoire national à un coût abordable ;
- ✓ L'offre énergétique accessible et à moindre coût ;
- ✓ L'application de la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 qui ouvre le marché aux investisseurs privés ;
- ✓ L'amélioration du réseau de distribution de la SNE ;
- ✓ La gouvernance du secteur de l'énergie.

Opportunités :

- ✓ L'accroissement des initiatives de valorisation du potentiel solaire du Tchad, dont celle d'électrification rurale ;
- ✓ La disponibilité de financement du projet d'interconnexion Tchad-Cameroun ;
- ✓ L'existence des centrales électriques de Djarmaya pour couvrir la demande des quartiers périphériques de N'Djaména ;
- ✓ L'existence de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie Electrique (ARSE) ;
- ✓ L'existence de l'Agence pour le Développement de l'Electrification Rurale et de la Maitrise d'énergie (ADERM) ;
- ✓ L'existence de la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 relative au secteur de l'énergie électrique au Tchad, à la production, au transport et à la distribution ;

Actions d'accélération

- ✓ Mettre l'accent sur la migration totale vers les nouvelles sources d'énergie en valorisant le potentiel énergétique par la promotion de l'utilisation du gaz, de l'énergie solaire, l'énergie éolienne et autres énergies renouvelables ;
- ✓ Opérationnaliser le Fonds de Développement de l'Energie électrique (FDE) ;
- ✓ Mettre en œuvre les textes d'application de la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019 portant sur la concurrence dans le secteur ;
- ✓ Accélérer la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique Tchad-Cameroun ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre le plan national de développement du secteur de l'Energie ;
- ✓ Améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie ;
- ✓ Renforcer le partenariat public-privé ;
- ✓ Produire de l'électricité à base de gaz (exemple de la ville de Moundou).

¹² ECOSIT4, 5



ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous

Dépendante des matières premières et fortement impactées par les effets du changement climatique, l'évolution de l'économie tchadienne est corrélée avec la bonne tenue des cours mondiaux et des conditions climatiques. L'analyse de la croissance économique permet de mettre en exergue le caractère évolutif de la production en lien avec la dépendance de l'économie nationale aux ressources naturelles.

Malgré cette vision prospective, des défis importants restent encore, notamment au niveau de la création d'emploi, pour les jeunes et les femmes.

Situation et tendances

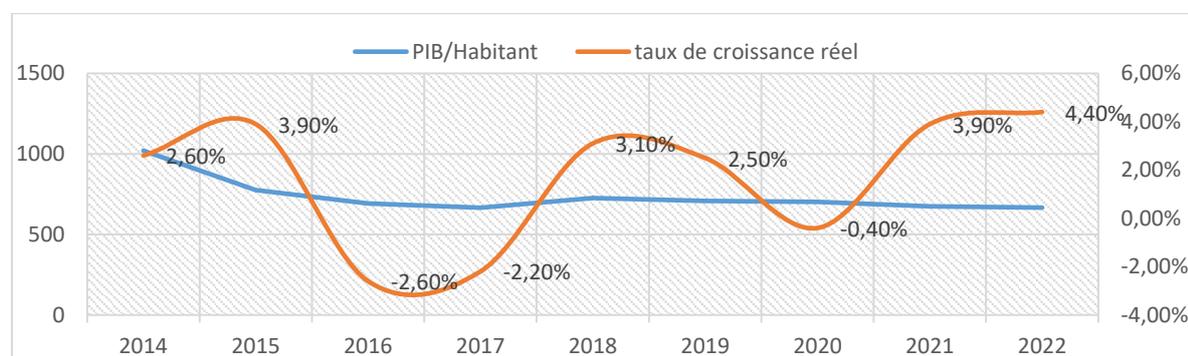
Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés

Indicateur 8.1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

Après la récession de 2016-2017, le taux de croissance du PIB réel par habitant s'est établi à 3,3% en 2021, impulsé par la mise en œuvre des mesures sociales pour contrecarrer les effets de la pandémie de la COVID19 consécutivement à la hausse des cours et de la production du pétrole. En 2023, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4,4%.

En nominal, le PIB réel par habitant est passé de 496 718 FCFA en 2015 à 430 374 FCFA en 2021 (avec le niveau le plus bas atteint en 2020 de 402 426 FCFA), soit une chute de 13%. Cet indicateur est estimé à 425 904 FCFA en 2022. Cette baisse du PIB par habitant n'est pas sans conséquence sur le bien-être des populations.

Graphique 10: Évolution du PIB par habitant et du taux de croissance

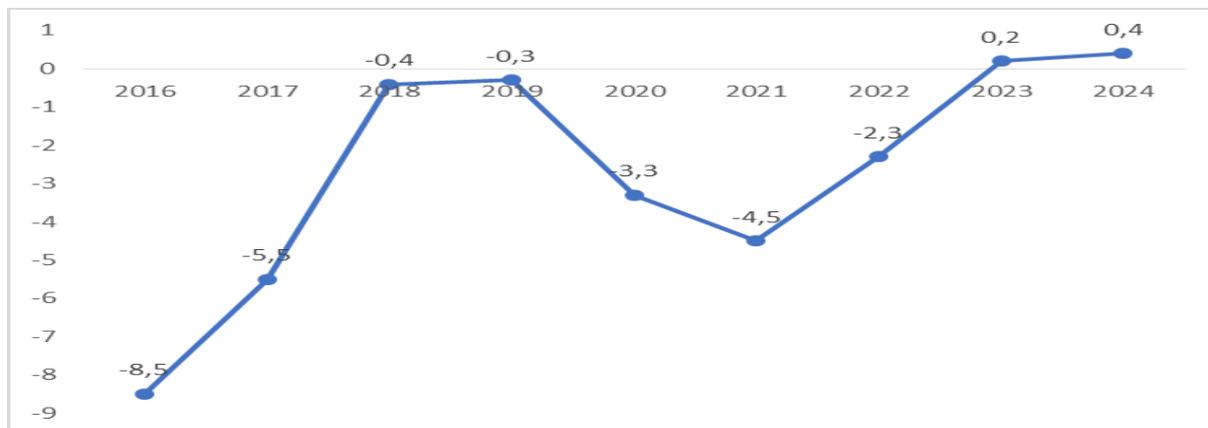


Sources : DEP /INSEED, 2022

Indicateur 8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

Le taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi affiche une nette amélioration entre 2022 et 2023, passant respectivement de -2,3 % à 0,2%. Cette amélioration est due entre autres à la reprise des activités économiques après la pandémie de COVID-19.

Graphique 11: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi



Source : ILOSTAT Data Explorer

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimule la croissance des micro-entreprises et PME et facilite leur intégration dans le secteur formel y compris par l'accès aux services financiers

Indicateurs 8.3. 1 : Proportion de l'emploi informel dans le secteur non agricole par sexe

Sur le plan national, en 2022, la proportion de la population qui travaille dans l'agriculture reste importante (47,2%) mais en baisse par rapport à 2018 (72,1%), suivie du commerce qui a connu une hausse passant de 8,1% à 15,8% et de l'élevage/sylviculture/pêche (8,0%). A l'opposé, l'industrie extractive et les restaurants/hôtels occupent les derniers rangs avec respectivement 0,4% et 0,9% (ECOSITT 5). Ces chiffres viennent confirmer que l'agriculture constitue la mamelle de l'économie tchadienne. De plus, ces résultats montrent l'état embryonnaire de l'industrie extractive.

L'analyse par sexe révèle que l'agriculture occupe beaucoup plus les femmes que les hommes (62,1% et 59,9%). En milieu rural, la proportion des individus qui travaillent dans l'agriculture est de 72,4% contre seulement 23,0% en milieu urbain. Cela s'expliquerait par la présence massive des exploitants agricoles dans le monde rural.

Tableau 10: Répartition de la population en emploi selon la branche d'activités par sexe et milieu de résidence (%)

Branche d'activité	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble 2018	Ensemble 2022
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural		
Agriculture	59,9	62,1	23,0	72,4	72,1	47,2
Élevage/sylviculture /pêche	8,0	6,2	3,7	8,3	4,3	8,0
Industries extractives	0,4	0,0	0,3	0,3	0,2	0,4
Autres industries	2,9	12,3	12,6	5,3	5,7	7,3
BTP	2,6	0,0	3,9	0,7	1,2	2,1

Branche d'activité	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble 2018	Ensemble 2022
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural		
Commerce	9,5	13,6	24,9	7,2	8,1	15,8
Restaurant/Hôtel	0,5	1,0	1,4	0,5	0,5	0,9
Transport/Communication	3,6	0,0	5,2	1,1	1,4	3,2
Éducation/Santé	2,8	1,4	6,2	0,9	1,9	3,4
Services personnels	3,7	2,0	7,2	1,6	1,6	1,6
Autres services	6,2	1,4	11,7	1,8	3,1	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100

Source : INSEED, EHCVM 2022

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Indicateur 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap

La rémunération horaire moyenne des salariés au niveau national est de 2110,90 FCFA en 2022. Cette moyenne a connu une amélioration de 324,77 FCFA, comparée à 2018 (ECOSIT 4 et 5).

Cible 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Indicateur 8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation.

La proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation au Tchad est de 42,32% en 2022 dans l'ensemble. Selon le sexe, ce sont les filles qui sont les plus représentées dans cette proportion par rapport aux garçons (51,17% contre 32,97%). Entre 2018 et 2022, on remarque qu'il y a une augmentation de la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation plus chez les garçons (+10,17%) que chez les filles (+4,77%).

Indicateur 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

En 2022, la proportion de la population active de 15 à 64 ans en situation de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est de 3,1% au niveau national dont 3,8% chez les hommes et 2,1% chez les femmes. Selon le BIT, est considéré comme chômeur, toute personne n'ayant pas travaillé la semaine précédant l'enquête (ne serait-ce qu'une heure) et ayant cherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête. Ce taux a augmenté de 1,1 point de pourcentage comparativement à celui de 2018 où il était de 2,0 points de pourcentage.

Au sens large, le taux de chômage est passé de 18,5% en 2018 à 23,3% en 2022, soit une augmentation de 4,5 points de pourcentage (ECOSIT 4 et 5).

Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

Indicateur 8.7.1 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

En 2019, la proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans ayant participé à une activité économique ou à une tâche ménagère est de 39% contre 30,3% (28,2% en milieu urbain et 33,5% en milieu rural) en 2022, soit une baisse de 8,7 points de pourcentage. La variation entre les milieux de résidence en 2022 est due au fait que les enfants constituent une main d'œuvre non négligeable dans les travaux agricoles.

Cible 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Dans le secteur du tourisme et de l'artisanat, il a été élaboré et validé la stratégie nationale de l'artisanat. De plus, les monographies et dépliants touristiques ont été élaborés, adoptés et publiés.

Un projet loi portant code de l'artisanat en République du Tchad a été adopté par le Conseil National de Transition le 09 décembre 2022.

Indicateur 8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance

La contribution du tourisme (hôtellerie et restauration) dans le PIB est restée stagnante (1%) sur la période 2019 à 2022. Le taux de croissance du secteur de tourisme est passé de -30,0% en 2021 à 1,5% en 2023. Cette situation peut s'expliquer en partie par la pandémie de COVID 19 de 2020-2021 mais également par la situation sécuritaire du pays due aux conflits dans les pays voisins et l'incursion de la secte Boko-Haram.

Indicateur 8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe

La pandémie à corona virus a impacté négativement le secteur du tourisme. Ce secteur créateur d'emploi n'était pas promoteur. Avec la reprise des activités touristiques en 2023, le nombre d'emploi dans le secteur du Tourisme est de 508 personnes sur l'ensemble du territoire.

Défis et opportunités

Défis :

- ✓ L'adaptation et la résilience de l'économie face au changement climatique ;
- ✓ L'atteinte de la cible de 7% de l'ODD8 ;
- ✓ Le caractère erratique de la croissance économique ;
- ✓ La transition de l'économie informelle vers le formel ;
- ✓ L'amélioration du climat des affaires ;
- ✓ L'adéquation structurelle entre la demande et l'offre d'emploi ;
- ✓ La diversification de l'économie ;
- ✓ La gestion du cadastre minier dynamique ;
- ✓ La numérisation des données touristiques.

Opportunités :

- ✓ L'existence de la stratégie nationale de développement du secteur privé ;
- ✓ Le fort potentiel démographique, agro-pastoral et halieutique ;
- ✓ L'existence du Plan directeur d'industrialisation et de diversification de l'économie ;
- ✓ L'opérationnalité du Comptoir d'achat de l'or et des métaux précieux ;
- ✓ L'opérationnalité des zones économiques spéciales (ZES) ;

- ✓ L'adoption du processus de la digitalisation des finances publiques ;
- ✓ Les avantages fiscaux des entreprises dirigées par les jeunes et les femmes (LFI 2024).

Actions d'accélération

- ✓ Diversifier l'offre de productions industrielles ;
- ✓ Renforcer la compétitivité des industries existantes ;
- ✓ Améliorer et stabiliser le cadre institutionnel et réglementaire attractif pour les investissements, notamment dans l'industrie extractive et manufacturière ;
- ✓ Renforcer la formation technique et professionnelle à différents niveaux ;
- ✓ Elaborer la stratégie nationale de développement du secteur minier ;
- ✓ Réorganiser les exploitations des minéraux de développement ;
- ✓ Réviser la charte d'investissement ;
- ✓ Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique (PDIDE) ;
- ✓ Réglementer le secteur touristique ;
- ✓ Renforcer les capacités des agents des structures d'accueil et de formation dans le domaine du tourisme ;
- ✓ Réaliser l'inventaire du patrimoine culturel et touristique ;
- ✓ Aménager les sites touristiques prioritaires ;
- ✓ Inscrire deux des cinq sites de la liste indicative au patrimoine mondial de l'UNESCO (parc national de Zakouma, Lac Tchad, gravures et peintures rupestres du Tibesti, les sites à hominidé ancien du Djourab et les ruines de Wara), et
- ✓ Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme (SDAT).



ODD 9 : mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation

L'ODD9 vise à consolider les efforts nationaux et internationaux afin de promouvoir le développement des infrastructures, l'industrialisation et l'innovation. Les investissements dans les infrastructures et l'innovation sont des moteurs essentiels de la croissance économique et du développement durable. Une augmentation et une mobilisation de ressources financières au niveau national et international, un appui technologique et technique, la recherche et l'innovation, ainsi qu'un accès accru aux technologies de l'information et de la communication sont essentiels pour l'atteinte des cibles. Il convient de noter que cet ODD est transversal dans la mesure où des progrès réalisés dans sa mise en œuvre auront des effets accélérateurs sur les autres dimensions du développement durable.

Situation et tendances

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Indicateur 9.1.2 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Selon l'Autorité De l'Aviation Civile (ADAC), le nombre total de passager voyageant au départ et à l'arrivée de l'aéroport International Hassan Djamous de N'Djamena est de 168 252 passagers en 2021. Ce nombre est passé à 207 127 passagers en 2022 et 264 856 en 2023, soit respectivement une hausse de 23,1 points et 27,9 points de pourcentage. Cette croissance s'explique en grande partie par la reprise des activités économiques et financières du pays.

En ce qui concerne le fret aérien transporté, on note une décroissance allant de 6 946 750 ,51 tonnes en 2021 à 10 422 676,04 tonnes en 2023, soit un taux d'évolution de 50,0%. Cette croissance s'explique par la reprise des activités économiques après la réouverture de l'aéroport. Le Tchad entend faire du développement des infrastructures de base un levier de la consolidation de la croissance économique et de l'amélioration du bien-être des populations.

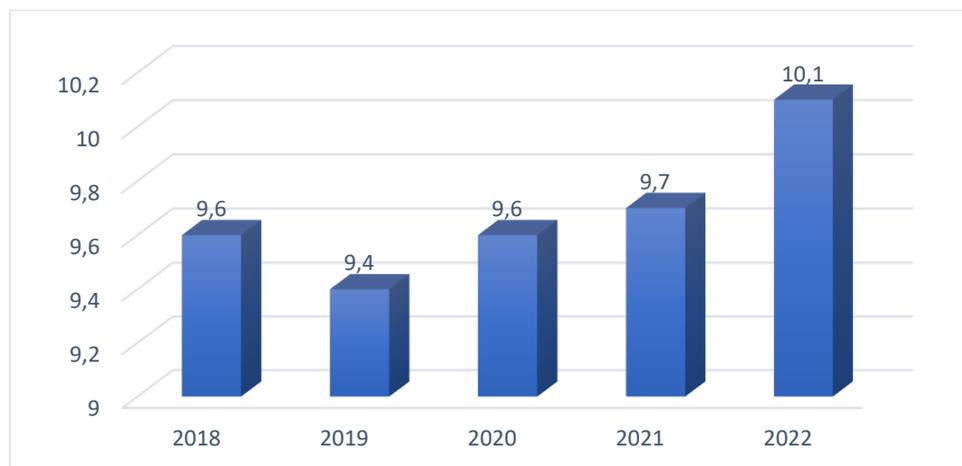
Le bitumage de route est passé de 2 306 km en 2019 à 2 391 km en 2022, soit une augmentation de 85 km suite à la mise en œuvre la stratégie nationale des transports. En plus de cette augmentation, nombreux travaux de bitumages des routes de désenclavement du pays sont en cours (la route transsaharienne, Abéché-Abouglème-Frontière Soudan, Kélo-Pala-Léré-frontière Cameroun).

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB, et par habitant

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB renvoie à l'évolution du poids du secteur secondaire dans le PIB. Le secteur est dominé par les industries agro-alimentaires (abattage et transformation de la viande et du poisson). On note une amélioration de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (en % du PIB) depuis 2019. Il est passé de 9,7% du PIB en 2021 à 10,1% en 2022. En 2022, le secteur a profité amplement de la bonne tenue de l'activité dans la branche Bâtiment et Travaux Publics (BTP) induite par la reprise de l'investissement public.

Graphique 12: Évolution de la valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB (en %)



Source : UNIDO MVA 2020 Database, <https://stat.unido.org>.

Cible 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

Indicateur 9.4.1 : Emission de CO₂ par unité de valeur ajoutée

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par unité de valeur ajoutée traduisent l'utilisation des ressources et un recours aux technologies et procédés industriels, notamment la combustion de carburant, propres et respectueux de l'environnement. Au Tchad, la valeur de cet indicateur n'a pas changé faute des nouvelles données disponibles depuis 2016 qui est de 0,080 (Centre d'analyse des informations relatives au dioxyde de carbone, division des sciences de l'environnement, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, États-Unis).

Cible 9.5 – Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays en particulier les pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici 2030

Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

En 2022, le niveau des dépenses annuelles de recherche-développement était légèrement rehaussé à 0,41% (UNESCO) par rapport à celui de 2016 qui était de 0,3% du PIB annuel. Cela traduit l'étendue des efforts à fournir tant par les secteurs publics que privés pour le soutien financier à la recherche-développement.

Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitant

En 2022, on a estimé à 60,04 chercheurs pour un million d'habitant par rapport à celui de 2016, soit une hausse de 2,15% (UNESCO). Ainsi, des conditions doivent être facilitées pour attirer les potentiels chercheurs à se consacrer à la recherche-développement.

Cible 9.c - Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Indicateur 9.c.1 : Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie

Au Tchad, la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile demeure relativement faible. La situation par type de technologie est la suivante :

- ✓ Pour la 3G, la part de la population y ayant accès est passée de 42% en 2018 à 68% en 2022 ;
- ✓ Pour la 4G, la part de la population y ayant accès est passée de 12% en 2018 à 38% en 2022 ;
- ✓ La proportion de la population ayant accès à l'internet est passée de 11,9% en 2017 à 18,7% en 2022.

Ces augmentations des taux d'accès s'expliqueraient par la baisse de prix de ces différents services voulus par le Gouvernement en 2021. Au facteur prix, on peut évoquer l'interconnexion de la fibre optique Tchad-Soudan et Tchad-Cameroun. Aussi, il faut noter la promotion du service universel consistant à l'implantation des pilonnes dans des zones blanches, rendant attractif ces zones pour les opérateurs de téléphonie mobile.

Défis et opportunités

Défis :

- ✓ Le renforcement des moyens financiers, techniques et humains dans le domaine de la recherche scientifique ;
- ✓ L'accessibilité aux TIC à un coût abordable ;
- ✓ Le maillage du réseau national ;
- ✓ L'interconnexion de l'administration publique ;
- ✓ La conservation du patrimoine routier ;
- ✓ L'insuffisance des infrastructures de qualité (Normalisation et contrôle) ;
- ✓ La mise aux normes des aéroports ;
- ✓ La diversification des corridors pour désenclavement.

Opportunités :

- ✓ L'existence du plan directeur d'industrialisation et de diversification économique (PDIDE).
- ✓ L'existence de la fibre optique Tchad-Soudan et Tchad-Cameroun ;
- ✓ La finalisation et l'opérationnalisation des projets de modernisation des infrastructures de communications électroniques et de la Dorsale Transsaharienne ;
- ✓ L'existence du projet de construction de la route transsaharienne pour de liaisons intercontinentales ;
- ✓ L'existence du projet régional pour l'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala N'Djamena (PCDN) ;

- ✓ L'existence du projet Régional Intégrateur du Réseau Routier dans le Bassin du Lac Tchad avec la construction d'un pont sur le fleuve Logone entre Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad) ;
- ✓ L'existence du projet de Mobilité et de Connectivité Rurale (PMCR) et la composante Accessibilité et Mobilité Rurale (AMR) du projet, SAN ;
- ✓ L'existence d'un Fonds Spécial de Préparation des Projets d'Infrastructures (FSPPI) ;
- ✓ L'existence du projet de bitumage de la route Abéché- Adré- frontière Soudan ;
- ✓ L'existence du projet intégrateur du bitumage de la route Kelo-Pala-Léré-frontière Cameroun ;
- ✓ L'existence du projet d'extension de la couverture du territoire national par la fibre optique;
- ✓ L'accessibilité au Service Universel du TIC dans les zones blanches.

Actions d'accélération

- ✓ Mettre en œuvre le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique ;
- ✓ Faire le plaidoyer pour l'opérationnalisation du dispositif règlementaire relatif au crédit-bail ;
- ✓ Améliorer le cadre fiscal et parafiscal dans le secteur des TIC ;
- ✓ Actualiser la charte des investissements ;
- ✓ Actualiser la stratégie nationale de transport au Tchad ;
- ✓ Mettre en place d'un système d'information de la collecte des données liée au transport aérien ;
- ✓ Développer les infrastructures d'appui aux initiatives de transformation ;
- ✓ Renforcer les capacités des institutions de recherche-développement en matière des TIC ;
- ✓ Opérationnaliser le Projet de Modernisation des Infrastructures des Communications Électroniques (PMICE) et projet de la Dorsale Transsaharienne (DTS).
- ✓ Vulgariser la Loi 027/PR/2017 portant code de la route ;
- ✓ Exonérer les équipements solaires.



ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Des progrès ont été enregistrés au Tchad ces dernières années dans la réduction des inégalités et dans une moindre mesure en ce qui concerne la répartition des richesses nationales. Toutefois, ces inégalités persistent dans certains secteurs.

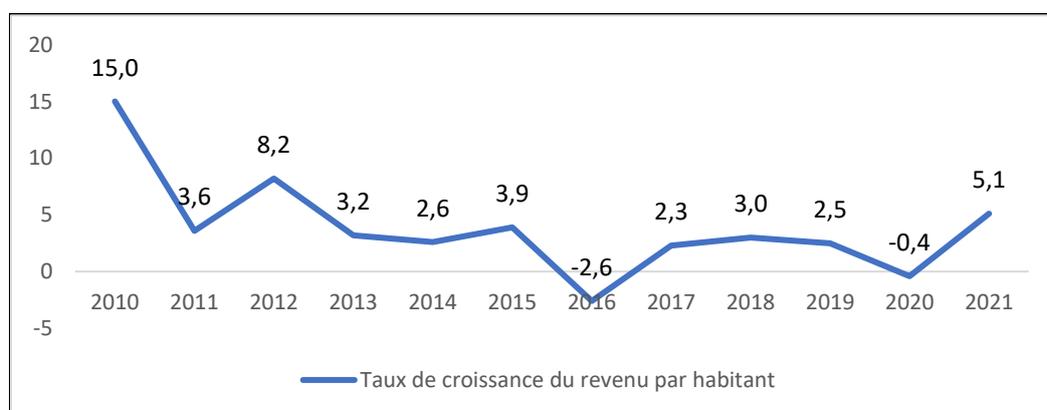
Situation et tendances

Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.

La dépense totale moyenne des ménages pour les 40% les plus pauvres est 1 211 387 FCFA en 2022 contre 1 106 880 FCFA en 2018 soit une croissance de 9,4% sur la période. Cette croissance de dépense moyenne entre 2018 et 2022 serait liée à l'accroissement du revenu par habitant qui est en moyenne autour de 3,8% sur la période 2010-2021.

Graphique 13: Taux de croissance du revenu par habitant entre 2010 et 2021



Source : INSEED, 2021

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

La proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian au niveau national est passée de 24% en 2018 à 24,43% en 2022 (ECOSIT 4 et 5). Cette légère dégradation serait due aux effets de la pandémie de COVID 19 et aussi aux grandes inondations de 2022. Selon le milieu de

résidence, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian est un peu plus de 4 fois plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (30% contre 7%).

Cible 10.5 : Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

Indicateur 10.5.1 : Indicateurs de solidité financière

La solidité financière prend en compte les trois indicateurs renseignés dans le tableau ci-dessous. Il y ressort que le ratio de solvabilité s'est nettement amélioré passant de -5,8% en 2015 à 3,3% en 2019. Il en est de même pour le retour sur capitaux propres qui était de 0,13% en 2015 et 15,2% en 2019. Pour ce qui est du retour sur actifs, il a connu une légère baisse, passant de 1,64% en 2015 à 1,62% en 2019.

Tableau 11: Indicateurs de solidité financière (en %)

Solidité Financière	2015	2019
Ratio de solvabilité (actifs liquides en passifs à CT)	-5,80	3,30
Retour sur Actifs (ROA)	1,64	1,62
Retour sur capitaux propres	0,13	15,2

Source : MFB et FMI

Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

Indicateur 10.7.2 : Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées

Au niveau national, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des politiques migratoires à travers la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) créée en 2011 par décret N° 11-839/PR/PM/MAT/2011. Elle a pour mission de mettre en application les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. En outre, le Tchad a approuvé la libre circulation dans la Zone CEMAC et la suppression des visas dans les pays du G5 Sahel en 2019. La Loi d'asile a été votée en Décembre 2020 qui confirme les droits socio-économiques et la documentation officielle permettant une véritable inclusion.

- ✓ Ratification pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
- ✓ Plan d'actions prioritaires 2019-2021 pour la mise en œuvre du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au Tchad ;
- ✓ Développement d'un profil migratoire au Tchad 2023.

Cible 10.b : Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

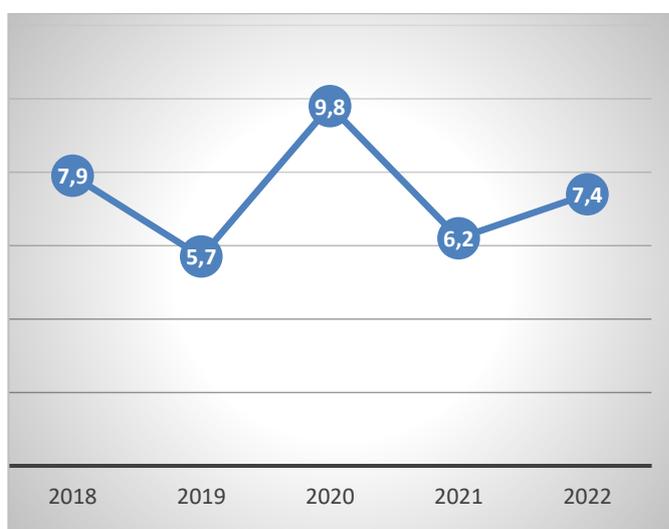
Indicateur 10.b.1 : Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

Au Tchad, le montant net de l'Aide Publique au Développement (APD) reçu en pourcentage du Revenu National Brut (RNB) a connu une situation instable. Ainsi, il est passé de 5,7% du RNB en

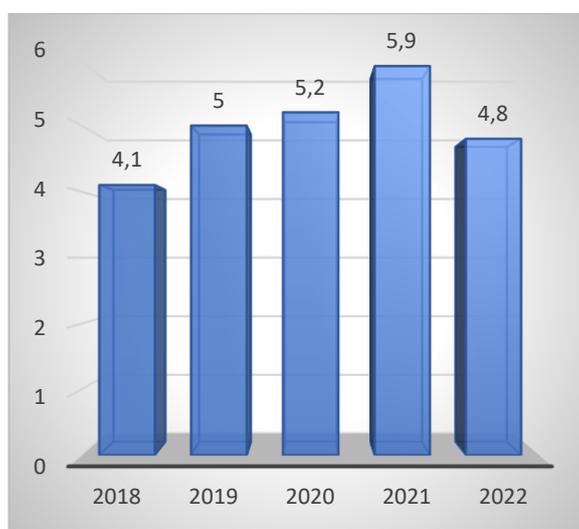
2019 à 9,8% en 2020, pour ensuite subir une baisse en 2021 de 3,6 points par rapport à son niveau de 2020. En 2022, on enregistre une hausse de 1,2 point par rapport à 2021 et représente 7,4%. Cette variation constante s'expliquerait d'une part par la rareté des ressources dans les pays donateurs impacté par la crise sanitaire et sécuritaire et d'autre part, par les conditions de gouvernance interne qui n'attirent pas beaucoup d'APD.

Le flux de l'Investissement Direct Etranger (IDE) en pourcentage du PIB s'est amélioré depuis 2018. Ainsi, il est passé de 4,1% en 2018 à 5,9% du PIB en 2021. En 2022, il enregistre une baisse de 1,1 point et représente 4,8% du PIB. Cette baisse des IDE peut s'expliquer par la fragilité politique et économique du pays qui compromet son attractivité et la compétitivité de son économie. A ces facteurs de fragilité, il faut y ajouter le climat des affaires qui est peu propice et attire moins des investisseurs étrangers.

Graphique 14: Flux d'APD nette reçue (en % du RNB), 2018-2022



Graphique 15: Flux d'IDE (en % du PIB), 2018-2022



Source : Banque mondiale, WDI 2022

Défis et opportunités

Défis :

- ✓ La pérennisation des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ L'amélioration du cadre macroéconomique ;
- ✓ L'emploi des jeunes et des femmes ;
- ✓ La maîtrise des flux migratoires ;
- ✓ La disponibilité et l'accessibilité de données sur la cible priorisée 10.4.

Opportunités :

- ✓ La Stratégie Nationale de Protection Sociale 2024-2028 ;
- ✓ L'engagement des partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement de prise en charge des réfugiés et déplacés à l'Est du pays ;
- ✓ L'existence d'un Registre Social Unifié (RSU) ;
- ✓ L'existence du cadre de la couverture santé universelle.

Actions d'accélération

- ✓ Appui des PTF pour la mise en œuvre de la Loi d'asile au Tchad ;
- ✓ Accélérer la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle ;
- ✓ Développer les Activités Génératrices de Revenus à travers différents programmes et projets en faveur des réfugiés et déplacés ;
- ✓ Mettre en œuvre les programmes de type HIMO visant à développer les capacités liées aux moyens d'existence ;
- ✓ Fournir les services de filets sociaux de sécurité et les services d'actions sociales aux ménages vulnérables ;
- ✓ Accélérer la mise en œuvre de la SNPS 2024-2028 ;
- ✓ Garantir l'accès au crédit et aux moyens de financement pour aider le secteur privé à améliorer sa performance.



ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables

La croissance démographique rapide et l'exode rural constituent une pression sur les villes et se manifestent à travers une carence en logement et de l'insalubrité. Cela crée une pression pour les villes qui se solde par une croissance urbaine favorisant ainsi la création des bidons villes.

Situation et tendances

Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur 11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

La proportion des populations urbaines vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est en baisse de 4,2 points de pourcentage passant de 86,2% en 2019 à 82% en 2020.

En ce qui concerne la promiscuité c'est-à-dire la densité d'occupation du logement par ménage, on note une amélioration de la situation. En effet, la proportion de ménage où on dénombre entre 2 à 4 personnes par pièce est passée de 40,5% en 2018 à 33,3% en 2022.

La précarité des ménages est évaluée aussi à travers les types de logement occupés par ces derniers. Au niveau national, 26,6% de ménages occupent les maisons en bande en 2022 contre 14,6% en 2018, 47,3% de cases isolées en 2022 contre 44,6% en 2018 et 24,2% de maisons isolées en 2022 contre 37,6% en 2018, rares sont les ménages qui occupent de villas (0,8%).

En se référant au niveau de vie, les cases isolées sont le type de logement le plus occupé par les ménages, qu'ils soient pauvres (58,6%) ou non pauvres (40,1%). Cependant le deuxième type de logement le plus occupé chez les ménages non pauvres sont les maisons en bandes (32,3%) alors que chez les ménages pauvres, ce sont plutôt les maisons isolées (24,3%).

La ville de N'Djamena connaît une extension démographique très rapide due au fait qu'elle concentre la plupart des activités économiques. Cependant, le développement de la ville ne suit pas du fait des difficultés liées à la qualité de vie, notamment en matière d'assainissement et d'hygiène, de transports urbains, de logement, de sécurité et du coût de vie.

Le Tchad est l'un des pays qui n'a pas pu offrir à sa population des logements sociaux dont le déficit est estimé à plus de 370 000 logements (Ministère en charge de l'Habitat 2019).

En 2022, comme ce fut le cas dans la plupart des pays dans la zone sahélienne, le Tchad a enregistré des inondations inhabituelles de la zone sud à la capitale N'Djamena le long des fleuves Logone et Chari, aux zones bordant le Lac Tchad. Outre les aléas climatiques, l'occupation non planifiée des bassins versants, l'absence d'un système de surveillance des niveaux d'eau et l'insuffisance des techniques de construction ont contribué aux conséquences des inondations de cette année. En conséquence, les digues de rétention d'eau ont été détruites et près de 100 000 personnes ont perdu

leur maison. Au-delà des pertes en vies humaines et de la destruction des infrastructures, les inondations ont détruit les cultures et les milieux naturels, affectant ainsi les moyens de subsistance des communautés touchées, exacerbant les conflits entre agriculteurs-éleveurs.

En outre, l'évaluation rapide des Nations Unies montre qu'il y'a un peu plus de 15 000 maisons détruites, ce qui expose de nombreux enfants, femmes et des personnes vivant avec un handicap aux risques de maladies, de vols et des conflits fonciers. Face à cette situation en août 2022, le Gouvernement a initié l'élaboration d'un Plan de Prévention et de Gestion des Inondations (2023-2027) dans le cadre d'un comité stratégique mis en place par le Premier Ministre.

En 2023, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme a actualisé le modèle de projection d'inondations fluviales de N'Djamena. Il a entamé la construction et la réhabilitation des digues dont les travaux sont estimés à 40%, réalisé les collecteurs primaires intermédiaires, reliant le bassin sud au bassin nord et du collecteur aval reliant le bassin nord au chenal en terre et en fin ; effectué une étude complète de la digue de WALIA-NDIGANGALI et une étude de long terme de la digue et la protection des berges.

Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

La Loi fondamentale a défini un mode de gestion des communes dont les conseillers élus au suffrage direct et issus de toutes les couches de la société. En 2020, 42 communes sur 414 disposent des conseillers élus, soit 10,1%.

Indicateur 11.6.2 : Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

Le niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants est resté stable depuis 2018. En effet, il est de 60 g/m³ au niveau national et de 59 g/m³ en 2018 et 2019 (OMS, 2019).

Cible 11. b : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre de Villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015- 2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

Indicateur 11.b.2 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Le pays s'est doté en 2015 d'un Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. De 13% en 2018, la proportion d'administrations locales (Provinces) disposant de stratégie locale de réduction des risques de catastrophe est passée à 17,4% en 2023, soit une augmentation de 4,4%.

Défis et opportunités

Défis :

- ✓ La mise en œuvre du programme de restructuration et régularisation foncière ;
- ✓ Le financement pour la production et la promotion de logements sociaux, économiques et décents pour tous ;
- ✓ La facilitation de financement foncier à travers la mise en œuvre effective de la Banque de l'Habitat du Tchad ;
- ✓ L'élaboration d'un cadre juridique ;
- ✓ La mise en place des mécanismes de financement efficaces sur le long terme ;
- ✓ L'intercommunalité entre les mairies ;
- ✓ Le respect du plan cadastral ;
- ✓ La gestion sécurisée des déchets solides dans les villes ;
- ✓ L'extension du système de sécurisation des titres fonciers ;
- ✓ L'application dans sa rigueur des textes régissant la décentralisation.

Opportunités :

- ✓ L'existence en abondance des matériaux de construction ;
- ✓ L'existence de la Banque de l'Habitat du Tchad ;
- ✓ La construction des cimenteries de N'Djamena et Pala ;
- ✓ L'existence du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- ✓ L'existence du Conseil National de la Concurrence (CNC) ;
- ✓ L'existence de la Société de Promotion Foncière et Immobilière (SOPROFIM) ;
- ✓ L'existence des autres structures favorisant le développement de l'habitat au Tchad ;
- ✓ L'existence du Projet Intégré pour la Lutte contre les Inondations et la Résilience Urbaine à N'Djamena (PILIER).

Actions d'accélération

- ✓ Augmenter l'offre des terrains aménagés et viabilisés autour des grandes villes ;
- ✓ Promouvoir les investissements ciblés et des emplois spécifiques dans les centres urbains ;
- ✓ Développer le secteur de la construction, en tirant meilleur parti des investissements publics dans les infrastructures ;
- ✓ Promouvoir l'agro-industrie artisanale rurale, pour réduire la pauvreté et faciliter l'interaction villes-campagnes ;
- ✓ Elaborer le document de la politique nationale de l'habitat ;
- ✓ Opérationnaliser l'observatoire de l'habitat et du développement urbain ;
- ✓ Actualiser le modèle de projection d'inondation à N'Djamena ;
- ✓ Elaborer la politique nationale foncière et actualisation du code foncier ;
- ✓ Actualiser le Schéma Directeur d'Assainissement pluviale (SDAP) de la ville de N'Djamena et ses environs ;
- ✓ Elaborer le Schéma Directeur d'Assainissement des eaux fluviales (SDAF) de N'Djamena et ses environs et de certains chefs-lieux des provinces ;
- ✓ Actualiser et vulgariser le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- ✓ Renforcer le mécanisme de sécurisation des titres fonciers à travers le guichet unique ;
- ✓ Décentraliser le guichet unique ;

- ✓ Mettre à disposition des matériels modernes topographiques aux agents du cadastre ;
- ✓ Renforcer la capacité des agents du cadastre.



ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Globalement, la consommation matérielle nationale a connu une augmentation, par contre la consommation matérielle nationale par habitant, influencée par l'accroissement de la population, présente une évolution inverse.

Situation et tendances

Cible 12.1 : Mettre en œuvre le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

Indicateur 12.1.1 : Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales.

En vue de concilier la croissance économique et le développement durable au Tchad, il importe de modifier la façon de produire et de consommer les biens et les ressources. Une gestion efficace et efficiente des ressources naturelles s'impose et la manière dont les déchets toxiques et polluants sont éliminés ainsi qu'une chaîne de production plus efficace permettront d'atteindre les objectifs escomptés.

Le Tchad dispose d'une loi sur l'environnement (loi n°14 du 17 août 1998) qui a pris en compte la question de la gestion des déchets notamment dans son décret d'application N° 904 relatifs aux déchets qui, constituent le cadre politique et juridique pouvant booster le mode de consommation et de production durable. Il existe également la loi sur la protection des végétaux (loi n°14 du 13 juillet 1995) et ses textes d'application qui concourent à cette fin également.

Il importe de noter l'existence des stratégies et plan d'action dans les domaines de biodiversité, la réduction de la pression sur les ressources naturelles, la promotion de l'agroforesterie et la reforestation. La mise en œuvre de ce programme a permis d'entreprendre plusieurs actions visant à assurer la gestion durable de ressources naturelles.

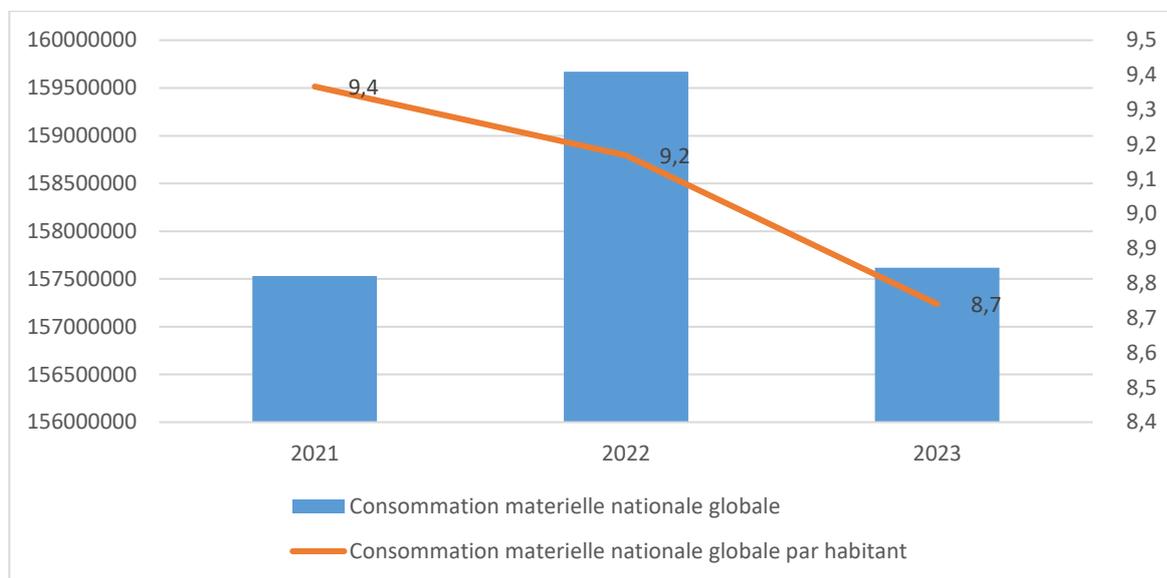
Indicateur 12.2.2 : Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB.

La consommation matérielle nationale a connu une augmentation passant de 157,5 millions de tonnes en 2021 à 159,7 millions de tonnes en 2022, soit une hausse de 2,2 millions de tonnes. Par contre, cette tendance a baissé en 2023 à 157,6 millions de tonnes, soit une baisse de 2,1 millions de tonnes par rapport à 2022.

En ce qui concerne la consommation matérielle nationale par habitant, elle est passée de 9,4 millions de tonnes par habitant en 2021 à 9,2 millions de tonnes par habitant en 2022, soit une baisse de 0,2 million de tonne. Cette tendance baissière s'est maintenue jusqu'en 2023 à 8,7 millions de tonnes,

avec une baisse de 0,5 millions de tonnes par rapport à 2022, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 16: Niveaux de consommation matérielle globale et par habitant



Source : Global Material Flows Database (2024) et Projection démographique INSEED (2014)

Défis et Opportunités

Défis

- ✓ La prise en compte de l'impact environnemental dans le code des marchés publics ;
- ✓ L'élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets et nuisances, ~~elle~~
- ✓ L'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire ;
- ✓ L'élaboration de la stratégie nationale du Développement Durable ;
- ✓ L'application des lois et règlements en vigueur en matière de l'environnement ;
- ✓ L'opérationnalisation du protocole APA (Accès et Partage Equitable des ressources issues de la biodiversité) ;
- ✓ La prise en compte systématique des impacts environnementaux potentiels dans les cadres légaux et réglementaires existants ;
- ✓ La définition des domaines de compétence et de responsabilités des différentes institutions concernées aux niveaux national et local ;
- ✓ La disponibilité du matériel approprié de collecte des déchets et des équipements de protection individuelle ;
- ✓ La gestion des polluants organiques persistants (POP) ;
- ✓ La conservation et la protection de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes ;
- ✓ Le conflit homme-faune sauvage ;
- ✓ Le renforcement de capacité des artisans miniers ;

- ✓ La gestion durable des sites miniers abandonnés ;
- ✓ L'exploitation artisanale de l'or avec le mercure ou le cyanure.

Opportunités

- ✓ La Loi 14 du 17 août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement et son décret 904 sur les déchets ;
- ✓ La finalisation en cours des études sur l'économie circulaire ;
- ✓ La loi 14 du 13 juillet 1995 sur la protection des végétaux ;
- ✓ Le programme de la Banque mondiale pour la gestion des déchets médicaux ;
- ✓ L'existence des fonds (fonds vert climat, fonds spécial pour l'environnement, fonds environnement mondial...) ;
- ✓ La mise en place dans le cadre du Fonds des pays les moins avancés (LDCF) avec le GEF, d'un programme de renforcement de la capacité d'adaptation des agroécosystèmes au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal et une partie de la province de Hadjer-Lamis) ;
- ✓ La ratification de la Convention sur la biodiversité et son protocole APA ;
- ✓ Le code minier;
- ✓ Le Plan National Révisé de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Actions d'accélération

- ✓ Structurer les acteurs de la filière pêche et aquaculture ;
- ✓ Organiser les orpailleurs en groupement et coopératives ;
- ✓ Elaborer les Plans/Procédures de gestion interne pour l'évacuation des déchets médicaux ;
- ✓ Améliorer les technologies de productions agricoles et industrielles et la réduction de la pollution ;
- ✓ Mettre en œuvre la stratégie nationale et plan d'action pour le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- ✓ Elaborer la stratégie nationale de gestion des déchets ;
- ✓ Elaborer les normes nationales de rejet des déchets et leur valorisation ;
- ✓ Elaborer le code rural (la loi agro sylvo pastorale adoptée en 2019 prévoit l'élaboration d'un code rural) ;
- ✓ Relire le code pastoral ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre les Stratégie Nationales des déchets et celle du développement durable.



ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Pays du sahel, le Tchad est exposé à l'avancée menaçante du désert mais aussi à une forte dégradation des écosystèmes, sous l'effet de la fragilité écologique et des actions défavorables de la population. Avec la croissance démographique et les changements climatiques, le secteur forestier sera le seul pourvoyeur de terres agricoles et pastorales pour répondre à la demande alimentaire. Cet état de choses entraînera davantage la diminution des superficies forestières.

Situation et tendances

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Indicateur 15.1.1 : Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

La surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre, est en baisse continue depuis 2015. En effet, cette proportion a connu une baisse de 0,43% en 5 ans, passant de 3,88% à 3,45% entre 2015 et 2020. Cette situation est liée essentiellement à l'exploitation forestière intense, à l'empiètement des activités agricoles sur les terres forestières et aux établissements humains. Avec l'hypothèse d'une baisse continue et régulière sous les effets conjugués du changement climatique et de l'action anthropique. Cette dégradation pourrait s'accroître du fait de l'absence de plans d'aménagement forestier à long terme (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 17: Variation de la surface forestière en proportion de la surface terrestre (%)



Source : Protected Planet, UICN et PNUE, 2019

Indicateur 15.1.2 : Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)

La proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces se trouvant dans des aires protégées a connu une tendance à la stagnation autour de 70,22% de 2015 à 2019 suite au respect des engagements souscrits par le pays en la matière, notamment, la conservation de la biodiversité et des aires protégées. Cependant, la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre a connu une baisse de 3,29%, passant de 70,6% à 67,31%, entre 2018 et 2019¹³. Cette situation est due en partie aux pratiques culturelles inadéquates, aux activités liées à l'exploration et à l'exploitation de ressources minières et aux braconnages à l'aide des pesticides dans les points d'eau. Il faut ajouter à cela l'accroissement du cheptel domestique qui occupe et détruit l'habitat de la faune sauvage.

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable de forêts

Le Tchad, Etat parti à plusieurs conventions et autres instruments internationaux relatifs à la gestion durable des écosystèmes dont le Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025 qui a pour but d'améliorer la gestion de la diversité biologique, de l'environnement et des aires protégées, éprouve de difficultés dans leur mise en œuvre effective de la restauration des forêts dégradées.

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Indicateur 15.9.1 : Progrès accomplis dans les réalisations des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

Selon l'évaluation de décembre 2018, on note quelques progrès dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi notamment avec la création de deux parcs nationaux (Siniaka-Minia et Zah-soo) et des projets de création de nouvelles réserves de faune. Cependant, des difficultés financières persistantes ont entravé la mise en œuvre de certains projets et programmes relatifs à la biodiversité.

Les efforts fournis dans ce domaine se sont traduits par la création de cinq parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve de la biosphère qui totalisent plus de 11 millions d'hectares.

Défis et opportunités

Défis

- ✓ L'inventaire général des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- ✓ La réactualisation de la superficie des aires protégées ;
- ✓ La redynamisation de l'autorité de l'Etat dans les Aires protégées ;
- ✓ La promulgation de la loi n° 14 révisée sur le régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques ;
- ✓ Le respect et l'applications du dispositif juridique existant dans le domaine ;

¹³ *Protected Planet, UICN et PNUE, 2019*

- ✓ La restauration des forêts dégradées ;
- ✓ Le braconnage et le trafic illicite des produits issus de la faune et des forêts ;
- ✓ La mise en œuvre de la politique de formation dans le domaine de la protection de la nature (métiers des eaux et forêts) et la gestion de l'environnement ;
- ✓ Le renforcement de l'implication effective des populations dans les opérations de conservation de l'environnement ;
- ✓ La valorisation des pratiques et savoirs traditionnels autochtones en matière de conservation et d'adaptation aux effets des changements climatiques ;
- ✓ L'entretien, la gestion et l'augmentation du réseau des aires protégées ;
- ✓ La mobilisation des fonds pour la mise en œuvre des actions prioritaires ;
- ✓ L'intégration du Tchad au projet SCEE-ASP pour la production des comptes économiques et environnementaux sur l'agriculture, les forêts et la pêche.

Opportunités

- ✓ La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ;
- ✓ Le plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- ✓ La Loi 14 du 10 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques ;
- ✓ La prise en compte du crédit carbone dans la loi sur l'environnement ;
- ✓ L'existence des mécanismes de financement climat ;
- ✓ L'intégration de la biodiversité dans les systèmes de comptabilité et de reporting à travers la mise en œuvre du système de comptabilité environnementale et économique.

Actions d'accélération

- ✓ Renforcer la politique de formation dans le domaine des eaux et forêts et de l'environnement ;
- ✓ Renforcer la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- ✓ Appliquer le statut particulier des eaux et forêts ;
- ✓ Vulgariser et appliquer les textes pour la protection et la restauration des ressources ;
- ✓ Mettre en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la faune ;
- ✓ Mettre en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC ;
- ✓ Renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion de la biodiversité en moyens matériels, humains et financiers.

4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Il sera passé en revue le financement et le partenariat, le renforcement des capacités, le suivi-évaluation et les données statistiques.

3.1 Financement et partenariat

Les ressources intérieures de l'Etat proviennent des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes en capital. Elles sont mobilisées par les régies financières (Douanes, Impôts, Trésor). Aussi, sur le plan interne, l'Etat a recours au marché financier sous régional à travers l'émission d'emprunts obligataires. A ce titre, la dernière émission du Tchad qui remonte à 2022 s'élève à 100 milliards de francs CFA. A moyen terme et dans l'objectif d'attirer une nouvelle base d'investisseurs, le Trésor Public pourra mettre en place les préalables juridiques et institutionnels nécessaires pour l'émission des SUKUK islamiques. La mobilisation des ressources extérieures prévoit de recourir aussi bien aux partenaires bilatéraux que multilatéraux traditionnels, comme ceux émergents. Le secteur privé apportera également sa contribution à travers le Partenariat Public Privé (PPP), outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer les pôles de croissance et le développement du secteur agricole, des mines, des infrastructures, de l'énergie, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises / petites et moyennes industries (PME/PMI). Le Tchad a engagé des réformes visant à transformer le cadre de vie des Tchadiens à travers les mécanismes nouveaux de financement du développement et aussi bien la promotion de l'entrepreneuriat pour l'éclosion de son secteur privé. Il s'agit entre autres de : (i) la loi N°036/PR/2019 du 26/08/2019 relative à la libéralisation du Secteur de l'Energie Électrique au Tchad ; (ii) décret N°2012/PR/PM/MCIPS/2019 du 27 novembre 2019 portant création d'un cadre institutionnel de pilotage du Partenariat Public Privé (PPP) en République du Tchad , suivi du décret N°2012/PR/MCIPISP/2019 du 27 Novembre 2019 portant création d'un cadre institutionnel de pilotage du Partenariat Public Privé (PPP) en République du Tchad ; (iii) décret N°1154/PR/MMDICPSP/2019 du 15 Août 2019 fixant les modalités d'application de l'ordonnance N°006/PR/2017 du 30 Aout 2017 portant Régime Juridique du Partenariat Public-Privé en République du Tchad ; et (iv) décret N°012/PR/2020 portant création d'une Chambre Nationale d'Entrepreneuriat Féminin.

D'autres stratégies de mobilisation des ressources extérieures sont expérimentées par le pays pour le financement du PND 2017-2021, elles consistent, entre autres, à organiser une Table Ronde des partenaires et suivre ses recommandations et à organiser des fora des investisseurs.

Le financement des différents agendas internationaux se fait à travers les ressources nationales, l'aide publique au développement, les investissements directs étrangers, les transferts de fonds, le partenariat public – privé et la coopération sud – sud.

3.2 Recettes budgétaires

Afin de permettre la réussite des politiques publiques, des actions de mobilisation et de sécurisation des ressources ont été mises en œuvre, tout en rationalisant les dépenses dans le respect strict des règles de gestion en matière de finances publiques.

En ce qui concerne les recettes, il s'agit de :

- ✓ La modernisation et l'informatisation de l'ensemble des services des régies financières pour une couverture complète du territoire national ;
- ✓ La finalisation du processus de dématérialisation intégrale du circuit de recouvrement des recettes publiques tout en veillant à mieux sécuriser celles-ci ;
- ✓ L'exploration des potentialités de mobilisation des ressources par la recherche des niches de recettes, notamment en ce qui concerne le recouvrement des taxes foncières et l'élargissement d'assiettes ;
- ✓ L'optimisation du rendement de la TVA ;
- ✓ La mobilisation des financements extérieurs pour la mise en œuvre des différents programmes/projets du PND.

3.3 Aide publique au développement

Selon le rapport sur la coopération au développement 2022, plus de quinze (15) partenaires techniques et financiers (PTF) contribuent à l'Aide Publique au Développement au Tchad (APD). Ils sont regroupés en quatre (4) familles :

i) institutions financières et bancaires de développement :

- ✓ La Banque mondiale (BM) avec un portefeuille de 19 projets, dont 12 projets nationaux, 7 projets régionaux avec un taux de décaissement de 27% pour l'année fiscale 2022, orientés vers les secteurs d'intervention ci-après : la santé, l'éducation, le pastoralisme, l'emploi des Jeunes, l'adaptation aux Changements Climatiques, l'électricité et les infrastructures de transport ;
- ✓ Le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), avec 5 projets dont certains avec des co-financements. Ces projets contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population ciblée à travers les priorités transversales qui sont : le genre, la jeunesse, la nutrition, le climat, l'environnement et les personnes vivant avec un handicap.
- ✓ La Banque Africaine de Développement BAD intervient à travers 17 projets en faveur des secteurs ci-après : Social, Environnement, l'Agriculture, Energie, Eau et Assainissement, et aussi les secteurs de la NTIC, le Transport, les finances et la Gouvernance.
- ✓ La BDEAC intervient dans divers secteurs, dont celui des infrastructures et services sociaux divers, suivis des infrastructures et services économiques.

ii) Institutions et fonds arabes (islamiques)

- ✓ La Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) intervient avec sept (7) projets actifs dans les domaines de l'agriculture, du transport et de l'entreposage ;
- ✓ La Banque Islamique de Développement (BID) couvre au moins onze (11) secteurs (Transport & Entreposage, infrastructure, services sociaux divers, services économiques) ;
- ✓ Le Fonds koweïtien de développement économique en Afrique (FKDEA), compte quatre (4) projets et le fonds de développement saoudien FDS avec quatre (4) projets actifs.

iii) Système des Nations Unies (SNU) et Autres

- ✓ Les PTF du Système des Nations Unies pour le Développement (SNU) comprenant plusieurs Agences d'exécution (l'UNFPA, le Peace Building Funds (PBF), le PAM, l'UNICEF, la FAO, l'UNHCR, et autres) qui intervient dans les domaines des urgences, de

l'éducation, de la gouvernance de la santé ; de la protection de l'environnement, de la politique en matière de population et de l'agriculture et de la formation professionnelle;

- ✓ Les autres partenaires sont, entre autres :
 - L'UE avec 20 projets actifs intervenant dans les secteurs ci –après : finances, développement rural, justice & sécurité et ;
 - L'Agence Nationale de Volontariat au Tchad (ANVOL-T) qui intervient dans les domaines suivants: l'action humanitaire, l'éducation, la santé, la lutte contre les changements climatiques, la formation professionnelle et autres.

3.4 Investissements directs étrangers (IDE)

Le Tchad a un potentiel important d'attraction des IDE, notamment en agriculture, élevage et agro-industrie. Cependant, ce potentiel demeure largement inexploité en raison d'une économie peu diversifiée. Une autre raison est que le prix de l'énergie au Tchad est classé parmi les plus élevés au monde, ce qui s'est avéré être l'indicateur d'IDE le plus décourageant dans le pays.

3.5 Le secteur privé

Le secteur privé formel reste rudimentaire et est soumis aux différents régimes fiscaux avec un petit groupe des entreprises contribuant à la majorité de rentrées publiques du pays.

Le taux d'industrialisation du pays reste faible à seulement 7% du PIB. La nouvelle cimenterie d'une capacité de 200 000 tonnes par an et la nouvelle raffinerie de pétrole et sa centrale électrique de 20 MW sur le même site, toutes inaugurées en début de 2012, promettent une augmentation du taux d'industrialisation. Mais ce sont des projets de faible intensité de main d'œuvre, qui contribueront peu à l'emploi industriel.

Obstacles à l'émergence du secteur privé au Tchad sont entre autres : i) Contraintes inhérentes à l'esprit des opérateurs économiques. Les opérateurs privés locaux qui évoluent, pour la plupart individuellement ont de la préférence pour le commerce général (Import-Export), le transport et les services ; ii) Contraintes liées aux difficultés de financement ; iii) Contraintes liées à l'environnement économique. L'économie tchadienne est caractérisée par un faible pouvoir d'achat et une taille limitée du marché. Les contraintes sont nombreuses et varient en intensité ; iv) la petite taille du marché domestique ; v) une prépondérance du secteur informel.

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF (Zone de Libre Echange), les opportunités offertes par la position géostratégique exceptionnelle du Tchad constitue un atout majeur pour son développement.

3.6 Coopération Sud – Sud

S'agissant de la coopération Sud-Sud, le Tchad a noué de relations de coopérations bilatérale et multilatérales avec quelques pays amis du continent. Cette coopération a permis de mettre en œuvre quelques projets de développement dans les domaines de la sécurité, du transport et de l'énergie, etc... Parlant de la coopération sud – sud, on peut citer, entre autres : i) G5 Sahel ; ii) Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) ; iii) Force mixte Tchad – Soudan ; (iv) Contrat E-Tax

MFB – RCI (Burkina Faso) dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Tchad et le Burkina – Faso et iv) SIGASPE (Rwanda) dans le domaine de la gestion administrative et financière.

3.7 Pistes de financement des ODD à explorer au Tchad

Pour dynamiser le financement des ODD, en plus de financement des ressources traditionnelles, quelques pistes innovantes sont à explorer pour la mise en œuvre des ODD au Tchad. On peut retenir entre autres : (i) réadapter le système bancaire tchadien pour le financement du développement ; (iii) renforcer le PPP pour accélérer la mise en œuvre des ODD, par exemple pour la fourniture d'eau et d'électricité ; (iv) renforcer la capacité des parties prenantes pour la mobilisation de ressources des guichets non traditionnels, et en particulier la finance climatique ; (v) mettre à profit les effets de démonstration pour la mobilisation de ressources ; (vi) mettre en œuvre une stratégie de diversification des partenaires financiers ; (vii) mobiliser et encourager le financement de la diaspora ; (viii) rendre effectif le crédit-bail au Tchad ; (ix) mobiliser des ressources dans le cadre de la finance islamique ; et (x) développer la coopération sud-sud.

3.8 Données statistiques et suivi – évaluation

L'un des défis liés au suivi effectif des ODD au Tchad est la production régulière de données statistiques. Cependant, la production des statistiques au Tchad connaît des difficultés qui compromettent le développement et la pérennisation du Système Statistique National (SSN).

Parlant des difficultés, il faut citer entre autres : ii) l'absence de ressources humaines et financières suffisantes ; ii) la dépendance de financement extérieur pour l'organisation des grandes opérations de collecte ; et (iii) la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail, induites par le non-achèvement des réformes réglementaires.

Afin d'améliorer la production des données statistiques, le Tchad a entrepris, avec l'appui des PTF, des actions vigoureuses en vue de renforcer son Système Statistique National. Dans cette dynamique, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2022-2026), adoptée par Décret N° 0573/PCMT/PMT/MEPDCI/2021 du 14 Octobre 2021 propose des mesures organisationnelles, financières et techniques. Ces mesures ont eu un début de mise en œuvre avec des actions concrètes suivantes :

- ✓ Création de l'Ecole Nationale de la Statistique et d'Informatique Appliquée (ENSIA);
- ✓ Mise en place du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS);
- ✓ Mise en place des pôles sectoriels et organismes producteurs de données statistiques sectorielles ;
- ✓ Le relèvement de la redevance pour le financement de la statistique.

Ces mesures permettront à terme, sous la coordination technique de l'INSEED, à l'amélioration de la production des données statistiques régulières et fiables afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PND et des principaux agendas de développement durable auxquels le pays a souscrit.

Il faut noter que la réforme du SSN a été possible grâce au Projet de Développement de la Statistique (PDST) au Tchad arrivé terme en 2021, et a permis à l'INSEED de mettre à jour certains indicateurs statistiques pour le suivi des ODD et du PND.

En perspectives, la mise en œuvre du nouveau projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) permettra une production régulière et variée des statistiques.

3.9 Renforcement des capacités

Au regard des défis relatifs au capital humain, le PND 2017-2021, à travers son quatrième axe stratégique, a mis un accent particulier sur le développement du capital humain. Aussi, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a initié un projet de renforcement des capacités nationales en planification stratégique et la mise en œuvre des agendas internationaux. Les activités de ce projet ont impliqué tous les acteurs du développement, à savoir le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le secteur privé, les organisations de la société civile, ainsi que les PTF.

Ce projet vise deux résultats, à savoir : (i) le renforcement des capacités nationales en planification, le suivi et évaluation des politiques publiques ; (ii) le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD.

Les activités visent à : (i) appuyer le suivi-évaluation du PND 2017-2021 et le renforcement des capacités nationales d'évaluation des politiques publiques; (ii) appuyer la préparation du PND 2024-2028 et la mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre ; (iii) renforcer les capacités dans la budgétisation sensible au genre; (iv) appuyer le suivi de la mise en œuvre des agendas mondial et africain de développement durable; (v) appuyer la poursuite du processus de sensibilisation et de localisation des ODD; (vi) appuyer la préparation et la présentation de l'Examen National Volontaire des ODD; (vii) appuyer la réalisation de travaux de recherche pour informer le pilotage de l'économie.

LECONS APPRISES

Au terme de l'ENV 2024, il convient de retenir les leçons suivantes :

- ✓ L'implication de toutes les parties prenantes dans le processus d'élaboration de l'ENV 2024 est un facteur d'efficacité et d'efficience sur la qualité du rapport ;
- ✓ L'accompagnement actif des Agences des Nations Unies (Bureau du Coordinateur Résident, l'UNFPA, le PNUD, la FAO, l'UNICEF, la CDHNU) a facilité l'élaboration de l'ENV dans le délai ;
- ✓ Tel qu'illustré par les conséquences des crises de ces dernières années (Covid-19, chocs climatiques, guerres en Ukraine et au Soudan), la dynamique de réalisation des ODD est fortement sensible aux chocs, exogènes et endogènes. D'où la nécessité de renforcer les capacités de résilience du pays, en particulier face aux chocs climatiques ;
- ✓ La non-localisation des ODD au niveau déconcentré n'a pas permis d'alimenter le rapport national de l'ENV par des rapports locaux ;
- ✓ La faible méconnaissance de cet exercice par un bon nombre des parties prenantes du fait de l'insuffisance de la sensibilisation et de la communication sur le processus d'élaboration de l'ENV ;
- ✓ La faible disponibilité de certaines données à jour ne permet pas de renseigner les progrès sur toutes les cibles et indicateurs ODD priorisés ;
- ✓ La mobilité des points focaux ODD de leur poste ne facilitant pas l'appropriation de l'exercice d'ENV.

PROCHAINES ETAPES

L'Examen National Volontaire (ENV) 2024 retrace les progrès accomplis par le Tchad dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des ODD et permet de mettre en exergue les défis et les opportunités afin d'orienter les politiques publiques pour une meilleure appropriation de l'agenda 2030. La mise en œuvre des ODD nécessite des actions concrètes concertées, évaluées afin de réajuster et/ou définir de nouvelles orientations permettant d'atteindre les différentes cibles. Pour un suivi rigoureux du processus, les actions ci-dessous indiquées devront être mises en œuvre pour optimiser le succès des ODD :

ACTIONS A COURT TERME	ACTIONS A MOYEN TERME
<p>À court terme, l'objectif visé est surtout d'assurer une large connaissance et appropriation des ODD à différents niveaux. A cet effet, les étapes suivantes sont à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la validation politique de l'ENV 2024 ; - Présenter l'ENV au forum politique de haut niveau ; - Vulgariser l'ENV au niveau local ; - Rendre opérationnel le dispositif du Suivi et Evaluation décrit dans le PND en assurant un accompagnement matériel, technique et financier ; - Veiller au Suivi-Evaluation annuel de la mise en œuvre du PND 2024-2028 ; - Accompagner les différents sectoriels à prendre en compte les ODD dans leurs politiques et plans de développement en tenant compte des indicateurs ; - Veiller rigoureusement à l'intégration des trois dimensions du Développement Durable dans les différents plans et programmes sectoriels ; - Élaborer un plan de communication sur les ODD en collaboration avec les acteurs de la société civile ; - Promouvoir l'innovation dans la recherche de solutions pour le développement durable, en y associant les Universitaires et le secteur privé ; - Accélérer la mise en œuvre du PDIDE et de la SNDS 2021-2025 ; 	<p>Les actions à mener à moyen terme devraient viser à évaluer la cohérence et l'adéquation des initiatives, des politiques, des programmes et autres mécanismes mis en œuvre pour atteindre les ODD à travers la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Pour gagner ce pari, un certain nombre de contingences devront faire l'objet d'attention de la part des autorités, il s'agit, entre autres, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le système national de planification de statistique et de Suivi Evaluation ; - Procéder à la localisation des ODD au niveau décentralisé pour en évaluer la mise en œuvre dans les prochains rapports ; - Renforcer les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre et le suivi des ODD ; - Mobiliser toutes les ressources disponibles pour le financement et la mise en œuvre des ODD ; - Accélérer le processus de décentralisation conformément à la constitution de la 5^{ème} République.

<ul style="list-style-type: none">- Pérenniser et Redynamiser le cadre de concertation multi-acteurs et de coordination des actions de suivi évaluation des ODD.	
--	--

CONCLUSION

La mise en œuvre des ODD au Tchad sur la période 2021-2024 s'est faite dans un contexte de transition politique, marqué par de la persistance des crises sécuritaires dans la sous-région et des effets négatifs du changement climatique.

En dépit des efforts consentis pour l'atteinte des ODD, les progrès du Gouvernement tchadien ont été sapés par des chocs, notamment le décès tragique du Maréchal du Tchad, Idriss Deby Itno en avril 2021, la conjoncture défavorable sur le marché international des produits pétroliers, la persistance de l'insécurité due à l'exaction de groupes Boko Haram et l'afflux massif des réfugiés en provenance des pays voisins. Ces chocs ont contribué à dégrader la situation socioéconomique du pays.

A cet effet, l'exercice de l'ENV 2024 offre l'occasion à toutes les parties prenantes nationales de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des ODD, de discuter des enjeux de développement ainsi que des questions d'évaluation. Ainsi, le Tchad avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a réalisé des progrès, bien que mitigés, dans la mise en œuvre des ODD.

Le présent FPHN constitue une opportunité pour le pays de réitérer son engagement à atteindre les ODD à l'horizon 2030, c'est aussi l'occasion de réitérer le plaidoyer du gouvernement tchadien auprès de tous les partenaires, en vue de leur accompagnement dans la mise en œuvre de son PND 2024-2028 sur le sentier du développement durable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADE (2018), Analysis For Economic Decisions (ADE), Evaluation de La Performance de La Gestion des Finances Publiques au Tchad selon la méthodologie PEFA 2016 ; PEFA Tchad 2017, Rapport Final, Octobre 2018

ANT (2015) Assemblée Nationale de la République du Tchad, Statistiques de l'Assemblée nationale, 2015.

ARCEP (2020) Autorité de Régulation des Communication Électroniques et des Postes, (ARCEP 2020), Rapport d'activités de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes, édition 2020.

BM (2023) Banque Mondiale, Rapports Doing Business 2023.

CT (2023) Constitution Tchadienne, 2023.

DAES (2019) Département des Affaires Économiques et Sociales (DAES) des Nations Unies : Manuel de préparation des Examens nationaux volontaires (ENV), Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable, édition 2019.

FAO (2023), Statistiques Mondiales de la FAO, 2023.

FMI (2016), Rapport d'Enquête sur l'Accès au marché financier 2015, édition 2016.

FMI (2019), FMI, Rapport du FMI no [19/25], Tchad : Troisième Revue de L'accord au Titre de la Facilité Élargie de Crédit, Demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et revue des assurances de Financement — Communiqué de Presse, Rapport des Services du FMI et Déclaration de l'administrateur pour le Tchad, janvier 2019.

INSEED (2012), Rapport du Recensement Général de l'Population et de l'Habitat du Tchad.

INSEED (2013), Projections démographiques régionales 2009-2050.

INSEED (2014), Rapport de la troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT).

INSEED (2018), Comptes Nationaux et Projections Démographiques de l'INSEED de 2016.

INSEED (2020), Quatre Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT 4), Rapport Général

INSEED (2021), Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS 6 , 2019), Rapport Général

MENPC (2022), Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique : annuaire statistique scolaire 2022-2023, Direction de l'Analyse et de la Prospective, Préparé avec l'appui de l'UNESCO.

MEPCI (2021), Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (2021), Examen National Volontaire 2021 de la République du Tchad.

MEPD (2017), Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2017), Plan National de Développement 2017-2021.

MEPD (2017), Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement, « Vision 2030, Le Tchad Que Nous Voulons »,

MEPD (2017), Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement, Plan National de Développement (PND), 2017-2021

MEPD (2018) Arrêté N°18/PR/PM/MEPD/2018 portant Création d'une coordination Nationale du Suivi des Objectifs du Développement Durable du Tchad, 14 mars 2018.

MEPD (2018), Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2018), Rapport de localisation et de priorisation des ODD.

MEPD (2019), Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2019), Rapport National de Suivi de la mise en œuvre des ODD au Tchad, mars 2019.

MEPD (2024) Arrêté N°008/PR/PM/MEPCI/SE/SG/DGSAD/DCSAI/2024 Portant création d'un Comité Technique Interministériel chargé de l'élaboration du rapport d'examen national volontaire sur les ODD, édition 2024.

MEPDCI (2021), Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (2021) ; Rapport national de Suivi de la mise en œuvre des Agendas Africain et Mondial de Développement Durable, Rapport final

MFBCP (2023), Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publiques, Rapport d'exécution budgétaire.

MJCDH (2018), Ministère de la Justice Chargé des Droits de l'Homme (2016), Annuaire Statistique de la justice, édition 2018.

ANNEXES

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE SUIVI DES ODD AU TCHAD

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	2011	Ensemble : 46,7% Hommes : 47,4% Femmes : 42,6% Urbain : 20,9% Rural : 52,5%	2018	Ensemble : 42,3% Hommes : 42,4% Femmes : 42,1% Urbain : 19,3% Rural : 49,7%	2022	Ensemble : 44,8% Hommes : 45,3% Femmes : 42,4% Urbain : 27, 0% Rural : 50,8%	INSEED : ECOSIT 3 (2011), ECOSIT 4 (2018), ECOSIT5 (2022)
1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays			2018	Ensemble : 70,0% Hommes : 71,5% Femmes : 63,6% Urbain : 32,2% Rural : 82,2%			ECOSIT 4 (2018)
1.5.3	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	2015	1	2019	Oui	2022	Oui	Ministère de l'Environnement, l'eau et de la pêche
1.a.1	Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	2015	5%	2018	4,3%			Rapport FMI Tchad, septembre 2019.
1.a.2	Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	2015	19,0%	2020	27			Ministère des Finances et du Budget, DEP, 2020

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation	2015	38,4%	2018	39,6%	2021	42%	Statistiques Mondiales de la FAO ; (http://www.fao.org/faostat/en/#data/FBS);
2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire	2015	Modérée : 18,6% Sévère : 5,6%	2019	Modérée : 20,3% Sévère : 1,2%	2023	36% 12%	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire 2015 et 2022
2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	2016	26,2 %	2020	30,5 %	2022	28,0	Enquête SMART 2016- 2020, 2022
2.2.2	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	2015 2018	Surpoids : 11% Emaciation : 13,9%	2019 2020	Surpoids : 2,3% Emaciation : 10,0%	2022	1,1%	Enquête SMART 2018-2022
2.5.2	Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu	2015	100%	2019	100%	2022	100%	Système d'Information sur la Diversité des Animaux Domestiques de la FAO, DAD-IS 2020 http://www.fao.org/dad-is/
2.a.2	Total des apports publics (aide publique au développement plus	2015	\$37,32 Millions	2018	\$47,81 Millions	2024		https://unstats.un.org/SDGAP/I/staging/

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	autres apports publics) alloués au secteur agricole							
2.c.1	Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	2016	Mil : -0,44 Mais : -0,38 Riz : 0,68 Sorgho : -0,64	2019	Mil : -0,9 Mais : -0,8 Riz : -0,4 Sorgho : -1	2024	Mil : -2,6 Mais : -7,2	Statistiques Mondiales de la FAO (FAO/GIEWS/FPMA-Tool)
3.1.1	Taux de mortalité maternelle	2015	860 / 100 000 NV	2019	nd			EDS-MICS 2014-2015
3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2015	24,3%	2019	34,5%	2021	31,19%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2015	133‰	2019	122%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.2.2	Taux de mortalité néonatale	2015	34‰	2019	33%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque	2015	Ensemble : 0,49 Femmes : 0,53 Hommes : 0,46	2018	Ensemble: 0,44 Femmes: 0,48 Hommes: 0,41	2021	3534 cas de nouvelles infections	UNAIDS (http://www.unaids.org/en/dataanalysis)
3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	2015	113,17 pour 100 000	2019	86,88 / 100 000	2022	140/100 000	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2021 (avec la Projection démographique de l'INSEED pour 2019)
3.3.3	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	58 pour 1 000	2019	64,22 pour/ 1 000	2022	45,7%	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2019 (avec la Projection démographique

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
								de l'INSEED pour 2019, ECOSIT5
3.3.4	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	2015	14 pour 100 000	2019	15 pour 100 000	2021	1 106 cas pour 100 000	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2019 (avec la Projection démographique de l'INSEED pour 2019)
3.3.5	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	2016	6 138 675 personnes	2018	6 233 571 personnes	2024	nd	WHO Global Health Observatory
3.4.2	Taux de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants)	2015	8,9 pour 100 000	2016	8,8 pour 100 000	2023		World Health Organization, 2018 (http://www.who.int/gho/en/)
3.5.2	Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile	2015	1,45 l/ an/hab,	2018	1,37 l/an/hab,	2021	0,46 l/an/hab	Système mondial d'information de l'OMS sur l'alcool et la santé (GISAH), 2018 (http://apps.who.int/gho/data/?showonly=GISAH&theme=main)
3.6.1	Taux de mortalité lié aux accidents de la route (pour 100 000 habitants)	2013	24,2 / 100 000	2018	27,6 pour 100 000			Rapport de situation mondial sur la sécurité routière, 2018 (https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/)
3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2015	5%	2019	6,7%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2015	179,4 ‰	2019	138‰			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.8.1	Couverture des services de santé essentiels (indice d'utilisation des services)	2015	Indice : 0,27 NC/hbt/an	2019	Indice : 0,23 NC/hbt/an	2022	11,6%	Annuaire des Statistiques Sanitaires, de 2015 et 2019
	Indice de Couverture Universelle qui est calculé		27%		28%			OMS, Couverture santé universelle : rapport mondiale de suivi 2019
3.8.2	Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	2011	Ensemble : 3,5% Rural : 3,3 % Urbain : 3,7	2019	Ensemble : 9,2% Rural : 9,9% Urbain : 9,7			
3.9.1	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant (pour 100 000 habitants)	2016	121 / 100 000	2019	280 / 100 000			OMS/Observatoire de la santé Mondiale
3.9.2	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats) -(pour 100 000 habitants)	2016	101/ 100 000	2019	ND			OMS/Observatoire de la santé mondiale
3.9.3	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel (pour 100 000 habitants)	2016	3,6 / 100 000	2019	ND			OMS/Observatoire de la santé mondiale

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
3.a.1	Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)	2015	Hommes : 13,4% Femmes : 2,7%	2019	Hommes : 7,2% Femmes : 0,4%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
3.b.1	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national	2015	25,3%	2019	ND	2021 (% des enfants de moins de 5 ans ayant reçu le vaccin Td2+)	84%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015
3.b.2	Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2018	\$ 21,57 Millions	2019	\$ 49,35 Millions			OCDE, (http://www.oecd.org/dac/stat/purposecodessectorclassification.htm) 2018
3.c.1	Densité du personnel de santé	2015	Hab/Med : 19 641 Hab/Inf, : 3 837	2018	Hab/Med : 28 401 Hab/Inf, : 4 933	2022	Hab/Med : 17 589 Hab/Inf : 13 554	Annuaire des Statistiques Sanitaires 2015 et 2019
3.d.1	Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires	2015	40,46%	2019	30,31%			OMS, Observatoire de la santé mondiale, 2019
4.1.1	a) Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture	2015	Ensemble : 18% Garçons : 19,6% Filles : 16,3%	2019	Ensemble : 34%			UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, (http://gaml.uis.unesco.org/wp/)

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
								content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf
	b) Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture	2015	Ensemble : 15,7% Garçons : 17% Filles : 13,3%	2019	Ensemble : 22,1%			UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, http://gaml.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf
	a) Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en ii) mathématiques	2015	Ensemble : 48,0% Garçons : 60,0% Filles : 34,9%	2019	Ensemble : 64,5%			UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, http://gaml.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf
	b) Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en ii) mathématiques	2015	Ensemble : 19,1% Garçons : 21,8% Filles : 13,9%	2019	Ensemble : 11,5%			UNESCO/Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen 2019, http://gaml.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/GAML6-WD-2-Protocol-for-reporting-4.1.1_v1.pdf

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
4.2.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	2015	Ensemble : 32,6% Garçons : 30,3 % Filles : 34,9%	2019	Ensemble : 44,9% Garçons : 42,7 % Filles : 47,1%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
4.5.1	Indice de parité femmes/hommes : Primaire	2015	Ensemble : 0,85 Urbain 0,94 Rural : 0,82	2019	Ensemble : 0,9 Urbain 0,9 Rural : 0,9			MICS, 2015, 2019
	Indice de parité femmes/hommes : Secondaire premier cycle	2015	Ensemble : 0,53 Urbain 0,65 Rural : 0,42		Ensemble : 0,7 Urbain 0,8 Rural : 0,5			MICS, 2015, 2019
	Indice de parité femmes/hommes : Secondaire second cycle	2015	Ensemble : 0,53 Urbain 0,65 Rural : 0,42	2019	Ensemble : 0,5 Urbain 0,8 Rural : 0,2			MICS, 2015, 2019
4.6.1	Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe	2011	26,8%	2019	41,5%			MICS, 2015, 2019
4.a.1	Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à : e) une alimentation de base en eau potable	2015	Préscolaire : 63,9% Primaire : 22,3% Premier cycle du Secondaire : 48,2%	2019	Préscolaire : 79,2% Primaire : 28,49% Premier cycle du Secondaire : 48,49%			Annuaire Statistique de l'Education 201/2015 et 2018/2019

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
4.b.1	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2016	\$ 1,24 Millions	2018	\$ 2,22 Millions			OCDE, 2018 (www.oecd.org/dac/stats)
4.c.1	Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	2013	Ensemble : 52,3% Hommes : 53,2% Femmes : 48,6%	2016	Ensemble : 24,4% Hommes : 10,9% Femmes : 27,1%			Institut des Statistiques de l'UNESCO, 2014, (http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx)
	Proportion d'enseignants dans : b) le cycle primaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	2013	65%	2016	24,4%			Institut des Statistiques de l'UNESCO, 2014, (http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx)
	Proportion d'enseignants dans : c) le premier cycle du secondaire et d) le deuxième cycle du secondaire (total cycle secondaire) qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le	2013	53%	2016	44,0%			Institut des Statistiques de l'UNESCO, 2014, (http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx)

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
5.1.1	domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné							
	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	2015	1	2020	1			Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale
5.2.1	Proportion de femmes et de filles âgées de 15-49 ans ayant vécu en couple victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	2015	15-49 ans : 17,5% 15-19 ans : 14,5% 20-24 ans : 19,3% 25-29 ans : 18,7% 30-34 ans : 19,7% 35-39 ans : 18,8% 40-44 ans : 13,1% 45-49 ans : 14%	2019	15-49 ans : 17,4% 15-19 ans : 16,9% 20-24 ans : 17,5% 25-29 ans : 17,3% 30-34 ans : 18,2% 35-39 ans : 16,3% 40-44 ans : 18,9% 45-49 ans : 17,4%			MICS 6, 2019 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui, au cours des 12 derniers mois, se sont senties discriminées ou harcelées et qui ne se sont pas senties discriminées ou harcelées.
5.3.1	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	2015	Avant 15 ans : 29,7% Avant 18 ans : 66,9%	2019	Avant 15 ans : 24,2% Avant 18 ans : 60,6%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
5.3.2	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	2015	15-49 ans : 38,4% 15-19 ans : 31,8% 20-24 ans : 38,1% 25-29 ans : 41,5% 30-34 ans : 40,7%	2019	15-49 ans : 34,1% 15-19 ans : 28,9% 20-24 ans : 33,2% 25-29 ans : 37,1% 30-34 ans : 36,7%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
			35-39 ans : 40,4% 40-44 ans : 42,2% 45-49 ans : 39,4%		35-39 ans : 34,7% 40-44 ans : 35,5% 45-49 ans : 39,2%			
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) l'Assemblée Nationale	2011	5,8%	2021	15,3%	2022	26,1%)	Union Interparlementaire
	Proportion de sièges occupés par des femmes dans b) Administration locale	2012	14%	2021	ND			Ministère de la fonction publique
5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de direction	2014	10,3	2019	8,1%	2024	29,3%	Ministère de la fonction publique
5.6.1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	2015	27,10%	2019	ND			INSEED : EDS-MICS 2015, 2019
5.6.2	Adoption par le pays de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	2015	1	2020	1			Service de la législation du Ministère de la Santé Publique

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
5.a.1.a	Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit		ND	2019	81%			MICS 2019
5.b.1	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	2015	Ensemble: 63,7% Hommes : 65,4% Femmes : 61,9%	2019	Ensemble: 64,8% Hommes : 70,7% Femmes : 31,8%	2022	79,7%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019, ECOSIT5
6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2015	56,1%	2019	61,8%	2022	64,4%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019, ECOSIT5
6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon (accès à des toilettes améliorées)	2015	16%	2019	37,7%	2022	22%	INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019 ; ECOSIT5
6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	2004	4,3%	2014	4,3%			Statistiques Mondiales de la FAO, (http://eflows.iwmi.org)
6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	2015	26%	2018	32,0%			Direction des Ressources en Eau/Ministère de l'Environnement et de la Pêche (Source des données : PNUE (http://unep.org/), Environnement Live)

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
6.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	2015	50,4%	2017	53,41%			Direction des Ressources en Eau/Ministère de l'Environnement et de la Pêche (https://unstats.un.org/sdgs/indicators/base-de-donnees/)
6.6.1	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau (en % de la superficie totale)	2016	1,3	2018	1,3			(https://ec.europa.eu/info/departements/joint-research-centre_en), extraction de Global Surface Water Explorer pour l'ONU Environnement (https://global-surface-water.appspot.com/)
6.a.1	Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2016	\$ 31,41 Millions	2018	\$ 39,72 Millions			OCDE, 2018 (www.oecd.org/dac/stats)
7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	7,7 %	2019	8,4%	2022	11%	EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6, 2019 ; ECSOIT5
7.1.2	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	2015	3,4%	2019	5,7%			EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6, 2019
7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	2015	0,89 %	2017	0,85%	2022	0,9%	AIE (www.iea.org) , World Energy Balances (https://www.iea.org/statistics/balances/) ; ECOSIT5
7.3.1	Intensité énergétique (en mégajoules/PIB en PPA de 2011)	2015	2,78	2017	3,25%			AIE (www.iea.org) , World Energy Balances (https://www.iea.org/statistics/balances/)

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
8.1.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	2015	-6,9 %	2021	3,5 %			Comptes Nationaux & Projections Démographiques de l'INSEED de 2014 (pour les années 2013 à 2017)
8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2015	-1,8 %	2017	-6,3%			ILOSTAT (https://ilostat.ilo.org/resources/concepts-and-definitions/), mise à jour le 7 février 2021
8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	2011	Ensemble : 74,3%	2018	Ensemble : 72 ;1%			INSEED : ECOSIT3 (2011) et ECOSIT4 (2018)
8.4.2	a) Consommation matérielle nationale (en tonnes)	2015	36 368 135 t	2017	37 609 416,82 t			UN Environment International Resource Panel, (https://environmentlive.unep.org/)
	b) consommation matérielle nationale par habitant (en tonnes par habitant)	2015	2,48 tonnes/hab	2017	2,57 tonnes/hab			Environment Live / Global Material Flows Database et Projection démographique INSEED de 2014 (pour 2015 et 2017).
8.5.2	Taux de chômage	2011	Ensemble : 5,7% Hommes : 6,8% Femmes : 4,2%	2018	Ensemble : 2,0% Hommes : 2,1% Femmes : 1,7%	2022	Ensemble : 3,08%	INSEED : ECOSIT3 de 2011 et ECOSIT 4 de 2018
8.7.1	Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	2015	Ensemble: 51,5% Garçons : 50,8% Filles : 52,2%	2019	Ensemble: 39,0% Garçons : 38,5% Filles : 39,6%			INSEED : EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6 de 2019
8.10.1	a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	2015	0,99 / 100 000	2017	1 / 100 000			FMI/Enquête sur l'Accès au marché financier

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	2015	1,14/ 100 000	2017	1,5 / 100 000			FMI/Enquête sur l'Accès au marché financier
8.a.1	Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2015	126,25	2018	84,1			OCDE, 2018
8.b.1	Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	2015	1	2020	1			Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social
9.1.2	Volume de fret transportés, par mode de transport (en tonnes-kilomètres)	2016	Route : 1 990 313 090 Rail: 176 344 790	2018	Route: 5 941 200 497,6 Rail: 620 445 165,5			OCDE/Indicateurs sur la Facilitation d'Echanges
	Nombre de passagers, par mode de transport (passagers-kilomètres)	2016 2018	Route : 5 039 919 296 Air : 106 960 000	2018 2019	Route : 7 317 427 376,0 Air : 142 883 000			OCDE/Indicateurs sur la Facilitation d'Echanges
9.2.1	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2018	10 %	2019	10 %			UNIDO MVA 2020 Database. Available at https://stat.unido.org
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (en dollars Américains-Prix constants de 2015)	2015	\$106,98 Millions	2019	\$72,9 Millions			UNIDO MVA 2020 Database. Available at https://stat.unido.org

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2011	8,3%	2018	5,7%			INSEED : ECOSIT 3 (2011) et ECOSIT 4 (2018)
9.4.1	Emissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	2014	0,076	2016	0,08			Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, États-Unis
9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	2016	0,3%	2021	ND			OCDE: Research and Development Statistics (RDS) database
9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par millions d'habitants	2016	57,89 / 1 000 000	2016	57,89 / 1 000 000			UNESCO Enquête sur les R&D
9.a.1	Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures (en millions de dollars des États-Unis-prix constants de 2018)	2016	\$39,58 Millions	2018	\$27,33 Millions			OCDE, 2018
9.c.1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie	2015	AL4G : 8,6% AL3G : 13% AL2G : 86%	2018	AL4G : 12% AL3G : 42% AL2G : 86%			Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	2011 (par rapport à 2003)	Ensemble : 87,1% Les 40% les plus pauvres : 66,6%	2018/2011	Ensemble : 48,5% Les 40% les plus pauvres : 57,46%	2022	9,4%	INSEED : ECOSIT 2 (2004-2005), ECOSIT 3 (2011) et ECOSIT 4 (2018)
10.2.1	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	2011	Ensemble : 20,3%	2019	Ensemble : 9,2%			Banque Mondiale en utilisant ECOSIT 2 et 3

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
10.5.1	Indicateurs de solidité financière	2015	Ratio de solvabilité (actifs liquides en passifs à CT) : - 5,8%	2018	Ratio de solvabilité (actifs liquides en passifs à CT) : 3,3%			MFB
			Retour sur Actifs (ROA) : 1,64		Retour sur Actifs (ROA) : 1,62			FMI
10.6.1	Le pays est membre d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	2015	1	2018	1	2022	1	UN General Assembly website http://www.un.org/en/member-states/index.html
10.7.2	Le pays met en œuvre gère les politiques migratoires	2015	1	2019	1	2022	1	Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine
10.b.1	Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) - (en millions de dollars des Etats-Unis)	2015	\$614,34 Millions	2018	\$872,39 Millions			OCDE, Base de données CAD (http://www.oecd.org)
11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	2014	88,2%	2018	86,9%	2020	82%	ONU Habitat, 2018

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
11.3. 2	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique			2020	10,1%			Administration du territoire
11.6. 2	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	2016	Urbain : 50,76g/m3 National : 53,01 g / m3	Depuis 2016	Urbain : 50,76g/m3 National : 53,01 g / m3	2018	59 g/m3	OMS, Tableau de bord de visualisation des statistiques sanitaires Mondiales (http://apps.who.int/gho/data/node.sdg.11-6)
11.b. 2	Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale			2018	13%			Administration du territoire
12.1. 1	Adoption des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	2015	1	2020	1	2022	1	Ministère de l'Environnement. Direction de changement climatique
12.2. 2	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	2015 2015	35,8 million de tonnes 2,71 tonnes/ hbt	2017 2017	37,6 millions de tonnes 2,57 tonnes/hbt	2022	159,7 millions de tonne	Global Material Flows Database (2018) et Projection démographique INSEED (2014).

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
12.7.1	Mise en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	2017	0	2020	ND			Evaluation PEFA 2017
13.1.2	Existence d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe	2015	1	2020	1	2022	1	Ministère de l'Environnement, l'eau et de la pêche
13.2.1	Mise en œuvre par le Tchad de la politique visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	2015	1	2018	1	2022	1	Ministère de l'Environnement, l'eau et de la pêche
13.b.1	Existence d'un appui spécialisé reçu par le Tchad aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de	2012	\$9,2 millions	2018	\$82,5 millions			Ministère de l'Agriculture, document projet PAPAT (2012, Financement mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Réponse (2018)

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	financement, de technologie et de renforcement des capacités.							
15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	2015	3,88%	2020	3,43%			FAO (http://www.fao.org/), base de données FAOSTAT Agriculture (http://faostat3.fao.org/home/E)
15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)	2018	Eaux douces : 61,38% Biodiversité terrestre : 70,6%	2019	Eaux douces : 61,38% Biodiversité terrestre : 67,31%			Protected Planet, UICN et PNUE (https://www.protectedplanet.net/), 2019
15.2.1	Progrès vers la gestion durable de forêts	2019	1	2021	1			Ministère en Charge de l'environnement
15.4.2	Indice de couvert végétal montagneux	2017	14,78	2018	13,12			FAO
15.5.1	Indice de la Liste rouge	2015	0,92	2020	0,92			UICN (http://www.iucn.org/), Liste rouge des espèces menacées (2020)
15.6.1	Adoption des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices par le Tchad	2016	Non	2020	Oui			ITPGRFA Secretariat, (Centre d'échange d'information pour l'accès et le partage des avantages (CE-APA))
15.9.1	Progrès accomplis dans les réalisations des objectifs nationaux établi conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	2019	1	2020	1	2022	1	

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
15.a.1	Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes (en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)	2015	\$7,56 Millions	2018	\$43,09 Millions			UNSD, Base de données mondiale des indicateurs
16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	2012	9,4 / 100 000	2018	9,1/ 100 000	2019	9	OMS/Statistiques mondiales de la Santé 2016
16.2.1	Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtimets corporels ou des agressions psychologiques infligées par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2015	Ensemble : 71% sévère : 15%	2020	Ensemble : 76,1 sévère : 30,2 %			
16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2019	50,2,%	2020	49,9%	2023	50,9%	Statistiques du Ministère de la Justice
16.4.1	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants en dollars	2016	20%			2021	2 milliards USD (19% du PIB)	Global ranking Corporate Tax Have
16.5.1	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2009	21,5%	2019	ND			Ministère Chargé du Contrôle Général d'État et de la Moralisation, 2019
16.5.2	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot	2018	27,4%	2020	21,0%			Transparency internationale, 2020

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents							
16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	2015	60,2%	2020	58,8%	2022	78,7%	WB Economists, 2017, et Données du MFB, DEP/DESB, 2023
16.7.1	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	2019	Ration de % femmes à CNDH 45,5%	2021	Ration de % femmes à CNDH 45,5%			MAT
16.8.1	Le pays est membre d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	2015	1	2020	1			Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine
16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	2015	Ensemble : 12% 0-1 ns : 10,9% 2-4 ans : 12,7%	2019	Ensemble : 25,7% 0-1 ans : 21,5% 2-4 ans : 26,7%			EDS-MICS 2014-2015 et MICS 6, 2019
16.10.2	Adoption et mis en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information par le Tchad	2015	1	2019	1			Secrétariat Général du Gouvernement
16.b.1	Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou			2019	Hommes : 12,8% Femme : 17,4%			

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme							
17.1.1	Total des recettes publiques en proportion du PIB non pétrolier, par source	2015	Ensemble : 13%	2020	Ensemble : 19,8%	2023	Ensemble : 28,4% (proj.)	FMI, Rapports pays 18/260, 21/267, 23/7
17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	2015	53,3%	2021	56,6			Ministère des Finances et du Budget
17.3.1	Investissements étrangers directs, aides publiques au développement et coopération sud-sud en proportion du budget national total	2016	534 millions USD	2021	652 millions USD			Ministère des Finances et du Budget
17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	2015	17%	2020	11%	2022	11,4	Bulletin Economique et Statistique N°06 de la BEAC, mars 2020 et Sept. 2022
17.6.2	Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	2015	1,9 pour 100 habitants	2019	14,1 pour 100 habitants	2022	18,7 pour 100 habitants	Rapport de l'Obsevatoire du marché des telecoms 2019, ARCEP
17.8.1	Proportion de la population utilisant Internet	2017	14,8%	2019	13,9%	2022	13,2%.	Rapport de l'Obsevatoire du marché des telecoms 2019, ARCEP, ECOSIT5
17.9.1	Valeur en dollars des Etats-Unis de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et	2015	\$44,97 Millions	2018	\$35,62 Millions			OCDE, Development Finance Data, 2018, (OCDE (http://www.oecd.org/))

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	de la coopération triangulaire) -(en millions de dollars des Etats-Unis-prix constants de 2016)							
17.10 .1	Taux de droits de douane	Depuis 2009	Catégorie I : 5% Catégorie II : 10% Catég, III : 20% Catég, IV : 30%	2019	Catégorie I : 5% Catégorie II : 10% Catég, III : 20% Catég, IV : 30%			Tarif des douanes en zone CEMAC, 2019
17.11 .1	Exportations des biens et services (en Millions de dollars des Etats Unis, prix constants de 2010)	2016	\$ 4 900 Millions	2017	\$4 963 Millions			Service de Commerce Extérieur (WDI, 2018)
17.13 .1	Tableau de bord macroéconomique	2015	Comptes nationaux 2005-2015	2017	Comptes Nationaux 2005-2017			Rapport sur les comptes nationaux, INSEED
17.15 .1	Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays	2017	68,2%	2018	44,4%			OECD and UNDP, 2018, (http://unstats.un.org/sdgs/files/metadata-compilation/Metadata-Goal-17.pdf).
17.16 .1	Le pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	2015	0	2018	1			Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and United Nations Development Programme (UNDP, 2018).
17.18 .2	Le pays est doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes	2015	0	2019	1			PARIS21: SDG Survey, 2019.

Code	Indicateurs ODD	Niveau de référence		Niveau intermédiaire		Niveau actuel		Source de données
		Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	fondamentaux de la statistique officielle							
17.18 .3	Le pays est doté d'un plan statistique national financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	2015	Ensemble : 1 Gouvernement : 1 D'autres partenaires : 1	2020	Ensemble : 1 Gouvernement : 1 D'autres partenaires : 1			INSEED, 2 ^{ème} Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS2), en cours pour validation.
17.19 .1	Valeur (en dollars des Etats-Unis) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	2015	\$119455,83	2017	\$25895230,0			PARIS21: 2019 Partner Report on Support to Statistics